



CM
CAHIERS
MARXISTES

L'Europe avant le Big Bang



Nicolas Bárdos-Féltoronyi - Jacques Bauduin
Francis Bismans - Michel Capron - Corinne Gobin
Michel Godard - Claudio Katz - Nelson Mandela

oct. - nov. 2002 223

Les Cahiers Marxistes

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité ; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement (5 numéros)
pour la Belgique 30 EUR
pour l'Union Eur. 35 EUR
hors Union Eur. 40 EUR

au compte **001-1047600-76** des
CM av. Derache, 94 b. 6,
1050 Bruxelles,
ou carte VISA/MASTERCARD
Tél/fax : 0032-2-650.49.21.
E-mail : cmarx@ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/socio/cmarx

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron, Francis Bismans, Yannick Bovy, Albert Carton, Barbara Delcourt, Pascal Delwit, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Rosine Lewin, Jean-Paul Mahoux, Jacques Moins, Jacques Nagels, Nadine Plateau, Maggy Rayet, Claude Renard, Jean-Maurice Rosier, Christian Vandermotten, Benoît Verhaegen.

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

secrétariat & mise en page

Thomas Perissino

Sommaire

• <i>Edito</i>		3
• Le passage à l'euro	Francis Bismans	9
• Euro et dollar, même combat ?	Nicolas Bárdos-Féltoronyi	33
• Union européenne et relations socio-professionnelles	Corine Gobin	49
• Enjeux géo-économiques du centre de l'Europe :	Nicolas Bárdos-Féltoronyi	59
• Crises récentes en périphérie	Claudio Katz	83
• Les restructurations récentes dans la sidérurgie en Wallonie	Michel Capron	109
• Caprices des dieux : l'urbanisme sans urbanistes, l'Europe à Bruxelles	Michel Godard	139
<hr/>		
<i>Le Mouvement des Idées</i>		
• Un pas vers la nouvelle gauche	Jacques Bauduin	153
• Lettre à Thomas Friedman	Nelson Mandela	158
<hr/>		
<i>Lectures</i>		161

Hormis la couverture dessinée par Thomas Perissino, les illustrations de ce numéro nous ont été aimablement prêtées par l'ARAU – **Atelier de recherche et d'action urbaines**. Ce groupe d'habitants et de techniciens est, à Bruxelles, un des acteurs de la résistance aux saccages urbains dont l'installation de l'Europe n'est qu'un des prétextes. Prétexte, car on pouvait et on peut faire autrement : des contre-projets de l'ARAU l'ont souvent montré, et un obstiné travail d'éducation permanente le montre encore tous les jours, notamment par le biais de visite « touristiques » alternatives organisées tant pour les habitants que les hôtes de passage. Pour vous demain ?

Renseignements : 32-(0)2-219.33.45

Courriel : arau@infonie.be ou arau@wol.be

L'Europe avant le *Big Bang* Etat des lieux avant séisme

L'euro était à la Bourse et dans les banques depuis 1999, il est dans nos poches et nos portefeuilles : opération menée à bien sans accident, succès technique appréciable. Autre chose est d'estimer son impact sur la construction européenne – question de charrue et de bœufs : qui va devant ?

Comme le fait remarquer d'entrée de jeu Francis Bismans à propos du «*passage à l'euro*», c'est la première fois que l'adoption d'une monnaie commune précède la mise en place de structures politiques au même niveau, autorisant un contrôle – démocratique, s'entend – par les responsables politiques sur la politique monétaire. Pensons à la récente unification de l'Allemagne et à l'adoption du *Deutsche Mark*, qui a pourtant exacerbé les déséquilibres économiques entre les deux parties de l'Allemagne, et dont les effets ne sont pas encore amortis, alors que l'union politique allemande est une réalité irréversible. On peut même penser qu'en ce qui concerne l'Europe, le mot «*précéder*» traduit peut-être un excès d'optimisme : qui peut garantir aujourd'hui que des structures démocratiques sont en voie de sédimentation ? Les syndicats européens, à Bruxelles l'hiver dernier, manifestaient précisément pour que cette interrogation soit levée.

Cette préséance est évidemment tout sauf technique. La construction européenne se caractérise depuis toujours par un lourd déficit démocratique, et si les prises de position récentes qui dénoncent ce déficit ont quelque chose d'étonnant – celles du *SPA*, en Flandre, ou celles des députés socialistes français Arnaud Montebourg et Christian Paul, visant dans les deux cas l'élargissement – c'est aussi parce qu'elles semblent découvrir l'eau chaude. En Belgique, une décision aussi importante que

l'abandon de la monnaie nationale (et donc d'un outil économique de première importance) a été prise sans débat. On – les enseignants, les travailleurs de la Sabena, les sidérurgistes, entre autres – n'oubliera cependant pas de si tôt que cette décision a conditionné la politique de l'Etat depuis la signature de l'*Acte unique* et pendant la plus grande partie du règne de Jean-Luc Dehaene.

Les échéances à venir pour 2004, qui semblent donc émuouvoir davantage que les précédentes, concernent l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres, de sorte qu'elle en comptera vingt-cinq si le projet d'adhésion, dont la Commission européenne vient de réaffirmer le calendrier (début octobre), est confirmé par le Conseil européen (l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement). Les réserves le plus souvent entendues portent sur l'impréparation à l'élargissement, mais les effets prévisibles vont au-delà d'une éventuelle impréparation : alors que la politique agricole a déjà bouleversé le paysage rural en imposant l'usage de procédés industriels et limité drastiquement le nombre d'entreprises agricoles au profit des plus grandes, il sera matériellement impossible de généraliser le soutien à la production à l'échelle des vingt-cinq, et on doit s'attendre à une période de restructurations brutales (euphémisme pour faillites) aussi bien du côté des quinze anciens que des dix nouveaux membres.

L'Europe sociale n'est pas logée à meilleure enseigne. La plupart des gouvernements des pays candidats à l'adhésion sont depuis dix ans aveuglés par l'utopie marchande, qui a fonctionné comme une idéologie au sens fort du terme : elle a cimenté les alliances politiques qui ont mis à bas les anciens régimes, démentant du même coup le qualificatif «réel» que ces régimes avaient juxtaposé à leur «socialisme». Même si les illusions sur la capacité du marché à régler tous les problèmes sociaux ont cédé du terrain au cours de la même période, elles restent cependant suffisamment prégnantes pour qu'aucun doute ne soit malheureusement permis. D'autant que le processus de tiers-mondisation aggrave l'inégalité des termes de l'échange à l'encontre de l'Est : avec le nouvel équilibre qui émergera (ou qui n'émergera pas) des transformations résultant de l'élargissement, le chemin à parcourir pour définir et ériger une Europe sociale sera allongé, pas raccourci.

C'est évidemment le rôle de l'Etat qui est en question ici. En Europe, les Etats ont vu leurs fonctions s'élargir considérablement au cours du XX^e siècle. L'Etat est aujourd'hui bien plus qu'un «veilleur de nuit», qui préserverait les conditions permettant aux citoyens qui comptent, au propre comme au figuré, de s'occuper des choses sérieuses, entreprendre et faire du commerce. Mais à vrai dire, y a-t-il une époque où il ne fut que

cela ? En tout cas, et grâce aux luttes de plusieurs générations, on a fini par considérer comme normal que l'Etat, par ailleurs démocratisé dans son fonctionnement, garantisse aux citoyens l'accès à une gamme de services, et pas seulement à un marché : l'éducation, la santé, la sécurité, les transports, l'énergie, les communications, l'environnement.

Cette conception moderne et progressiste est aujourd'hui battue en brèche par un carcan légal conforme au prescrit de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, qui conteste aux pouvoirs publics le droit de poser quelque intervention susceptible d'entrer en concurrence avec les activités économiques du secteur privé. Et comme plus aucun secteur d'activité n'échappe aujourd'hui à la sphère marchande – l'enseignement lui-même est maintenant concerné – l'Etat se voit tout bonnement frappé d'interdiction d'intervention dans la vie socio-économique. L'Union européenne, structure quasi-étatique court-circuitant les processus de démocratisation qu'ont connus les Etats-nations, joue un rôle décisif dans cette opération : c'est elle dont les directives mettent en œuvre les règles édictées par l'Organisation mondiale du commerce, venant ainsi coiffer et contraindre les législations nationales, dont aucune n'a jamais été aussi loin dans cette direction. Hors de toute légitimité démocratique : on prend donc bien la mesure du déficit démocratique invoqué plus haut.

Cette problématique est essentielle pour l'avenir de l'Europe. Il nous semble dès lors légitime d'apprécier le processus d'élargissement l'œil braqué sur cette boussole, et de le questionner de ce point de vue. On peut évidemment faire une tout autre lecture des réserves émises çà et là face à la cooptation des dix nouveaux : les riches (les quinze membres actuels) bâtiraient des fortifications pour contenir les pauvres qui frappent à la porte. Autant cette manière de voir peut être utile pour analyser les politiques d'immigration, autant elle nous semble inadéquate pour juger le processus d'élargissement. L'enjeu, au contraire, est de garder ouvertes les portes du progrès social, y compris pour les peuples d'Europe centrale, de contrer les effets d'échanges inégaux. L'exigence de consultation populaire comme préalable à l'élargissement est légitime.

Notre numéro fait l'état des lieux avant le bouleversement attendu. **Francis Bismans** ouvre la livraison avec une analyse politico-économique du passage à l'euro, insistant sur la conjoncture dans laquelle ce saut se produit, celle d'une croissance hésitante, de nature à révéler brutalement les incohérences et les difficultés de la politique adoptée à la hussarde. **Nicolas Bárdos** enchaîne en se penchant sur les rapports euro-dollar, au centre de questions cruciales : *«L'Europe sera-t-elle une grande puissance impérialiste ou une union de caractère social et paci-*

fique? L'Europe restera-t-elle enfermée dans l'agenda transatlantique, profondément asymétrique à son détriment ?»

Corinne Gobin examine ensuite l'évolution des relations socio-professionnelles au sein de l'UE. Quinze années de néo-libéralisme ont complètement délégitimé le keynésianisme et ses options redistributrices, nous dit-elle. De sorte qu'au bout du compte, le syndicalisme est simultanément érigé en co-législateur et dépouillé d'une bonne partie de ses prérogatives, réattribuées à «la société civile», dans une ligne développée chez nous sans relâche par le VLD. La CES, la confédération européenne des syndicats, n'est pas exonérée de toute responsabilité dans l'entreprise : son adhésion à l'idée que c'est la compétition économique avec les Etats-Unis et le Japon qui fixe l'ordre des priorités sociales a fini par scier la branche sur laquelle elle était assise. Ici aussi, le déficit démocratique de la construction européenne est cruellement mis en évidence.

Etat des lieux avant élargissement : où en sont les pays d'Europe centrale ? Réponse avec un second article documenté et détaillé de **Nicolas Bårdos**. Le panorama est saisissant : les multinationales, principalement européennes, n'ont pas attendu l'élargissement pour s'implanter dans tous les secteurs de la vie économique – matières premières, agro-alimentaire, secteur financier, énergie. Dans un contexte où les Etats-Unis apparaissent paradoxalement, vu leur puissance politique, comme une puissance économique déclinante ; ici aussi, les problèmes majeurs sont clairement politiques, et le défaut de projet sociétal autre que celui d'ouvrir un plus grand marché fait peser d'énormes menaces sur l'avenir. Diagnostic posé ci-dessus corroboré, malheureusement !

De plus loin, d'Amérique latine en l'occurrence, **Claudio Katz**, économiste argentin, nous invite à un peu de recul. Le cours du capitalisme mondial est loin d'être un fleuve tranquille, on s'en doutait, mais l'ampleur des crises qu'a connues la périphérie n'a rien à envier de celles des années 1930, c'est sans doute moins évident. A une différence notable près : les pays du centre ont réussi à s'abriter, pour l'essentiel, des turbulences planétaires. Jusques à quand ? Bien malin qui pourrait répondre à cette question. En attendant, cette ambitieuse contribution souligne continûment l'incapacité foncière du capitalisme à résoudre les problèmes de l'humanité considérée dans son ensemble. Le sous-développement de la périphérie, c'est-à-dire des trois quarts de la population mondiale, n'est pas qu'un dysfonctionnement imputable à la spéculation financière, il est intrinsèque au capitalisme, nous explique Claudio Katz.

La fin du numéro nous ramène à la maison. **Michel Capron** avait écrit pour nos amis du *Vlaams Marxistisch Tijdschrift* une monographie sur l'évolution de la sidérurgie wallonne. Il nous en livre aimablement une version sensiblement remaniée pour cette publication, ce dont nous le remercions. Il nous a semblé que cette histoire, faite d'avancées techniques, de concentration de capital et de pouvoir, était une illustration particulièrement éclairante de l'intégration européenne dans ses œuvres. De Seraing à Charleroi en passant par Clabecq et La Louvière, les sidérurgistes en ont bavé, et le regard distancié de l'analyste nous permet de décortiquer les mécanismes producteurs de ces souffrances sociales. Ici encore, l'impuissance des pouvoirs publics – en premier lieu la Région wallonne – à dessiner un futur pour son industrie sidérurgique se conjugue en règles européennes. On revient à notre point de départ.

Enfin, on n'oubliera pas que l'Europe et ses institutions, pour tous les journalistes du monde, c'est Bruxelles. Pour les Bruxellois, confrontés à l'autre côté de la médaille, ce sont des décisions urbanistiques délibérément maintenues hors de portée des pouvoirs locaux, échappant même souvent à une approche tout simplement rationnelle – autre version du déficit démocratique. **Michel Godard**, dont on rappellera qu'il était urbaniste avant d'être rédac-chef des *Cahiers*, nous retrace la petite histoire d'un grand saccage urbain. L'ouverture brutale de la jonction ferroviaire Nord-Midi dont on célèbre le cinquantième anniversaire pour l'heure, n'est certes pas imputable à l'Europe, mais l'arrivée de celle-ci n'a rien arrangé, bien au contraire. Edifiant !

Pierre Gillis

PS : Notre rubrique *Mouvement des idées* vous propose une intervention de **Jacques Bauduin**, ancien secrétaire fédéral d'Ecolo, dans laquelle il se félicite de l'accord de «*convergences des gauches*» intervenu entre le PS et Ecolo. L'expression «se féliciter» doit être comprise ici en un double sens, puisque l'accord ne fut rendu possible que par le sacrifice du ci-devant secrétaire fédéral d'Ecolo sur l'autel de l'affirmation identitaire de son parti. On nous permettra de le regretter, même si nous partageons sans réserve le jugement positif émis sur le processus politique dont cet accord ne constitue qu'un premier temps fort, chacun étant invité pour la suite. Nous reproduisons d'autre part une lettre ouverte de **Nelson Mandela** à propos de la stratégie israélienne en Palestine, qui doit être combattue. Elle date de 2001 mais n'a hélas rien perdu de son actualité.

Notre ami **Didier Dupont** est mort le 24 août dernier. Il avait 47 ans. Nous venions de l'introduire dans notre comité de rédaction – réparant ainsi une anomalie qui durait depuis de trop longues années. Didier collaborait en effet régulièrement aux *Cahiers Marxistes* depuis plus de vingt ans : depuis l'époque de *Gramtext* (le bien nommé Groupe de recherche pour une approche matérialiste du texte, constitué par une joyeuse bande d'althussériens ulbistes), depuis l'époque aussi où nous l'avions connu et apprécié comme militant, d'abord à la JC, ensuite au PCB, à Bruxelles et à Mons, jamais Didier n'ayant détendu le lien entre travail intellectuel et activité militante, politique ou syndicale.

Didier est allé au bout de ses forces. Nous le savions de santé fragile, dépendant des faiblesses d'un corps qu'il maltraitait pour les surmonter. Mais nous finissions par oublier égoïstement ses problèmes, parce que sa volonté masquait sa fatigue, parce que son énergie était communicative – et aussi parce que se plaindre était la dernière des choses qui lui serait venue à l'esprit. Romaniste, prof de français à l'École d'interprètes internationaux de Mons après avoir été assistant à l'UMH, l'érudition et la culture de Didier passaient dans ses cours comme dans ses écrits, autant d'ailleurs que ses convictions et ses engagements. Il est mort plein de projets !

Le passage à l'euro Une analyse politico-économique

Francis Bismans*

Avec la mise en circulation des pièces et billets libellés en euros, la monnaie européenne est maintenant devenue une réalité palpable par tous. C'est le terme provisoire d'un processus qui a débuté avec la signature du *Traité de Maastricht* en 1992 et au-delà, avec la mise en place du Système monétaire européen en 1979.

A beaucoup d'égards, le passage à la monnaie unique représente un véritable saut dans l'inconnu. En effet, il n'y a pas véritablement de précédent à cet événement qui a vu douze pays abandonner volontairement leur souveraineté dans un domaine aussi symbolique et important que celui des instruments de paiement. Surtout, ce qui est singulier dans la démarche, c'est le fait que l'adoption de l'euro s'est opérée alors même qu'il n'y a pas de réelle unification politique de l'Union européenne. Dans le passé, invariablement, l'unification politique précédait l'adoption d'une unité monétaire – songeons par exemple à l'Allemagne du XIX^e siècle, ou encore d'après 1989 – et pas l'inverse. Rien de tel dans le cas de l'Europe, où c'est l'introduction de l'euro qui est censée servir de levier à la construction d'un Etat « fédéral » à l'échelle des quinze et bientôt des vingt huit composantes de l'Union.

* Membre du comité de rédaction des CM.

L'objet de cet article est de tenter de sonder les conséquences du passage à l'euro du point de vue des politiques économiques des pays qui composent l'eurolande. Son plan est le suivant. Dans une première partie, on verra comment l'adoption de la monnaie unique s'insère dans l'ensemble de la construction européenne. La deuxième partie, après avoir défini les objectifs et instruments de la politique économique, décrit la manière dont les uns et les autres sont répartis entre Etats nationaux et instances européennes. Quant à la troisième partie, elle s'efforce d'émettre un diagnostic sur l'état présent de la conjoncture économique en Europe et dans le monde. Enfin, la quatrième partie de l'article se base sur ce diagnostic conjoncturel pour montrer que le passage à l'euro coïncide, à tout le moins, avec un ralentissement économique majeur ; de ce fait, il constitue un test majeur de la cohérence des dispositifs, singulièrement du pacte dit de stabilité, mis en place pour encadrer les politiques économiques.

Monnaie et construction européenne

L'achèvement du marché unique

Dès ses débuts, la construction européenne s'est opérée selon une vision purement libérale : celle d'un grand marché, d'un espace purement concurrentiel. Ce grand marché s'est construit très progressivement, mais en suivant une même méthode : des négociations entre Etats conduites en fonction des règles de la diplomatie la plus traditionnelle.

Quoi qu'il en soit, le processus d'intégration européenne est passé par plusieurs étapes qui n'ont été exemptes ni de crises ni de difficultés.

1. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) naît en 1951 : on y retrouve la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie. Quelques années plus tard, c'est l'échec des tentatives de création de la Communauté politique en 1953 et de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 ; aussi l'option de bâtir une Communauté économique européenne est-elle retenue par le *Traité de Rome* (en fait, il y en a deux !) signé le 25 mars 1957. Un «*marché commun*» se met alors en place et aboutira en 1968 à la suppression des droits de douane entre les six Etats qui le composent. A cette période, c'est-à-dire après 1965, les institutions européennes comprennent le Conseil des ministres (un organe intergouvernemental, qui prend ses décisions généralement à l'unanimité), la Commission (organe supranational où se retrouvent des commissaires désignés par les Etats membres), l'Assemblée (émanant des

parlements nationaux et qui n'a qu'un rôle consultatif) et la Cour de justice.

2. Le 1^{er} décembre 1969, le sommet de La Haye se prononce en faveur du renforcement de la Communauté et de son élargissement. Cet élargissement se réalisera avec l'adhésion au Marché commun, le 1^{er} janvier 1973, de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande. Par contre, le renforcement institutionnel des structures européennes reste un vœu pieux et on assiste au contraire à leur blocage (la fin des Trente Glorieuses et la récession y sont pour beaucoup). En fait, «l'Europe des Neuf» va progressivement entrer en crise à trois points de vue différents.

- Malgré la suppression des droits de douane en 1968, le Marché commun est loin d'être une réalité : les personnes ne peuvent traverser les frontières sans contrôle, tandis que la circulation des marchandises est entravée par des obstacles non tarifaires de tous ordres tels que les normes techniques, les contrôles sanitaires aux frontières, etc.
- Le fonctionnement de la structure institutionnelle tripolaire (Conseil des ministres, Parlement, Commission), relativement équilibrée, sur laquelle reposait au départ la Communauté, s'est progressivement grippée : d'une part, une nouvelle instance créée en 1974, le Conseil (ou sommet) européen, qui groupe les chefs d'Etat et de gouvernement, aura rapidement tendance à concentrer entre ses mains l'essentiel des décisions, reléguant à la fois le Parlement, la Commission et le Conseil des ministres à l'arrière-plan ; d'autre part, le Parlement européen, pourtant élu en 1979, pour la première fois, au suffrage universel, ne dispose toujours pas de compétences en matière législative (c'est le Conseil des ministres qui exerce ce rôle) ; en définitive, le pouvoir réel au sein de la Communauté est passé, durant la deuxième moitié des années 70, des mains de la Commission et du Conseil des ministres dans celles du Conseil européen.
- Enfin, en 1984, la Communauté enregistre un déficit budgétaire important ; parallèlement, des heurts se font jour entre le Conseil et le Parlement à propos de la confection des budgets (ce dernier rejettera d'ailleurs les propositions de budget à deux reprises, en 1979 et 1984).

3. La relance du processus d'intégration va s'opérer avec l'adhésion de nouveaux membres (en 1981, la Grèce ; en 1986, l'Espagne et le Portugal – c'est l'Europe des «douze»), mais surtout à travers l'Acte unique des 17 et 28 février 1986 ; ce dernier avance l'objectif d'achever au 31 décembre 1992 la réalisation du marché européen unique,

défini brièvement comme «*la libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux*» ; l'Acte unique contient également un ensemble de dispositions institutionnelles, parmi lesquelles on retiendra les suivantes :

- le Conseil européen, c'est-à-dire la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, prend place au rang d'institution européenne, qui se réunit une ou deux fois par an ;
- au sein du Conseil des ministres, le vote à la majorité qualifiée – les quatre grands Etats (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) disposent chacun de dix voix ; l'Espagne de huit ; la Belgique, la Grèce et les Pays-Bas de cinq voix ; le Danemark et l'Irlande de trois, et enfin, le Luxembourg, de deux voix – se substitue à l'unanimité ; cette dernière procédure ne s'applique plus qu'à l'harmonisation des législations fiscales, à la circulation des personnes ainsi qu'aux mesures concernant les droits des travailleurs ;
- le Parlement européen est directement associé à l'adoption des actes communautaires via une procédure de coopération avec le Conseil des ministres.

L'union monétaire

L'Acte unique de 1986 comportait un article qui introduisait dans le traité CEE un nouveau chapitre consacré à «*la coopération en matière de politique économique et monétaire (union économique et monétaire)*». L'existence du Système monétaire européen, créé en 1979, y est reconnue et donc juridiquement intégrée à l'ensemble du système institutionnel européen. A terme, c'était évidemment la perspective d'une monnaie unique qui était retenue, même si on ne le disait pas ouvertement, notamment pour ménager l'opposante résolue – il s'agit de Mrs Thatcher – à toute forme d'abandon de la souveraineté monétaire britannique.

La chute du mur de Berlin en 1989 va accélérer le processus d'unification monétaire. En effet, Mitterrand conçoit à la fin de 1989 le projet de lier l'Allemagne réunifiée dans un ensemble européen contraint par une monnaie unique. Dit autrement, il appuie, après malgré tout bien des hésitations, la réunification allemande tout en obtenant d'Helmut Kohl, en échange, un engagement précis en faveur de la réalisation de l'union monétaire. Il s'ensuit l'initiative franco-allemande du 19 avril 1990 pour une double conférence européenne, l'une sur l'union économique et monétaire, l'autre sur l'union politique. Les deux initiatives aboutiront finalement au *Traité de Maastricht sur l'Union européenne*, conclu le 11 décembre 1991 et qui sera signé – ce qui ne veut pas dire adopté ! – le 7 février 1992.

Ce traité déterminait un échéancier pour la concrétisation de l'Union économique et monétaire (UEM) en y distinguant trois phases.

Phase 1 (1^{er} juillet 1990 - 31 décembre 1993) : coordination des politiques monétaires et libération des mouvements de capitaux.

Phase 2 (1^{er} janvier 1994 - 31 décembre 1998) : préparation de l'UEM par la création d'un Institut monétaire européen, la convergence des économies et l'approfondissement de la coordination des politiques économiques et monétaires.

Phase 3 (à dater du 1^{er} janvier 1999) : fixation irrévocable des parités entre les monnaies participantes et mise en circulation de la monnaie unique dans un délai qui n'était pas précisé par le Traité.

Les «*critères de convergence*» énoncés dans le traité et applicables pendant toute la phase 2 (et même au-delà comme on le verra !) étaient particulièrement contraignants. Leur mise en œuvre a très certainement aggravé la récession – sans cela bénigne – survenue en 1993. Plus généralement, elle a aussi conduit l'Europe à prendre un retard certain par rapport aux Etats-Unis durant la décennie qui s'est achevée avec le passage au troisième millénaire.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 1999, onze pays – sur les quinze que compte l'Union européenne – élargie depuis 1995 à la Suède, l'Autriche et la Finlande – ont finalement été partie prenante de la monnaie unique. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal. La Grèce a rejoint ce club en janvier 2001, de sorte que la zone euro compte aujourd'hui douze Etats européens. Restent donc à l'écart, du moins pour le moment, trois pays : la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède.

Sur les politiques économiques

Le cadre conceptuel

Qui dit politique, dit d'une manière ou d'une autre intervention de l'Etat. Une telle intervention (quelle qu'en soit la forme) n'est évidemment pas bien vue dans les milieux libéraux et néo-libéraux. Dans ces conditions, on conçoit aisément que la théorisation de la politique économique ait été l'œuvre d'économistes d'orientation socialiste, parmi lesquels il faut citer, en tout premier lieu, le Néerlandais Jan Tinbergen et le Norvégien Ragnar Frisch (ils furent d'ailleurs les deux premiers prix Nobel d'économie en 1969). De leur approche, on retiendra deux éléments essentiels : d'une part, la définition de la politique économique comme l'utilisation d'instruments appropriés pour réaliser un certain nombre d'objec-

tifs ; d'autre part, un théorème (que l'on se rassure, il n'est pas nécessaire d'utiliser la moindre équation pour comprendre de quoi il s'agit !), connu sous le nom de «*théorème de Tinbergen*».

Voyons à présent la distinction entre objectifs et instruments, et envisageons, pour ce faire, une économie quelconque. La politique économique y est du ressort d'une série de responsables, tels le gouvernement, la banque centrale, etc. Ces responsables choisissent, parmi les variables économiques quantifiables, un certain nombre d'objectifs, auxquels ils vont attribuer une valeur déterminée. Ils s'efforcent alors d'atteindre ces objectifs en utilisant un ou plusieurs instruments.

Les **objectifs** de la politique économique sont très nombreux, mais pour notre propos, il suffira d'en distinguer cinq :

1. la croissance économique (définie comme l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) en termes réels, c'est-à-dire hors hausse des prix) ;
2. le plein emploi (c'est-à-dire 3 % de chômeurs considérés comme «*frictionnels*») ;
3. la stabilité des prix (autrement dit, un bas taux d'inflation, par exemple 2 %, constant au fil du temps) ;
4. l'équilibre de la balance des paiements (il faut entendre par là que le total des sorties de devises d'un pays doit être égal au total des entrées de devises) ;
5. l'amélioration de la répartition des revenus, spécialement entre le Capital et le Travail.

Les quatre premiers de ces objectifs constituent ce que l'on appelle le carré magique, expression qui est utilisée pour signifier que la réalisation simultanée de la croissance, du plein emploi, de la stabilité des prix et de l'équilibre de la balance des paiements est extrêmement malaisée.

Ajoutons qu'il existe évidemment bien d'autres objectifs, variables en fonction de la composition politique des gouvernements, tels par exemple la protection de l'environnement, l'amélioration de la division internationale du travail, etc.

Pour ce qui concerne les **instruments** de la politique économique, on en distinguera cinq familles, les trois premières relevant du quantitatif et les deux dernières du qualitatif :

1. la politique budgétaire, c'est-à-dire la manipulation des soldes budgétaires (déficit ou excédent), ainsi que la fiscalité directe ou indirecte ;
2. la politique monétaire, qui recouvre l'action sur la gamme des taux d'intérêt, le contrôle du crédit, de la masse monétaire, etc. ;

3. la politique du change, qui revient essentiellement à agir sur les taux de change entre les diverses monnaies ;
4. la politique des contrôles directs, ces derniers pouvant être très divers (contrôle des prix, des revenus, des changes, etc.) ;
5. les réformes du cadre institutionnel (à titre d'exemple, on peut citer des «nationalisations», l'élimination des positions de monopole, une réforme bancaire, etc.).

En simplifiant au maximum, le **théorème de Tinbergen** signifie qu'une «bonne politique économique», c'est-à-dire une politique «optimale» qui permet d'atteindre effectivement les objectifs fixés, doit être basée sur la proposition suivante : le nombre d'instruments utilisés par les décideurs devrait être égal au nombre d'objectifs retenus par ces mêmes décideurs si ces derniers voulaient donner une valeur unique à chaque instrument (quantitatif bien sûr). Prenons un exemple et supposons qu'un gouvernement poursuive deux objectifs : la croissance économique et l'équilibre de la balance des paiements. Supposons aussi que cette dernière soit déficitaire. Enfin, faisons l'hypothèse que le gouvernement en question n'utilise qu'un seul instrument, à savoir un taux d'intérêt. Pour fouetter l'activité économique et donc la croissance, il doit abaisser le taux d'intérêt, ce qui aura pour effet de stimuler l'investissement, le crédit étant désormais moins cher pour les entrepreneurs. Par contre, afin de rétablir l'équilibre de la balance des paiements – déficitaire – le gouvernement (ou la banque centrale) du pays concerné doit élever le taux d'intérêt de manière à attirer les capitaux étrangers et à résorber ainsi le déficit.

De cet exemple, il ressort clairement que la poursuite de deux objectifs à l'aide d'un seul instrument conduit à une contradiction et à une impossibilité, puisqu'il faudrait donner deux valeurs différentes au même taux d'intérêt. Conclusion : avec un seul instrument, il ne faut viser qu'un seul objectif, c'est-à-dire soit la croissance, soit l'équilibre de la balance des paiements, faute de quoi il y aurait conflit entre les objectifs.

Ce que dit le *Traité de Maastricht*

Comme on l'a déjà signalé plus haut, le *Traité de Maastricht* détermine à partir de 1992 les étapes et les critères de convergence pour parvenir à la réalisation de l'Union économique et monétaire (UEM). Cependant, il contient également un ensemble de dispositions relatives à la politique économique, dispositions que l'on va maintenant examiner à la lumière du cadre conceptuel qui vient d'être brièvement décrit. Disons d'emblée qu'à la lecture du traité et avant de fournir de plus amples développe-

ments, les objectifs de la politique économique de l'Union paraissent partagés comme suit entre les différents niveaux de pouvoir :

1. la stabilité des prix est sans contestation possible le domaine réservé de la Banque centrale européenne (BCE) ;
2. la croissance et le plein emploi, eux, constituent des objectifs dévolus aux différents Etats composant la zone euro ;
3. l'équilibrage de la balance des paiements de la zone euro n'est apparemment conféré explicitement à aucune instance ; on peut donc en déduire que c'est au marché des changes (moyennant quelques interventions correctrices de la BCE) que l'on laisse le soin d'assurer ledit équilibre.

Reprenons à présent en détail l'examen de l'attribution des différents objectifs et surtout des instruments qui leur sont associés.

Le *Traité de Maastricht* prévoyait en son article 106 la constitution d'un Système européen des banques centrales (SEBC) composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales. Il ajoutait à l'article 105 que « *l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix* ». En d'autres termes, le SEBC ou la BCE se voyaient fixer comme seule tâche d'éviter l'inflation et en conséquence, ni l'un ni l'autre (en réalité, ils ne faisaient qu'un, car la BCE «coiffe» les banques centrales nationales) n'avaient à se soucier d'autres objectifs tels que, par exemple, la croissance économique ou le plein emploi.

Pour atteindre l'objectif de stabilité des prix, le traité confiait explicitement à la BCE la totalité de la politique monétaire : ainsi, on peut lire, toujours à l'article 105, qu'une de ses missions fondamentales consiste à « *définir et mettre en œuvre la politique monétaire de la Communauté* ». Elle le fait – depuis la fixation «irréversible» des taux de change intervenue le 1^{er} janvier 1999 – à travers plusieurs canaux :

- elle pilote les taux d'intérêt à très court terme (ce que l'on appelle les taux du marché monétaire) en les encadrant entre une « *facilité de dépôt* » – dont le taux est égal à 2.25 % depuis le 9 novembre 2001 – et une « *facilité de prêt marginal* » qui procure un taux de 4.25 %, depuis la même date ; par ce biais, elle vise à maintenir le taux d'inflation dans la zone euro (les douze pays participant à la monnaie unique) constamment inférieur à 2 % ;
- la BCE s'efforce de contrôler l'évolution de la masse monétaire (bien entendu, le fondement théorique d'une telle doctrine est de type monétariste : la hausse des prix résulterait simplement de l'augmentation de la monnaie en circulation !) ; à cet égard, l'objectif visé est une croissance de la masse monétaire au sens large (M3, diraient les spé-

cialistes) inférieure à 4.5 % ; pour atteindre cette cible, elle utilise une panoplie d'instruments : les «*appels d'offre*» notamment, mais aussi l'imposition aux banques de réserves obligatoires rémunérées au taux dit «*refi*», qui est un taux intermédiaire entre celui des facilités de dépôt et celui des facilités de prêt marginal.

Moralité de toute l'histoire : la BCE, qui coiffe l'ensemble du Système européen des banques centrales, tient entre ses mains la **politique monétaire** de la zone euro, de la sorte donc fortement centralisée ; elle s'en sert pour poursuivre l'objectif de stabilité des prix, c'est-à-dire une inflation inférieure à 2 % en moyenne.

Si la politique monétaire est conduite selon une structure fédérale (en réalité inspirée directement de l'expérience de la *Bundesbank* allemande), il n'en va pas de même des **politiques budgétaires**. Ces dernières sont en effet menées par les Etats membres de l'Union Européenne. Le *Traité de Maastricht* se contentait simplement de préciser, à l'article 103, que les Etats en question «*considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil*».

En principe donc, les gouvernements de l'Union disposent de la liberté d'utiliser les différents soldes budgétaires de manière à assurer une croissance économique stable et soutenue, autrement dit et plus prosaïquement, de faire du «*déficit budgétaire*» lorsque la conjoncture se retourne ou que l'activité économique ralentit.

En pratique cependant, les marges d'autonomie nationale en matière de politique budgétaire sont beaucoup plus réduites qu'il n'y paraît à première vue. Il en est ainsi parce que le *Traité de Maastricht* a introduit, dès sa signature en 1992, la clause que «*les Etats membres évitent les déficits publics excessifs*». Un protocole annexé au traité – significativement intitulé «*Sur la procédure concernant les déficits excessifs*» – précisait d'ailleurs deux règles de discipline budgétaire : 1°) le déficit public (c'est-à-dire celui des administrations centrales, mais aussi des pouvoirs régionaux ou locaux ainsi que de la sécurité sociale) ne peut dépasser 3 % du produit intérieur brut de chacun des Etats ; 2) le rapport de la dette au produit intérieur brut ne doit pas excéder 60 %. On sait que cette double obligation a été retenue parmi les critères de convergence à respecter par les Etats désireux de participer à la monnaie unique. Les effets de l'observation de ces critères ont été particulièrement négatifs comme on l'a déjà signalé plus haut. Malgré ce bilan globalement négatif, la chasse et l'obsession des déficits budgétaires se sont encore renforcées avec l'adoption du *Pacte de stabilité*, dont on dira bientôt

quelques mots... après avoir examiné les dispositions du *Traité de Maastricht* relatives à la politique des changes.

Le traité n'est pas très loquace sur l'équilibre de la balance des paiements de la zone euro ou sur l'utilisation de la politique des changes. Pour tout dire, il est même franchement ambigu, ce qui est le signe d'un réel malaise.

En effet, d'une part, la fixation irréversible des parités entre les pays de la zone euro, concomitante à l'adoption de la monnaie unique, fait que l'instrument du taux de change ne peut plus être utilisé pour résorber d'éventuels déséquilibres des paiements au sein de l'eurozone. Quelle serait alors la variable d'ajustement ? Le traité est muet à cet égard, mais il n'y a pas de doute que pour la BCE et la Commission, ce seraient les salaires (comprenez les baisses de salaire !) qui devraient permettre l'ajustement.

D'autre part, en ce qui concerne les rapports de change de la zone euro avec le reste du monde, l'ambiguïté du traité est sensible et ce, à un double point de vue :

- la politique de change de l'euro vis-à-vis des monnaies non communautaires est, en principe, du ressort du Conseil des ministres de l'économie et des finances, mais le principe est assorti de quelques restrictions significatives ; en effet, selon les termes de l'article 109, *«le Conseil, statuant à la majorité qualifiée soit sur recommandation de la Commission et après consultation de la BCE, soit sur recommandation de la BCE, peut formuler les orientations générales de politique de change vis-à-vis de ces monnaies [non communautaires]»* ; par ailleurs, la BCE est seule compétente en matière de gestion des réserves de change et d'interventions sur le marché, par exemple en vendant des titres libellés en dollars contre des euros pour soutenir la monnaie européenne ; au total, il est donc légitime de considérer que la politique de change est une compétence partagée entre les gouvernements et la Banque centrale européenne, alors qu'au Japon et aux Etats-Unis, par exemple, elle est de la responsabilité exclusive du gouvernement ;
- toujours selon l'article 109 du *Traité*, les orientations générales que l'on vient d'évoquer *«n'affectent pas l'objectif principal du Système européen des banques centrales (SEBC), à savoir le maintien de la stabilité des prix»* ; ces formulations alambiquées reviennent à faire de la politique des changes un instrument pour la poursuite de l'objectif de stabilité des prix, objectif qui est aussi celui visé par la politique monétaire, donc par la BCE ; ici, la confusion est totale, parce que l'instrument du taux de change devrait avoir pour cible l'équilibre de

la balance des paiements de la zone euro et non la stabilité des prix ! Il en résulte – théorème de Tinbergen oblige – que les autorités disposent de trop peu d'instruments pour poursuivre les différents objectifs de la politique économique, dont l'équilibrage des comptes extérieurs.

Le Pacte de stabilité

Le Pacte, on l'a déjà dit, a été adopté lors du Conseil européen d'Amsterdam. Ses dispositions ont ensuite été précisées dans deux règlements adoptés formellement par le Conseil Ecofin du 7 juillet 1997 : le premier, relatif au renforcement de la surveillance des situations budgétaires, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1998 ; le second clarifie la procédure applicable aux déficits excessifs et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Voici les grandes lignes de cet ensemble de dispositions réglementaires :

- la Commission assure un suivi régulier de l'évolution des finances publiques des Etats membres ; elle élabore un rapport sur la situation budgétaire de l'Etat concerné dès qu'elle décèle un risque de «*déficit excessif*» ; elle peut même adresser un «*avertissement préventif*» lorsqu'un Etat s'approche de la barre des 3 % sans la dépasser ; ainsi, tout récemment, le 30 janvier 2002, Pedro Solbes, commissaire européen (espagnol) aux affaires économiques et financières, a envoyé un tel avertissement à l'Allemagne pour cause de dérapage budgétaire : en effet, la principale puissance économique du continent a enregistré en 2001 un déficit égal à 2.6 % de son produit intérieur, ce qui représentait exactement un point de plus, en pourcentage, que ce qui était prévu ;
- lorsqu'un déficit public dépasse la limite fatidique des 3 %, toute la question est de savoir si ce dépassement a un caractère exceptionnel ou non ; sont considérées comme exceptionnelles des circonstances telles qu'un choc économique spécifique à un pays déterminé ou surtout une récession entraînant une baisse annualisée du produit intérieur brut (PIB) supérieure à 2 % ; dans ce cas, la Commission rédige un rapport destiné au Conseil des ministres qui constate l'existence de circonstances exceptionnelles ; il s'ensuit que le déficit ne sera pas qualifié d'excessif et qu'il n'y aura pas, bien entendu, de sanction prise à l'encontre du pays considéré ;
- si la récession se traduit par un recul du PIB inférieur à 2 % – ce qui est la règle, puisque, d'après G. Lafay, ce cas de figure s'est produit

296 fois sur 300 lors de ces vingt dernières années pour les quinze pays de l'Union Européenne¹ – deux possibilités sont à envisager : 1) soit la diminution du PIB (en termes réels, c'est-à-dire hors hausse des prix) est comprise entre 0 et 0.75 %, le pays ne peut se prévaloir de circonstances exceptionnelles et le déficit excessif est prononcé ; 2) soit cette diminution se situe dans une fourchette de 0.75 à 2 % et c'est le Conseil des ministres, par vote à la majorité qualifiée, qui se prononce sur l'existence ou non de circonstances exceptionnelles et conséquemment d'un déficit excessif ;

- lorsque le déficit excessif a été prononcé, le pays concerné est invité à prendre des mesures correctrices crédibles ; s'il ne le fait pas, des sanctions seront prises à la majorité qualifiée et lui seront imposées au plus tard à la fin de l'année civile qui suit l'année de ce déficit excessif ;
- les sanctions comportent notamment la constitution auprès de la Commission d'un dépôt non rémunéré dont le montant est calculé comme suit : 0.2 % du PIB en cas de déficit compris entre 3 et 4 %, à quoi il faut ajouter 0.1 % du PIB de pénalité supplémentaire par point de dépassement des 4 % de base (exemple : si le déficit de la Belgique représente pour telle année 5 % du PIB, alors le dépôt en question sera égal à 0.2 % du PIB, plus 0.2 % supplémentaire, soit au total 0.4 % du PIB) ; le dépôt ne peut cependant excéder 0.5 % du PIB ;
- si le déficit, dit excessif, n'a pas été corrigé au bout de deux ans, les dépôts seront convertis en amendes, c'est-à-dire versés au budget communautaire ; le produit des amendes ira exclusivement aux pays «sages», ceux qui n'enregistrent pas de déficit excessif et qui participent à la monnaie unique.

L'état présent de la conjoncture économique

Croissance et récession

Trois pays ou zones jouent un rôle déterminant dans l'économie mondiale : les Etats-Unis (qui comptent pour 32.4 % du total international si l'on prend comme référence leur part dans le produit intérieur brut mondial d'origine manufacturière), la zone euro (28.4 %) et le Japon (16.1 %). A eux trois – on les appelle la triade – ils représentent plus des trois quarts de la production industrielle mondiale, les Etats-Unis se taillant la

1. Gérard Lafay, *L'euro contre l'Europe ?*, Arléa, Paris, 1997, p.131.

part du lion avec quasiment un tiers de cette production. C'est dire le poids économique de l'Amérique. Or, cette dernière est entrée en récession en mars 2001, comme l'a signalé, le 26 novembre 2001, l'organisme chargé de dater le cycle économique aux USA, le *National Bureau of Economic Research (NBER)*. Plus précisément, le NBER, qui définit une récession comme «une période de déclin significatif dans la production totale, le revenu, l'emploi et les échanges commerciaux, d'une durée habituelle de six mois à un an»², a fourni l'analyse suivante : l'économie américaine a atteint un creux du cycle en mars 1991 ; elle a alors connu une reprise qui a conduit à la plus longue phase d'expansion de toute son histoire, soit 120 mois consécutifs ; cette expansion s'est terminée en mars 2001 (cette dernière date constitue donc un pic, un sommet – en anglais, *a peak* – dans le cycle). Une analyse complémentaire réalisée par la Banque de Réserve Fédérale de Chicago, à l'aide de l'indicateur qu'elle a élaboré – le *Chicago Fed National Activity Index (CFNAI)* – permet d'affirmer que la probabilité d'une récession aux Etats-Unis n'a pas cessé de croître depuis l'été 2000³.

Pourtant, il ne faudrait pas passer sous silence les évolutions profondément différenciées des pays de la triade pendant les années 1990. Le tableau 1 permet de voir quelle a été leur croissance réelle pendant la période 1992-2000 correspondant à la phase d'expansion américaine.

Tableau 1. Croissances comparées (en %)

	Japon	USA	zone euro
1992	1.0	3.1	1.4
1993	0.3	2.7	-0.8
1994	0.6	4.0	2.3
1995	1.5	2.7	2.2
1996	5.1	3.6	1.4
1997	1.6	4.4	2.3
1998	-2.5	4.4	2.8
1999	0.2	4.2	2.5
2000	1.9	5.2	3.5
Moyenne	1.08	3.81	1.95

Sources : OCDE, calculs propres.

2. NBER, *Business Cycle Expansions and Contractions*. Disponible sur Internet à l'adresse www.nber.org/cycles.html.
3. Voir l'article de Charles L. Evans, Chin Te Liu et Genevieve Pham-Kanter, «The 2001 Recession and the Chicago Fed National Activity Index : Identifying Business Cycle Turning Points», *Economic Perspective*, Federal Reserve Bank of Chicago, Vol. 26, N°3, Third Quarter, 2002.

DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE AND S&P 500 INDICES



NASDAQ COMPOSITE INDEX



Du tableau, il ressort que les Etats-Unis ont connu, en moyenne, une croissance presque deux fois plus élevée que l'Europe et presque quatre fois plus élevée que le Japon, ce dernier faisant figure de mauvais élève. Autrement dit, l'écart s'est fortement creusé entre les premiers et les deux autres pendant ces neuf années de croissance américaine ininterrompue.

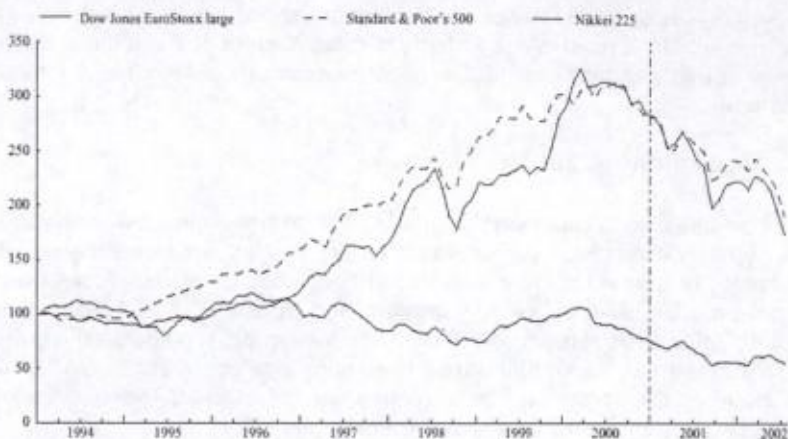
La récession de 2001

Aux origines de la récession de mars 2001 se trouve une bulle financière de grande ampleur, parfaitement visible sur les deux graphiques qui suivent : le premier d'entre eux fournit l'évolution de deux indices boursiers américains, à savoir le *Standard and Poor's 500*⁴ et l'indice *Dow Jones* (plus précisément le *Dow Jones Industrial Average*⁵, en abrégé *DIJA*) ; quant au second, il donne l'évolution des cours sur le *NASDAQ*, la bourse des valeurs technologiques de croissance⁶, ce que l'on a appelé pompeusement la «nouvelle économie».

Sur chacun de ces graphiques, on peut constater d'abord un accroissement considérable des indices entre 1992 et 1999 (cet accroissement est particulièrement prononcé sur le *NASDAQ*, l'indice étant pratiquement multiplié par dix), puis un retournement des cours dès le premier trimestre de l'année 2000 sur ce même *NASDAQ*, un peu plus tardivement sur les deux autres marchés. Par la suite, la chute est brutale, particulièrement pour les valeurs technologiques.

Cette trajectoire suivie par les cours des actions américaines se retrouve en Europe, mais pas au Japon comme on peut s'en apercevoir à la lecture du graphique suivant⁷ :

4. Indice du *New-York Stock Exchange* – bourse des valeurs de New-York – composé de 400 sociétés industrielles, 20 actions du secteur transport, 40 du secteur financier et 40 des sociétés de services publics.
5. Indice boursier mis au point par la firme *Dow Jones & Co* à partir du cours moyen de trente actions cotées sur le marché de New-York.
6. *NASDAQ* est l'abréviation de *National Association of Securities Dealers Automated Quotation* ; c'est un marché sur lequel les titres se négocient informatiquement, de sorte qu'il est sans localisation géographique précise. Plus de 5 000 valeurs y sont cotées.
7. Le *Dow Jones Euro Stoxx* est un indice large européen comprenant 666 actions de sociétés et couvrant les 15 pays de l'Union plus la Suisse.

Dow Jones EuroStoxx large, Standard & Poor's 500 et Nikkei 225
(base : janvier 1994 = 100 ; par mois)

Source : Reuters

Ce graphique est intéressant à analyser. Il montre que la bulle financière a été aussi vive sur le vieux continent qu'aux Etats-Unis et que la fin de la tendance haussière s'est produite au même moment. Depuis lors, les deux courbes sont orientées à la baisse de manière fort parallèle. Par contre, en ce qui concerne l'indice de la bourse de Tokyo, le Nikkei 225, ce qui est frappant, c'est son caractère quasiment plat pendant l'ensemble de la période. Pourtant, le Japon a expérimenté aussi une bulle financière, mais une décennie avant les Etats-Unis ou l'Europe. En conséquence, la bulle a éclaté plus précocement, c'est-à-dire dès 1990⁸. Cela dit, depuis le 1^{er} trimestre 2000, le Nikkei est orienté à la baisse même si cette dernière est évidemment moins prononcée que dans les deux autres pays de la triade.

En règle générale, une baisse conséquente et prolongée de la bourse a plusieurs effets macro-économiques :

1. les détenteurs d'actions sont les premiers touchés via la diminution de la valeur de leur portefeuille de titres ; logiquement, il devrait s'ensuivre une baisse de leurs dépenses de consommation, mais très progressivement ; cependant, cette baisse peut avoir une ampleur plus

8. Voir Francis Bismans, « De Bangkok à Brasilia. Anatomie d'une crise financière », *Cahiers Marxistes*, n°215, pp. 31 et suiv.

ou moins grande selon que les détenteurs en question se sont endettés ou non pour acquérir leurs actions ; dans le premier cas, ils seront obligés de réduire leur consommation pour rembourser leurs dettes, pas dans le second ; *in fine*, l'effet macro-économique sur la dépense de consommation dépendra essentiellement de la proportion, dans la population totale, des ménages qui ont eu recours à l'emprunt pour acheter des actions ;

2. la dégringolade boursière affecte les entreprises par deux canaux au moins : d'une part, pas mal de firmes, surtout dans le secteur des nouvelles technologies, voient leur actif se réduire fortement et se trouve acculées à des restructurations et licenciements, voire à une forme ou une autre de faillite ; d'autre part, le financement des investissements par émission d'actions est rendu beaucoup plus difficile ; il est certes possible d'utiliser d'autres sources de financement, telles le crédit bancaire ou l'émission d'obligations, mais les bilans dégradés des entreprises ne rendent aisé le recours ni à l'une ni à l'autre ; c'est pourquoi l'effet macro-économique le plus immédiat et le plus sensible du dégonflement de la bulle sera de tirer à la baisse la dépense d'investissements.

La lecture du tableau 2 (ci-après) fournit quelques indications sur l'évolution (trimestrielle) des grandeurs macro-économiques après l'éclatement de la bulle financière.

Trois conclusions principales s'en dégagent.

En premier lieu, si l'on considère que la bulle financière a commencé à éclater au deuxième trimestre de l'année 2000, il aura fallu plus d'un an pour que le phénomène se traduise par une diminution du produit national (3^{ème} trimestre 2001 aux USA, 4^{ème} trimestre dans la zone euro), le Japon constituant un cas particulier. Il faut toutefois préciser que le produit intérieur brut se redresse aux Etats-Unis pendant le quatrième trimestre de l'année 2001, essentiellement par suite d'un fort accroissement de la consommation (sans doute faut-il voir dans ce redressement tiré par la consommation des ménages une réaction « patriotique » aux attentats du 11 septembre).

En deuxième lieu, on peut constater que c'est la demande d'investissement qui a été la première à fléchir et ce, dès le 1^{er} trimestre 2001 dans l'eurozone et le 2^{ème} trimestre de la même année aux Etats-Unis⁹.

Enfin, ce sont les dépenses de consommation qui reculent – n'oublions pas qu'on raisonne à prix constants, c'est-à-dire en milliards de dollars

9. Le Japon enregistre également une diminution de l'investissement au deuxième trimestre de 2001 suivi d'un redressement deux trimestres plus tard de sorte qu'à nouveau sa situation paraît atypique par rapport aux deux autres pays de la triade.

Tableau 2. Revenu, consommation et investissement comparés

	(en milliards de dollars 1996)										(par trimestres)
	T4-99	T1-00	T2-00	T3-00	T4-00	T1-01	T2-01	T3-01	T4-01		
USA											
PIB	9040.9	9102.5	9229.4	9260.1	9303.9	9334.5	9341.7	9310.4	9348.6		
Cons.	6083.6	6171.7	6226.3	6292.1	6341.1	6388.5	6428.4	6443.9	6540.3		
Inv.	1936.1	1991.4	2018.6	2026.8	2036.1	2050.5	2018.9	1982.6	1957.6		
Japon											
PIB	522.12	532.53	536.63	532.75	534.28	539.72	533.17	530.31	523.88		
Cons.	287.82	289.83	291.02	286.97	288.80	294.20	290.96	285.93	291.41		
Inv.	141.27	145.65	146.12	146.31	147.90	147.74	144.76	147.56	135.62		
Europe											
PIB	6011.9	6066.8	6120.1	6145.4	6187.7	6219.0	6220.9	6227.0	6209.0		
Cons.	3400.5	3431.4	3453.4	3456.1	3463.0	3948.3	3513.0	3517.3	3514.5		
Inv.	1307.5	1327.8	1337.7	1354.3	1354.6	1349.5	1340.1	1331.6	1323.5		

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques, juin 2002.

de 1996 – en tout dernier lieu : le phénomène se produit dès le 3^{ème} trimestre 2001 aux *USA* (avec la restriction mentionnée un peu plus haut en ce qui concerne le trimestre suivant) et le 4^{ème} trimestre 2001 en Europe.

On est donc fondé à conclure que l'éclatement de la bulle financière internationale s'est d'abord marqué par une diminution de l'investissement global en termes réels, la consommation n'étant que plus tardivement et plus modérément affectée. La conjugaison des deux effets a toutefois été suffisante pour entraîner une baisse du produit intérieur brut (réel) aux Etats-Unis et en Europe lors du deuxième semestre de l'année 2001.

Récession dans la récession ?

La question qui se pose aujourd'hui à propos de la tendance future de la conjoncture économique est simple à formuler : l'économie mondiale va-t-elle connaître une nouvelle récession après le léger mieux observé pendant la première moitié de l'année 2002 ? Autrement dit va-t-on assister à une «récession dans la récession» (aux Etats-Unis, on dirait un *double dip*, une double dépression) ? S'il est aisé de formuler la question, il l'est beaucoup moins d'y répondre.

Cependant, il y a au moins une certitude, c'est que si reprise réelle il y avait, elle ne pourrait venir que des Etats-Unis. En effet, compte tenu de la stagnation japonaise, de la faiblesse générale de l'activité en Europe – sans parler de la très grave crise argentine qui pourrait parfaitement s'étendre à toute l'Amérique latine, singulièrement par le canal brésilien, ni de quelques autres crises telles celle qui touche la Turquie – la seule locomotive possible se trouve bel et bien aux *USA*. En conséquence, ce sont les plus récents indicateurs américains qu'il faut scruter pour tenter de trouver une réponse à la question posée.

Or, quatre facteurs permettent d'affirmer qu'une rechute de l'économie américaine dans la récession lors des prochains mois présente une probabilité non négligeable (même s'il est difficile de la quantifier).

1. Comme l'indique le tableau 3, la reprise constatée au tournant des années 2001 et 2002 semble faire long feu – le taux de croissance annualisé décélérant fortement (+1.1 %) au dernier trimestre disponible.

Tableau 3. Contribution au Produit intérieur brut réel des USA
(taux annualisés et désaisonnalisés)

	2001				2002	
	I	II	III	IV	I	II
Prod. intérieur brut	-0.6	-1.6	-0.3	2.7	5.0	1.1
Consommation privée	1.53	0.92	0.97	4.05	2.22	1.28
Investissement	-3.65	-3.09	-0.81	-2.88	2.53	1.22
Exportation nettes	0.53	-0.42	-0.24	-0.28	-0.75	-1.65
Consommation publique	0.99	1.00	-0.21	1.85	1.04	0.27

Source : BEA.

Cette décélération touche toutes les composantes du produit réel, mais elle affecte particulièrement la consommation privée, qui avait connu un bond en avant au 4^e trimestre de 2001 à la suite des attentats du 11 septembre.

2. La Bourse de New-York a connu un recul très marqué ces derniers mois. En effet, si l'on prend comme référence l'indice *DJIA* (*Dow Jones Industrial Average*) enregistré le jeudi 19 septembre 2002, alors le recul est de
- 11.66 % par rapport à la valeur de l'indice observée le 19 août 2002 ;
 - 16.93 % par rapport à la valeur du *DJIA* observée le 19 juillet 2002 ;
 - 25.32 % par rapport à la valeur du *DJIA* observé le 19 mars 2002.
- En d'autres termes, en six mois, le *Dow Jones* a perdu plus d'un quart de sa valeur et la descente aux enfers n'est probablement pas terminée. Une baisse d'une telle ampleur va inévitablement se répercuter sur le flux des investissements productifs et peser sur la demande globale tout entière.
3. La confiance des consommateurs américains est en train de se dégrader, après s'être redressée presque continûment depuis le 11 septembre 2001. Pour illustrer cette affirmation, il suffit de se référer à l'évolution de l'indice du sentiment de confiance dressé par l'université du Michigan.

Tableau 4. Indice du sentiment de confiance
(1^{er} trimestre 1966=100)

2001				2002							
01-09	01-10	01-11	01-12	01-01	01-02	01-03	01-04	01-05	01-06	01-07	01-08
81.8	82.7	83.9	88.8	93.0	90.7	95.7	93.0	96.9	92.4	88.1	87.6

Source : University of Michigan

A lire ce tableau, on s'aperçoit que l'indicateur de confiance est parvenu à un sommet en mai 2002 et que depuis lors il est orienté à la baisse. Si cette tendance se poursuivait, elle aurait pour effet certain de réduire les dépenses de consommation des ménages américains, dépenses qui, on l'a vu, se sont bien maintenues jusqu'à présent et ont permis d'éviter que le recul de l'activité économique ne soit trop important.

4. Le quatrième facteur relève de la politique économique. Il tient tout entier dans la disparition des marges de manœuvre pour les autorités américaines. En effet, d'une part, au 4 septembre 2002, le taux d'escompte de la Réserve fédérale de New-York était de 1.25 % et le taux des fonds fédéraux de 1.81 %, de sorte qu'il devient difficile d'en abaisser ces taux pour stimuler la demande globale. D'autre part, pour la première fois depuis 1997, les Etats-Unis vont connaître cette année un déficit budgétaire (il serait de l'ordre de 150 milliards de dollars). Ce déficit est notamment la conséquence des baisses d'impôts décidées par Bush et des dépenses importantes engagées dans la lutte contre la récession et contre le terrorisme. Or, le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan¹⁰, dans un discours prononcé devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants le 12 septembre 2002, vient d'en appeler à la rigueur budgétaire faute d'en revenir à une «*ère de hauts taux d'intérêt, de bas niveaux d'investissement et à une croissance plus lente de la productivité*». Bref, l'apocalypse en perspective ou presque. *In fine*, que ce soit du côté de la politique monétaire ou de la politique budgétaire, les autorités américaines paraissent avoir les mains largement liées et donc également ne plus guère disposer de réserves pour tenter d'empêcher une rechute dans la récession.

10. *Testimony of Chairman Alan Greenspan before the Committee on the Budget, US House of Representatives, September 12, 2002.*
Disponible sur www.federalreserve.gov/

Le dilemme européen

Les différents pays parties prenantes de la monnaie unique sont astreints à présenter annuellement des programmes de stabilité dans la perspective d'aboutir à une situation budgétaire équilibrée, voire même à un excédent, à partir de 2003-2004. Voici, à cet égard, quel était en 2001 l'état du déficit de quelques pays de la zone euro :

Tableau 5. Excédents (+) et déficits (-) budgétaires dans la zone euro

	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal
1998	-0.8	-2.2	-2.6	-2.7	+2.3	-2.8	-0.8	-2.3
1999	-0.6	-1.6	-1.1	-1.6	+2.3	-1.8	+0.4	-2.2
2000	+0.1	+1.2	-0.3	-1.3	+4.5	-0.5	+2.2	-1.5
2001	+0.2	-2.7	0	-1.4	+1.7	-2.2	+0.2	-4.1

Source : BCE

Du tableau 5, il ressort que seul le Portugal se situe au-dessus de la barre des 3 %. Depuis le démarrage de l'union monétaire, c'est le premier pays qui annonce un déficit supérieur à ce seuil fatidique. La réponse ne s'est pas fait attendre : le vendredi 26 juillet 2002, le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, Pedro Solbes, annonçait que la Commission européenne entamerait la procédure de déficit excessif contre le Portugal. Néanmoins, comme on peut le constater, deux autres pays et non des moindres, puisqu'il s'agit de l'Allemagne et de l'Italie, enregistraient aussi un déficit pour 2001, mais compris entre 2 et 3 %.

Toutes ces données harmonisées sur les évolutions budgétaires dans la zone euro ont été publiées au printemps 2002. Par la suite, il est apparu que la plupart des pays de l'eurolande ne respecteraient pas les objectifs budgétaires fixés pour 2002. Sont en cause ici les effets, nécessairement décalés, de la récession intervenue en 2001 ainsi que de l'effondrement des cours boursiers qui a conduit à une baisse des rentrées fiscales liées à l'impôt des sociétés et à la déduction des moins-values sur titres.

Toujours est-il que quatre pays affichent aujourd'hui des déséquilibres importants en matière budgétaire : le Portugal, mais aussi l'Allemagne et dans une moindre mesure, la France et l'Italie.

Le ralentissement économique actuellement observé, qui est probablement, ainsi qu'on l'a souligné, le prélude à une récession dans la récession, ne va évidemment rien arranger. En effet, les gouvernements de la

zone euro ne disposent que de l'arme budgétaire pour combattre la dépression et tenter d'endiguer la remontée du chômage. En utilisant cette arme, ils creusent cependant le déficit et s'éloignent de l'équilibre programmé pour 2004.

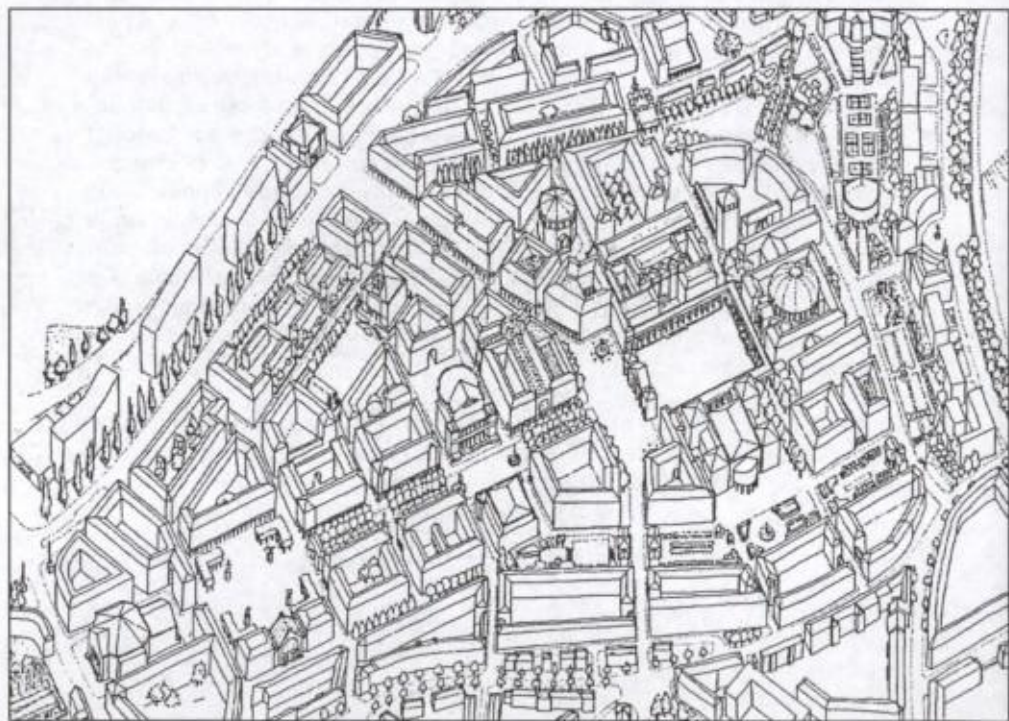
C'est en ce point précisément que se situe le dilemme de la construction monétaire européenne : soit les pays de la zone euro respectent le pacte de stabilité et se refusent à agir pour contrer les tendances récessives avec toutes les conséquences qui s'ensuivent – économiques (l'approfondissement de la récession) et politiques (l'hostilité et l'opposition à l'égard de l'Europe et de la monnaie unique) ; soit au contraire, ils pratiquent une politique budgétaire active qui signifie, de fait, l'abandon des objectifs fixés par le Pacte de stabilité et de croissance. Mais abandonner le pacte en question, c'est aussi remettre en question un pan entier de l'architecture monétaire européenne et donc introduire des ferments de discorde au sein même de la zone euro, entre gouvernements « vertueux » et gouvernements « laxistes ».

Au moment où j'écrivais les lignes qui précèdent – soit le mardi 24 septembre – je pensais que le dilemme de la monnaie unique ne commencerait à sortir ses effets que très progressivement. Or, deux jours plus tard, le président de la Commission européenne, Romano Prodi, annonçait que l'échéance pour parvenir à l'équilibre budgétaire serait 2006 et non 2004. Certes, il affirmait parallèlement que le cap était maintenu : il s'agirait tout au plus d'une interprétation du pacte qui tiendrait compte de la présence du cycle économique. Peut-être. Il n'empêche que si la situation économique continue à se dégrader et que l'année 2003 s'avère mauvaise en termes de croissance – hypothèse plausible, on le répète encore une fois – alors l'horizon 2006 en tant que date-butoir pour la réalisation de l'équilibre budgétaire ne serait même plus crédible. Ce défaut de crédibilité rejaillirait inévitablement sur toute la procédure mise en œuvre pour empêcher les fameux « déficits excessifs » et au-delà sur le pacte lui-même.

En tout cas, à ce stade et beaucoup plus tôt que prévu, le Pacte de stabilité paraît d'ores et déjà avoir du plomb dans l'aile. Il y aura peu de monde, hormis dans les cercles conservateurs, pour s'en plaindre !

En 1981, Inter-Environnement Bruxelles et l'ARAU ont proposé la création d'un pôle européen décentralisé, par l'utilisation d'une friche industrielle articulée sur les grandes voies de communication de l'agglomération et sur les liaisons avec l'aéroport : la gare Josaphat à Schaerbeek. *«Seule une décentralisation et la création d'un nouveau pôle européen – construit comme un véritable quartier intégrant bâtiments publics, bureaux, logements et équipements, et évitant ainsi les effets 'ghetto' luxembourgeois et strasbourgeois – est de nature à répondre de manière définitive aux extensions continues et boulimiques des Communautés».*

Cf. Bruxelles vu par ses habitants, éd. ARAU/CFC, Bruxelles, 1984.



Euro et dollar, même combat ?

Nicolas Bárdos-Féltoronyi*

Depuis le 11 septembre 2001, d'aucuns disent et répètent : rien ne sera plus jamais comme avant. On l'avait déjà proclamé après Auschwitz. Or, depuis 1945 et à travers le monde, il y a eu des centaines de guerres et de massacres, notamment au Rwanda, pour lesquels nous n'avons observé un silence ni de trois minutes, ni de trois secondes et les choses continuent comme avant. Certes, l'horrible attentat n'est que l'expression brutale d'une fureur, d'une fureur des exclus. Il n'annonce cependant pas le « grand soir » du capitalisme américain, et il ne se produit pas non plus à l'apothéose de l'hégémonie des Etats-Unis. Pour un tel soir, l'histoire le montre, une mobilisation du grand nombre est nécessaire et, à présent, elle doit se concevoir à une échelle quasi mondiale. Il ne s'agit pas de cela. Au lieu de l'apothéose, l'Amérique découvre qu'elle a besoin d'alliés.

Géo-économie transatlantique

Aussi ai-je le sentiment que nous n'allons guère voir changer les tendances lourdes de l'évolution du monde¹. Les choses continueront comme avant : quelques gains par-ci, quelques pertes par-là, et j'ai l'espoir secret que les premiers l'emportent finalement sur les seconds. C'est cette idée qui présidera à l'examen ci-après des relations actuelles et futures entre l'euro et le dollar.

* Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain.

1. «Wirtschaftliche Folgen des Terrors», in *Neue Zürcher Zeitung*, des 15/16.9.2001.

Tout récemment, j'ai argué que « (...) les 'décisions historiques' (euro, armée européenne et élargissement de l'Union) définissent sans doute les voies possibles vers une Europe de XXI^e siècle, différente de celle du siècle passé. Cette Europe restera-t-elle protectorat américain ou deviendra-t-elle puissance autonome de paix (...) ? Bruxelles doit se tenir à distance égale de Washington, de Moscou et de Beijing. L'Europe sera-t-elle une grande puissance impérialiste ou une union de caractère social et pacifique ? Les questions de la réforme de l'ONU et de la nécessaire désaméricanisation des institutions internationales sont liées à celle de l'avenir de l'Europe. L'élargissement vers l'Est de l'Union appelle une politique claire et décisive (...)»².

Je ne développerai ici que deux ou trois analyses qui sont liées à la question des rapports éventuels entre l'euro et le dollar, celle de la gestion monétaire de ces devises-clés et celle de que l'on peut appeler la désaméricanisation des institutions monétaires et financières internationales. Le lecteur n'échappera pas à quelques réflexions théoriques pour commencer.

Diversité structurelle et différences monétaires

Pour commencer, que peut-on dire en général des rapports entre l'euro et le dollar ? Constatons de prime abord que la diversité des structures productives et étatiques est de nature spatio-historique. Cette diversité explique l'origine et l'avènement de la diversité monétaire, qui s'appuie sur un processus de fiscalisation multiple, en faveur des pouvoirs publics quels qu'ils soient. Ainsi, en termes chronologiques et diachroniques, la multiplicité semble être avant tout expliquée par la différenciation des pouvoirs publics, qui veulent instituer chacun un ordre fiscal propre.

Le développement multiple et progressif des pouvoirs locaux qui ont peu de contacts monétarisés entre eux implique celui des monnaies locales. Non seulement l'existence de multiples devises mais aussi les changements de dénominations monétaires à travers les temps sont remarquables. Les historiens pourraient sans doute aider à en comprendre les raisons.

De fait, la monnaie ne s'inscrit pas seulement dans le temps mais également dans l'espace comme le pouvoir, l'Etat qui la frappe. Les conditions locales ou régionales de production, d'échange et de consommation sont par définition diversifiées, selon les évolutions historiques spé-

2. Voir «La dimension géopolitique d'une Europe du XXI^e siècle», in *La Revue Nouvelle*, juin 2001.

cifiques. Il en résulte des coûts, des revenus et des prix différenciés et donc des valeurs monétaires distinctes en termes réels. De leur côté, les frontières et la pluralité des monnaies concrètes ne font qu'ajouter des raisons supplémentaires à la différenciation des espaces monétaires.

A son tour, chacune des monnaies constitue un facteur de différenciation entre structures régionales et un facteur de cohésion au sein de structures régionales. Les régions fortes ont évidemment de la monnaie forte. Les régions faibles ou soumises ont de la monnaie faible et doivent supporter la charge de l'adaptation aux fortes. Le rapport entre les monnaies ou les devises différentes suit fidèlement, bien qu'avec une certaine inertie, les rapports de forces entre les Etats, créateurs des monnaies.

Si l'on ne remonte qu'à l'aube de l'époque moderne, les sociétés européennes du XV^e et du XVI^e siècles commencent à être dominées par les commerçants. La majorité des biens et services restent localement produits et consommés en une espèce d'économie sociale non monétarisée. D'autres participent déjà à des échanges internationaux. En dehors des larges couches de la population agricole, les commerçants organisent le développement de la production et de la circulation, notamment dans les colonies naissantes. En même temps, les Etats se créent et se définissent les uns par rapports aux autres. La souveraineté extérieure apparaît ainsi mais elle requiert aussitôt un financement et des aménagements.

Depuis 1945, l'histoire et la position géographique des Etats-Unis et de l'Europe s'avèrent de plus en plus différenciées. Dès lors, leurs monnaies respectives ne font qu'exprimer cette différenciation, et les rapports entre elles, les évolutions différenciées entre les deux entités.

Avènement et déclin des monnaies-clés

Par la monnaie, les échanges comme les contraintes s'opèrent – et la générosité comme la domination s'exercent – avec une aisance remarquable. La monnaie est un attribut économique essentiel des sociétés humaines où l'on paie et où l'on économise sous forme d'argent. Mais, en fonction de l'avènement, de l'épanouissement et du déclin des sociétés, elle revêt des caractéristiques spécifiques et changeantes.

Les sociétés historiquement fortes et puissantes ont des monnaies durables dont, par convenance et facilité, l'usage est accepté et/ou imposé sur une partie plus ou moins étendue du monde grâce aux autres apports de ces mêmes sociétés dominantes. Il en a été ainsi du *solidus*

pour la Rome impériale, du *gros tournois* pour la France capétienne, du *franc Germinal* pour Napoléon victorieux, de la *livre sterling* pour le Lion britannique régnant sur le monde du XIX^e siècle, du *dollar US* pour l'Amérique de Roosevelt à Nixon.

C'est toujours une puissance – une tribu africaine, les commerçants débrouillards d'une ville comme Florence au XIV^e siècle, les gouvernements de nos pays ou une superpuissance – qui émet, gère et fait accepter une monnaie en fonction de ses propres intérêts. Toutefois, l'importance réelle de la puissance émettrice autant que les conditions économiques des territoires concernés par une monnaie définissent, voire limitent, les possibilités de son émission, de sa gestion et de son acceptabilité.

Les modifications des structures politiques mondiales et les changements dans les relations économiques de domination, d'une part, l'accumulation des erreurs d'investissement et la création de mauvaises structures économiques, d'autre part, sont en effet autant d'éléments qui agissent par et sur la monnaie de chaque pays. Selon les réussites ou échecs de divers pays, telle monnaie domine telles autres monnaies. Il s'établit entre elles une véritable hiérarchie en fonction du principe du développement inégal³.

L'histoire du siècle dernier le prouve fort bien : l'usage de la livre sterling n'aurait pu se répandre dans le monde du XIX^e siècle si chacun de ses utilisateurs n'avait pas eu la conviction qu'il pouvait l'employer pratiquement n'importe où et n'importe quand, dans la mesure même où les institutions politiques et financières de la Grande-Bretagne étaient puissantes et tenaient en main un véritable empire mondial.

Cependant, sur-estimant ses possibilités lors de la première guerre mondiale et ses intérêts dans le maintien de son empire colonial, et sous-estimant la vigueur du développement d'autres pays capitalistes et l'importance des changements techniques, l'Angleterre a perdu vers 1920 sa position de puissance mondiale. Comme pour Rome, Byzance ou la France, ce déclin s'accompagna d'une perte d'influence monétaire.

3. Voir mon *Géoéconomie: Etat-espace-capital*, De Boeck-Université, Bruxelles, 1991.

La bonne monnaie chasse la mauvaise : la loi de Gresham

Poursuivons dans ces réflexions afin de bien saisir les fluctuations de valeurs entre les monnaies. Pour qu'une monnaie existe, il faut qu'elle remplisse simultanément deux conditions. Elle doit, d'une part, pouvoir circuler dans les transactions d'achats et de ventes et en même temps, figurer d'autre part dans les encaisses, autrement dit ce en quoi on peut épargner sous des formes variées : carnets, bons de caisse, obligations, sicav's, actions, etc. En effet, dans un système qui remplit son rôle, une monnaie ne peut circuler – c'est-à-dire, servir d'intermédiaire dans les transactions – que si elle est susceptible d'être un instrument de réserves. Sinon, personne n'accepterait de la recevoir en se dessaisissant d'un bien réel.

Bien entendu, l'histoire est remplie de monnaies qui circulent, et même de plus en plus vite, tout en étant rejetées des réserves, des encaisses : chacun cherche à s'en débarrasser aussitôt que reçues. C'est l'application de la loi de Gresham. Cette loi s'énonce par une double affirmation aux termes inversés : dans la circulation, la mauvaise monnaie chasse la bonne alors que, dans les réserves, la bonne monnaie chasse la mauvaise.

Mais une monnaie chassée des encaisses l'est définitivement et sans appel : elle n'y revient plus. L'inverse n'est pas vrai : la monnaie qui cesse de circuler pour se réfugier dans les encaisses, c'est la bonne monnaie. Elle ne perd, pour autant, aucune de ses qualités monétaires, elle est toujours susceptible de reprendre sa place dans la circulation quand la situation est assainie, par démonétisation de la mauvaise monnaie. Toute monnaie constituant une bonne réserve de valeur et susceptible de figurer dans les encaisses, dans les réserves est donc apte à circuler, alors que toute monnaie susceptible de circuler n'est pas, pour autant, apte à figurer dans les encaisses.

C'est un des aspects historiques les plus importants de la grande crise des années 1930 : une monnaie, la livre sterling avec toutes les institutions qu'elle présuppose, perd son importance mondiale et elle est progressivement remplacée par un autre moyen de paiement et de réserve, le dollar. Dans l'histoire, ces passages d'une monnaie à usage universel à une autre se sont toujours faits à travers des crises plus ou moins longues et difficiles. Néanmoins, après les difficultés du début, l'établissement d'une nouvelle monnaie dominante et plus répandue que d'autres a la plupart du temps été de pair avec une évolution économique posi-

ve et la création de nouvelles institutions telles qu'aujourd'hui l'euro. Souvent, d'ailleurs, les institutions et le processus de progrès économique voient leur nature et leur contenu complètement modifiés à cette occasion.

Ainsi, le passage de la livre sterling au dollar et puis l'usage «mondialisé» de ce dernier, enfin son déclin, constituent en fait l'histoire monétaire du monde capitaliste de 1920 jusqu'à la fin du XX^e siècle. La crise du dollar est en réalité ouverte depuis les années 1960. Ses étapes peuvent être sommairement décrites comme suit : tablant sur la diffusion internationale du dollar et sur la complaisance de tous les pays capitalistes, les Etats-Unis obligent⁴, à partir d'environ 1960, leurs nombreux prêteurs étrangers à leur prêter encore davantage, autrement dit, ils accumulent les déficits des balances de paiement ; en 1968, ils cessent d'honorer leurs engagements monétaires envers les particuliers et les banques centrales en supprimant la convertibilité plénière du dollar en or ; en 1971, ils refusent le paiement de leurs dettes aux conditions préétablies en faveur des Etats étrangers, ce qui signifie que les banques centrales étrangères détiennent des dollars dont elle ne savent plus que faire⁵.

Le passage d'un système de taux de changes fixes à celui de taux de changes fluctuants depuis le début des années 1970 n'exprime que le conflit de souveraineté monétaire entre les nouvelles et grandes entités économiques du monde : le Japon, les Etats-Unis et l'UE. Le système monétaire international actuel fonctionne désormais comme un tripode instable dont les produits sont progressivement quasi substituables mais portent des noms différents : yen, dollar, euro. Mais chaque monnaie-clé est l'émanation d'une souveraineté politique différente en termes de taille, d'implantation géopolitique et de degré d'élaboration institutionnelle.

La maîtrise des mutations séculaires des monnaies-clés, dont le flottement des cours de change n'est que la partie visible, s'inscrit, cela va de soi, dans les rapports de forces où s'enchevêtrent les pouvoirs publics et privés, leurs stratégies multiples de luttes et de coopérations.

4. Par exemple, par le chantage de sécurité, face au «danger communiste».

5. Sans doute, le fait que le général de Gaulle et la Banque nationale de Suisse ont exigé le remboursement de leurs avoirs en dollars sous forme de lingots d'or, a précipité des décisions des gouvernements américains.

Les taux de change entre l'euro et le dollar

Comment peut-on alors comprendre les variations concrètes des taux de change entre différentes monnaies ou devises ? Dans l'économie marchande ne s'échangent pas seulement des biens et des services mais également, sous diverses formes, du capital-argent, à des durées variables de prêt ou d'emprunt (de quelques jours à vingt ou trente ans, selon les opérations) et en diverses devises (selon les différentes sortes de monnaies nationales).

La création et la gestion de la monnaie par l'Etat sont normalement indépendantes du marché privé et relèvent proprement de la souveraineté étatique. Quand il y a une seule monnaie dans une économie, l'échange visant l'obtention ou l'octroi du capital-argent (appelé parfois les actifs financiers, les créances, les avances ou les prêts, etc.), pour une certaine durée, implique le paiement d'un prix qu'il convient d'appeler l'intérêt. S'il y a multiplicité de monnaies (des devises), l'échange du capital-argent peut comporter non seulement le paiement de l'intérêt par l'emprunteur, mais également le coût de l'opération de change.

Pour bien comprendre ce coût, il convient de faire un bref retour aux considérations théoriques précédentes. Comme on l'a déjà explicité, on peut considérer que l'espace économique est constitué de régions qui peuvent être des pays ou des entités plus petites, des groupes de pays ou des continents, etc. La pluralité des régions exprime celle des prix, coûts et revenus, et correspond à celle des structures économiques. Elle peut se traduire en une pluralité de monnaies, mais ce n'est pas une nécessité. Chacune des monnaies constitue cependant un facteur de différenciation entre structures régionales et un facteur de cohésion au sein de structures régionales.

Répétons-nous, les régions fortes ont de la monnaie forte. Les régions faibles ou soumises ont de la monnaie faible et doivent supporter la charge de l'adaptation aux fortes. Le rapport entre les monnaies ou les devises différentes suit les rapports de forces entre les Etats-Nations. Or, si les taux de change peuvent être définis en termes de parité financière à court terme, à plus long terme, il convient de faire intervenir le facteur de la parité de pouvoir d'achat. Et plus fondamentalement sont constamment sous-jacents les poids économique, militaire et idéologique respectifs.

La parité financière n'est qu'une combinaison des taux d'intérêt prévalant dans les divers pays et des taux de change. La parité du pouvoir d'achat se calcule à partir des taux de change et sur base de la compa-

raison entre rapport de coûts et rapport de productivité des facteurs de production intervenant dans la fabrication des biens et services exportés ou importés. On sait que la parité financière est subordonnée – à moyen et à long terme – à la parité du pouvoir d'achat en raison du fait que la première est soumise aux fluctuations rapides des cours de change et des taux d'intérêt, et que la seconde est l'expression véritable des rapports de forces déterminés par l'inégal développement de chaque pays.

La parité de pouvoir d'achat à son tour sera enfin conditionnée par le poids de l'émetteur des monnaies en jeu. Les monnaies-clés servent dans le monde comme encaisse, comme moyen d'épargne et de financement. Les pays puissants garantissent par leurs puissance l'imposition de leurs monnaies. Cette dernière leur donne la possibilité quasi infinie de créer de la monnaie sans contrepartie, de forcer leurs partenaires à l'utiliser dans les transactions et de persuader les riches d'épargner dans cette monnaie. L'Angleterre de jadis, comme les Etats-Unis encore récemment n'ont jamais accepté de paiements, d'épargnes sous diverses formes, de cotations en bourses, de contrats d'assurances, etc. stipulés en une autre monnaie que respectivement la livre ou le dollar.

La désaméricanisation des institutions monétaires et financières

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le caractère foncièrement américanisé des institutions monétaires et financières créées aux lendemains de la guerre 1939/45, à l'initiative des Etats-Unis, et la nécessité de leur mise en question. Le devoir de renforcer l'ONU a déjà été revendiqué pour divers bons motifs mais, aujourd'hui, il devient une priorité. Plus qu'hier, il faut aller à présent plus loin. Les attentats contre les Etats-Unis ont démontré à la puissance hégémonique – ou à celle qui se prend pour telle – les nécessaires alliances dans le monde sans lesquelles son pouvoir d'intervenir demeure limité. D'autre part, les mouvements les mieux organisés comme les organisations syndicales, les ONG médicales, sanitaires, humanitaires et environnementales, les promoteurs d'un «alter-développement» s'opposent, depuis longtemps, à une «globalisation» exclusivement financière et capitaliste.

Ainsi, compte tenu du poids respectif des acteurs, une certaine «désaméricanisation»⁶ des institutions internationales me paraît inéluctable, qu'il s'agisse du Fonds monétaire international, de la Banque

6. Robert Wade, «Showdown at the World Bank», in *New Left Review*, n°7, janvier-février 2001, ainsi que Jean Pisani-Ferry et Benoît Coeuré, «Un regard européen sur la réforme du système financier international», in *Commentaire*, n°94, été 2001.

mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce ou de l'ONU elle-même. Tout s'y fait jusqu'ici sous contrôle des Etats-Unis. Avec une certaine complicité européenne, japonaise et de pays pétroliers, l'influence de Washington s'y est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

La désaméricanisation impliquera de réduire cette influence à un droit de vote pondéré par les cotisations effectivement payées par pays. Elle entraînera la modification des règles de fonctionnement, l'installation des sièges dans les pays européens, au Japon ou en Inde par exemple, une nouvelle composition des directions et l'introduction du multilinguisme effectif.

Au plan mondial, et dans la perspective d'une réelle démocratisation, la réforme de l'ONU semble prioritaire afin de l'affranchir d'une tutelle américaine excessive. Tout ce qui vient d'être évoqué s'appliquera aussi dans les relations plus limitées, transatlantiques, à l'OTAN et aura un impact non négligeable sur les relations euro-dollar à long terme.

Au regard de l'objet du présent article, cette désaméricanisation est d'autant plus importante que les Etats-Unis sont le pays le plus endetté du monde. Encore que ce soit très souvent le cas des grandes puissances, comment les Etats-Unis peuvent-ils se le permettre ? Par quel mécanisme peuvent-ils l'imposer ?

Leurs balances des paiements sont déficitaires depuis un demi siècle. Simplement, d'une façon constante, ils importent plus qu'ils n'exportent. Ils font entrer davantage de biens et services qu'ils n'en sortent, autrement dit l'Amérique vit aux crochets du monde, elle appauvrit le monde en termes réels.

Ces déficits sont financés par des entrées massives de capitaux, de fortunes privées⁷ en quête de placements intéressants. Les taux d'intérêts et de profit restent toujours légèrement plus hauts aux Etats-Unis qu'ailleurs, à conditions de risque égales⁸. Ces placements sont détenus par des non-résidents et constituent l'endettement du pays. Ces capitaux

7. Ni vous ni vos connaissances ne placez vos économies aux Etats-Unis. Moi non plus. Manifestement, nous n'avons pas de la belle fréquentation !

8. Ces conditions peuvent bien avoir été ébranlées suite aux nombreux échecs militaires et des services de renseignement depuis le dernier quart du XX^e siècle sur le plan international (Vietnam, Liban, Nicaragua, Irak, Serbie, etc.) et désormais à l'intérieur de leurs frontières (attaques contre New-York et Washington). Il faut se garder d'interpréter ces échecs comme des insuccès diplomatiques. Tout au contraire. Comme toute grande puissance en déclin, la diplomatie américaine est assez brillante, même pour camoufler les échecs en question.

manquent au reste du monde : leur placement aux Etats-Unis freine les investissements au détriment du grand nombre. Pour le maintien du niveau de change du dollar, les besoins des capitaux des non-résidents doivent être satisfaits par l'afflux continu de nouveaux capitaux étrangers, sinon c'est l'effondrement⁹.

Enfin, sous contrôle américain, les institutions internationales n'en disent forcément rien. L'UE se tait aussi. La dette faramineuse des Etats-Unis à l'égard des pays européens¹⁰ et du Japon ne pourra trouver d'autre solution que celle trouvée pour les «balances sterling» du Royaume-Uni dans les années 1970, ce pays ayant été obligé de rembourser sa dette publique détenue par l'étranger. Il faudrait ainsi que les Etats-Unis s'appliquent à rembourser, notamment en euros et selon des modalités à négocier, les dettes nées grâce au système-dollar qui leur donnait l'illusion de pouvoir s'endetter sans devoir rembourser.

Privatisation de la création monétaire

Depuis le début des années 1980, on observe une véritable accélération des fusions, rapprochements, alliances, acquisitions,... de banques. Tout cela ne signifie évidemment pas une concurrence accrue, ni un meilleur service aux consommateurs. Il est plus que probable que le «marché intérieur européen» soit finalement plus concentré à l'heure actuelle que les économies nationales de jadis. Donc, il n'est guère certain que la concurrence s'accroisse véritablement, ni que la baisse des coûts entraîne celle des prix, notamment des tarifs bancaires.

De plus les ressources financières circulent, en toute liberté, dans le monde grâce aux maffias, aux terroristes et aux multinationales, entre lesquels la distinction n'est pas toujours évidente. Le contrôle ne l'est pas davantage dans le chef des Etats «néolibéraux libéralisés¹¹».

Dans la grande poussée de libéralisation, on a par contre paradoxalement réussi à rigoureusement et trop réglementer la Banque centrale européenne. D'une façon absurde, il lui est interdit de prêter aux pouvoirs publics et, d'une façon franchement absconse, il lui est imposé de ne se préoccuper que d'évolutions des prix : les politiques d'emploi, des revenus ou de change ne sont pas de ses compétences. Ceci est d'au-

9. Voir l'entretien que Michel Aglietta a accordé au *Figaro* le 27.9.2001.

10. L'Europe détient près de deux tiers de ces créances sur les Etats-Unis : voir «Decline in the dollar», *Financial Times*, 18.8.2001.

11. Voir Serge Marti, «L'argent sans frontière irrigue le terrorisme», in *Le Monde* du 18.9.2001.

tant plus étonnant que son correspondant américain, la Réserve fédérale, se trouve totalement intégrée dans la politique économique du pays, au point même qu'on lui attribua la forte croissance de l'économie des Etats-Unis de ces dernières années.

En UE, il s'agit donc d'empêcher «*le Prince de frapper monnaie*» et le peuple d'en contrôler la politique. L'interdiction en question rend impossible le financement public par création monétaire et oblige ainsi l'Etat à couvrir constamment ses besoins mêmes conjoncturels ou par des impôts ou par des emprunts auprès des banques désormais exclusivement privées. Il est difficile de comprendre économiquement pourquoi les seules banques commerciales auraient le droit de créer de la monnaie par opérations de crédit en faveur de l'économie tant publique que privée. Ce régime a pour effet, purement et simplement, de privatiser la création monétaire. Si l'on avait été logique dans cet anti-étatisme libéral, le traité de Maastricht aurait dû imposer la privatisation des banques centrales, de la Banque centrale européenne, elles-mêmes.

A présent, la fixation des taux de change et d'intérêt s'affranchit en grande partie des autorités monétaires. La raison en est complexe mais tient principalement au fait que, d'un côté, les volumes d'intervention dont elles disposent s'avèrent modestes par rapport aux masses sur lesquelles travaillent les quelques 600 à 700 «gros acteurs» bancaires et financiers ; et que de l'autre, l'absence d'un quelconque contrôle significatif permet le recours à un «marché des non-résidents». Ainsi, la création monétaire devient massivement privée et échappe à toute intervention publique de quelque importance¹².

Même tout au contraire, les pouvoirs publics nationaux sont de plus en plus soumis aux *diktats* de quelques-uns qui ne sont pas contrôlés en vertu de l'intérêt général. Une politique monétaire et financière ne se conçoit dès lors que par le (r)établissement d'une autorité publique idoine. Le caractère adéquat de celle-ci se mesure, d'une part, en termes d'exigences sociales vis-à-vis de l'univers économique que l'on se donne et, de l'autre, en termes d'intégration des contraintes d'organisation et d'aménagement spatial de cet univers.

Quant aux prix, leur niveau général ne dépend évidemment pas de la Banque centrale européenne. Il se trouve entièrement déterminé par les entreprises qui fixent leurs prix en fonction de leurs positions de marché. Comme on le sait, celles-ci ne sont qu'exceptionnellement concurren-

12. Voir mon opuscule «La question de la taxe Tobin», in *Cahiers FOPES Recherches*, Université catholique de Louvain, janvier, 2001.

tielles ; d'où l'inflation, c'est-à-dire une hausse séculaire et quasi-constante des prix. L'inflation sera plus ou moins forte selon les variations de ces rapports de force sur lesquels agit également l'exigence de taux de profit formulée et imposée par les gros actionnaires.

N'oublions pas les fameux critères de Maastricht

Par ailleurs, la surveillance des trois « indicateurs de Maastricht » n'est aussi qu'un *ersatz* de politique économique et monétaire. Les Etats-Unis ne subissent aucunement des contraintes aussi imbéciles. Ils mènent une politique économique, budgétaire et financière aussi dynamique que possible dans une perspective de croissance, au risque de quelques déséquilibres et d'endettements public et privé assez énormes. C'est ce que l'on appelle une « politique keynésienne »¹³. Par comparaison, rappelons la signification des « indicateurs européens » pour montrer leur insuffisance foncière à développer le « bien-être économique » au sein de l'Union.

Primo, les Etats membres doivent éviter les déficits publics excessifs, en respectant des « valeurs de référence ». La règle elle-même est d'une inanité rare.

D'une part, un déficit budgétaire signifie qu'au lieu d'une couverture fiscale totale, l'Etat se finance par emprunts. Sans doute, d'un point de vue démocratique sans lien avec une quelconque convergence économique, vaut-il mieux que les citoyens payent d'une façon transparente tous les impôts nécessaires pour couvrir les dépenses publiques, et que leur vision ne soit pas obscurcie par des opérations financières où les plus riches prêtent plutôt que de payer.

D'autre part, des charges d'intérêt et de remboursement sont l'objet de chantages politiques à l'instar des pratiques séculaires des gouvernements – belges e.a. – qui évoquent des « assainissements nécessaires ». Néanmoins, il n'existe aucune raison économique pour déconseiller à l'Etat d'emprunter comme tout autre acteur économique.

Enfin, l'équilibre budgétaire est un mauvais critère car il n'est que comptable. Seule l'évaluation de l'efficacité économique-politique des dépenses publiques présente un intérêt réel. Si un accroissement des dépenses publiques se traduit par des recettes supplémentaires, tant mieux ! Mais, il est tout aussi possible qu'un effort supplémentaire des pouvoirs publics ne fasse qu'assumer un coût collectif qui peut être générateur d'effets positifs sur l'ensemble de la société, sans entraîner un accroissement

13. En réponse au ralentissement conjoncturel américain observé depuis le début de 2001 et suite aux attentats, l'administration de Bush II accélère ce genre de politique économique.

immédiat des recettes. D'ailleurs, une rigueur budgétaire à l'échelle européenne risque d'entraîner une récession substantielle, ce qui présentement pourrait bien être le cas.

Quant aux «valeurs de référence», les deux chiffres ont été fixés : un endettement public cumulé ne dépassant pas 60 % du produit intérieur brut annuel, et un déficit annuel maximum de 3 % de celui-ci. Ces indicateurs, en termes économiques, n'ont aucune signification non seulement comme critères, pour les raisons déjà évoquées, mais aussi en raison du caractère totalement non fondé des chiffres eux-mêmes.

Secundo, pour l'Etat membre, la hausse annuelle des prix à la consommation ne devra pas excéder de plus de 1.5 % la moyenne des trois pays les meilleurs. Ici comme ailleurs, le chiffre fixé n'a non plus aucun fondement rationnel. Mais en outre, il convient de remarquer que la hausse globale des prix n'a pas une portée très précise par rapport aux autres variables de l'économie. On sait que les pays ou régions moins développés ont tendance à aligner leurs prix sur ceux plus élevés des pays ou régions riches. De plus, il y a le comportement non concurrentiel des entreprises.

Tertio, le taux d'intérêt à long terme ne devra pas excéder de 2 % la moyenne des taux les plus bas pratiqués dans les trois pays de l'UE qui ont les taux d'inflation les plus faibles. D'aucuns avancent qu'il existe une certaine corrélation entre les évolutions des taux d'intérêt et des taux d'inflation. La différence absolue des taux d'intérêt s'expliquerait toutefois par l'exigence d'une «prime de risque» que devrait supporter toute devise faible par rapport à une forte. Cette prime s'exprimerait par le pourcentage de différence des taux entre les deux pays. Cette différence s'ajouterait, pour les pays à devise faible, aux taux d'intérêt du pays à devise forte. Or, partout où la concentration bancaire est élevée, un différentiel des taux semble devoir plutôt s'interpréter comme expression d'une situation oligopolistique, à faible concurrence de taux. Du reste, comme précédemment, le chiffre fixé est totalement arbitraire !

Proposons quelques indicateurs plus dynamiques pour l'euro

En vérité, une véritable convergence exigerait des politiques foncièrement différentes d'un pays à l'autre, de manière à permettre aux plus faibles de rattraper les mieux armés. La similitude des politiques ne pourrait que renforcer le *statu quo*. Les critères de convergence sont simplement et sélectivement monétaires alors qu'il en existe d'autres bien plus importants.

Probablement, des critères relatifs aux balances des paiements ou à l'endettement privé des entreprises seraient fort significatifs. Des critères écologiques comme d'autres concernant les conditions de travail le seraient tout autant. Un taux de chômage «historiquement acceptable» de 3 à 4 % serait ainsi une référence prioritaire du point de vue bien-être. Complémentairement à ces premiers critères de convergence, la mesure de l'éventuelle réduction du produit intérieur brut devrait être une référence bien plus intelligente que celles qui sont proposées par Maastricht. Il en serait de même de critères relatifs aux différences salariales, où un écart intra-européen de l'ordre de 1 à 2 paraît déjà intolérable tant du point de vue économique que socio-politique.

Enfin, le Conseil des ministres européens ne débat pas de la question de fond : le taux de change de l'euro par rapport au dollar ou au yen. D'ailleurs ni ce conseil, ni la Banque centrale européenne ne semblent débattre des fluctuations fortes du dollar au cours de ces dernières décennies qui, cependant, sont importantes pour les citoyens européens. Il n'y a pas de politique européenne dans ce domaine et donc c'est le libre échange dominé par quelques-uns.

La question d'un système productif autonome

D'ailleurs, d'autres questions devraient être posées parallèlement. Existera-t-il encore des différences sensibles du degré de libéralisation entre l'espace européen et l'espace mondial ? La mondialisation des appareils productifs est en marche depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Les systèmes productifs des pays européens n'y échappent guère. La question se pose dès lors de savoir s'il reste une chance d'arriver à l'émergence d'un système productif européen global qui devrait constituer la base de l'euro. La généralisation à l'échelle mondiale du phénomène de concurrence oligopolistique, de groupes peu nombreux en entente tacite, et les contraintes de valorisation du capital au sein des économies dominantes tendent à désarticuler l'ensemble productif européen. Les «lois» du marché établissent une hiérarchisation des divers éléments constitutifs d'un espace mais point une cohérence ou une rationalité supérieure. La mondialisation l'emporte, pour le moment, sur l'europanisation.

Il convient donc que l'UE se donne rapidement des moyens juridiques pour «créer la monnaie par le crédit», comme le font toutes les banques centrales du monde, et pour instituer une politique de crédit qui permette de créer, entre autres, les conditions d'une politique économique globale à l'échelon européen. Cette phase institutionnelle s'imposera inéluctablement avec l'extension réelle du rôle de l'euro tant dans son usage

public que dans son utilisation privée. L'espace productif et bancaire européen privé a été rapidement constitué, mais il ne prendra pleinement son sens qu'en étant complété par un espace fiscal commun.

Les pouvoirs publics d'Europe peuvent-ils tolérer à la longue la mise en question de leur droit d'émettre et de gérer une monnaie publique ? Est-il possible de disposer, sur le plan multinational, d'un système bancaire complet sans que ce système ne soit organisé en référence extérieure à lui-même, garanti et réglementé par un «prêteur en dernier ressort» ? Comment peut-on mener une politique monétaire consistante lorsque les opérations échappent dans leur majorité aux autorités ?

Par ailleurs, il n'existe une possibilité de mener des politiques monétaires qu'à condition que celles-ci s'appuient sur une politique économique élaborée et aussi complète que possible. Quand l'Europe récupérera-t-elle les créances qu'elle détient sur les Etats-Unis ? A quel moment occupera-t-elle la place qui lui est due dans les institutions internationales et obtiendra-t-elle une relance économique indispensable par la voie de l'euro ?

Les réponses à ces questions géo-économiques nous renvoient à la question géopolitique de fond : au XXI^e siècle, quelle Europe aurons-nous ? L'Europe restera-t-elle enfermée dans «l'agenda transatlantique» profondément asymétrique à son détriment¹⁴, autrement que comme satellite soumis aux Etats-Unis, ou deviendra-t-elle une puissance autonome qui se tiendra à distance égale de Washington, de Moscou et Beijing ?

14. Voir, entre autres, Jacques Andréani, «Les Européens auront les Américains qu'ils méritent» ; et Nicole Gnesotto, «La longue marche vers le partenariat», in *Commentaire*, n°94, été 2001 ; pour Louis Michel, «l'Union européenne s'est émancipée de la tutelle qui pesait sur elle depuis quarante ans. La nouvelle relation triangulaire se caractérise par la nécessité de maintenir la Russie et la Communauté des Etats indépendants en Europe ; la réorganisation des liens transatlantiques ; l'affirmation de l'UE comme acteur dans les relations internationales (...). L'unilatéralisme des Etats-Unis en matière de sanctions et les lois américaines à portée extra-territoriale (...) ont été combattus avec vigueur par l'UE» (voir le discours du ministre des Affaires étrangères belge dans le cadre des interventions devant le Forum d'Alpbach du 26.8.2001).



FACADE PARLEMENT

- 19,5m niv. des tribunes
- 10,5m haut de l'hémicycle
- 10,5m bas de l'hémicycle
- 7m réunions
- 3m hall



FACADE CONSEIL DES MINISTRES

- 23m réceptions
- 18 m réunions
- 13 m réunions
- 6,5m conférences
- Raz. hall d'entrée



Projet de l'ARAU pour l'extension des institutions européennes sur le site de l'ancienne gare Josaphat.

Union européenne et relations socio-professionnelles

De la négation du conflit redistributif à la privatisation du pouvoir politique¹

Corinne Gobin*

Si l'on s'en tient à une approche superficielle, on ne peut qu'être étonné par l'ampleur des paradoxes produits par le système politique de l'Union européenne en matière d'organisation des relations socio-professionnelles.

Dès le démarrage de la CEE en 1958 et durant les trente-trois années ultérieures, les forces syndicales européennes, qui finiront par se regrouper sur une base unitaire à partir de 1974 au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES), vont tenter d'obtenir l'insertion de mécanismes institutionnels dans le Traité qui organiseraient une reconnaissance forte, au plus haut niveau, des organisations syndicales en tant qu'interlocuteur central et incontournable du pouvoir politique européen. Les organisations syndicales cherchent une reconnaissance

* Chercheure FNRS, à l'Institut de Sociologie de l'ULB.

1. Une première version de ce texte a été publiée dans les *Actes de la conférence «Rémunération et protection sociale : qui paie ?»* organisée les 17-18 janvier 2001 à Bruxelles par le réseau de recherche européen «La construction sociale de l'emploi» sous la direction de Bernard Friot, Actes édités par la Commission européenne en décembre 2001.

qui pourrait se manifester par la promotion tant de relations paritaires que tripartites officielles².

À l'occasion de la révision du traité de Rome à Maastricht en décembre 1991, le miracle s'accomplit : les onze Etats (à l'exception de la Grande-Bretagne) acceptent d'instaurer une procédure qui non seulement permet d'aboutir à la négociation de conventions collectives européennes³ pour les matières sociales de compétence européenne mais surtout débouchera sur l'attribution à ces conventions de la force d'une directive du Conseil, si les instances négociatrices en font la demande. Ces accords, ainsi assimilés à des lois européennes, doivent être obligatoirement transposés dans le droit des Etats membres mais le plus extraordinaire, c'est que le Conseil ne peut en modifier la moindre virgule ! Ce qui signifie que les trois interlocuteurs sociaux reconnus à l'échelon interprofessionnel⁴ au sein de l'Union disposent ainsi d'un pouvoir de co-législateur nettement plus développé que ce dont dispose le Parlement européen qui n'a ni le pouvoir d'initiative législative ni le pouvoir d'imposer un texte législatif au Conseil. L'on passe donc d'un état où durant plus de trente ans, la légitimation d'intervention du syndicalisme dans le dispositif décisionnel était quasi-nul, à un état où il devient un co-législateur ! Ce mécanisme a été consolidé par son insertion dans le traité d'Amsterdam en 1997, dans le titre sur la politique sociale. Comment expliquer ce changement d'état : de la disgrâce à la grâce ?

Comme souvent, l'histoire de la transformation conjointe de l'imaginaire collectif et des rapports sociaux, conséquence des conflits entre classes sociales, nous fournit les clefs de la compréhension.

2. *Ndlr* : Pour une synthèse de l'histoire de l'euro-syndicalisme dans ses rapports avec le pouvoir politique européen, se référer aux travaux antérieurs de l'auteure : Corinne Gobin, *L'Europe syndicale*, Ed. Labor, Bruxelles, 1997, 186 pp. ; «Construction européenne et syndicalisme : un aperçu de trente-quatre ans d'histoire», in *La revue de l'IREs*, éd. par l'IREs (Institut de Recherches économiques et sociales), Noisy-Le-Grand, Printemps-été 1996, pp.119-151 ; «De la Communauté économique européenne à l'Union européenne. Aperçu d'une double histoire : l'enchevêtrement de la politique sociale et syndicale (1958-1997)», pour l'édition de 1998 de *L'Année sociale*, recueil annuel français sous la direction de René Mouriaux, Les Éditions de l'Atelier, Paris, février 1998, pp.153-174.
3. L'Acte unique de 1986 reconnaissait déjà la possibilité pour les interlocuteurs sociaux européens de développer des relations conventionnelles à l'échelon supranational mais en des termes très prudents.
4. Soit, à côté de la CES représentant les travailleurs salariés, les deux organisations patronales : l'UNICE (l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe) et le CEEP (le Centre européen des entreprises à participation publique ou d'intérêt général).

La mise à mort du keynésianisme

La Confédération européenne des syndicats, au milieu des années 70, développe, face à la montée du chômage massif et aux restructurations industrielles, un plan de relance socio-économique basé sur la réduction générale du temps de travail et un renforcement du contrôle et de l'intervention publics dans l'économie, notamment à travers le développement de l'économie régionale. Malgré les différentes actions et manifestations syndicales qu'elle va organiser à l'échelon européen de 1975 à 1984, elle ne parvint pas à se faire entendre : au contraire, les gouvernements s'engagèrent peu à peu dans la mise en œuvre d'un programme économique néo-libéral, délégitimant complètement le keynésianisme. Nous pensons que cette conversion de la majorité de la classe politique européenne au néo-libéralisme – outre l'influence de l'OCDE, du FMI ou des Etats-Unis – a été en grande partie organisée à l'échelon de la CEE, à l'occasion des rencontres institutionnelles officielles ou plus officieuses (conférences, séminaires,...). Notons, qu'en 1975, lors de la Conférence européenne tripartite sur l'emploi du 18 novembre, une rupture politique s'opère : la Commission européenne, qui depuis 1969, suite aux multiples conflits sociaux « post-68 », relayait dans ses propositions de travail de nombreuses revendications syndicales, modifie radicalement son alliance, en s'alignant sur la nouvelle thèse patronale du grave déséquilibre créé dans la structure des revenus nationaux au détriment du capital à cause des fortes augmentations de salaires. Le mot d'ordre d'une compression vers le bas des salaires en maintenant, notamment, un taux d'inflation le plus bas possible est lancé. Le lien entre une modération salariale permanente et un taux d'inflation quasi nul devient, et est toujours, un des piliers de l'orthodoxie économique européenne. Il s'agit d'opérer un renversement dans le flux de la redistribution des richesses : moins vers les travailleurs, plus vers les actionnaires. La personnalité de François-Xavier Ortoli, nouvellement président de la Commission, a-t-elle joué un rôle dans ce basculement d'alliance⁵ ? Quoiqu'il en soit, le projet de marché intérieur présenté par la Commission en juillet 1985, passera d'autant mieux auprès des chefs d'Etat et de gouvernement, qu'en dix ans, les organisations patronales en Europe avaient réussi à faire en sorte que leur programme devienne progressivement le programme gouvernemental-type. Le keynésianisme avait été délégitimé puis enterré, son seul tort ayant été d'avoir accom-

5. On peut remarquer, alors qu'il était commissaire pour les Finances, que F-X. Ortoli participa en 1983 à la réunion inaugurale de l'*European Roundtable of Industrialists*, dans un cénacle très clos, en compagnie d'Etienne Davignon et de 17 dirigeants industriels ; on le retrouve en 1987 à la tête du groupe TOTAL, cf. *Europe Incorporated*, Agone Editeur, [Paris?, Marseille?,] 2000.

pagné le programme politique de redistribution des richesses le plus large et le plus égalitaire qu'ait jamais connu l'Europe.

La mise en conformité de l'euro-syndicalisme

Un même travail d'accoutumance aux idées néo-libérales, tel qu'il fut engagé auprès des hommes et femmes politiques, s'effectuera dès lors auprès des dirigeants syndicaux à l'échelon européen à travers le processus de dialogue social. Ce processus, créé d'abord par Pierre Bérégovoy (lors de la présidence française du Conseil du premier semestre 1984), ensuite développé par Jacques Delors à partir de janvier 1985, brilla surtout par son ambiguïté. A cheval entre le bipartisme et le tripartisme, les trois interlocuteurs sociaux interprofessionnels se réunissent «librement» mais solidement encadrés par la Commission européenne (préparation des réunions, des propositions de texte à débattre...). Le syndicalisme européen s'y engage avec la volonté de renforcer la Commission européenne dans sa légitimité à proposer des normes législatives, les avis communs (textes non contraignants) auxquels les parties aboutissent pouvant servir de prétexte à des initiatives législatives en vue de construire une Europe sociale réglementée. Mais Jacques Delors veut promouvoir, dans le domaine social, l'accord, le contrat plutôt que la loi, et le dialogue social est avant tout pour lui, et la direction des Affaires sociales de la Commission, une méthode de fabrication du consensus, une méthode d'alignement sur une vision commune dont la course pour développer la compétitivité des entreprises constitue la clef de voûte du projet. Les dirigeants syndicaux européens finiront pas adhérer à cette «vision commune» promue par la Commission européenne : la situation de guerre économique (la compétitivité) qui s'étend à l'échelon mondial est devenue le cadre de fonctionnement économique naturel ; il faut renforcer dès lors la position de l'Europe face au Japon et aux USA et pour ce faire, accepter de sacrifier sur l'autel du marché les anciennes formes de contrôle public et de réglementation sociale, décrétées inadaptées aux nouvelles formes de développement économique. L'écroulement des régimes communistes autoritaires en Europe de l'Est sert à consolider la construction de cette imposture : pas de démocratie sans marché, pas de voie possible en dehors du capitalisme universalisé.

Une fois la plus grande partie des dirigeants syndicaux convertis ou sensibilisés à la religion de la mondialisation (foi ou intérêt obtenus notamment à travers la création d'une répulsion autant inconditionnelle qu'irrationnelle envers la notion de protectionnisme) et convaincus qu'ils doivent se comporter en «partenaires responsables» de l'accompagnement des «révolutions technologiques», ils pouvaient être consacrés au rang

de co-législateurs. D'une part, au rythme de trois conventions collectives en dix ans⁶, les transformations socio-économiques promues par l'UE peuvent poursuivre leur déploiement sans subir trop de contraintes ; d'autre part, tenter de re-réglementer la situation du travail à temps partiel ou des contrats à durée déterminée, comme le font les deux derniers accords, sans pouvoir aborder la question de garantie des droits liés à la protection sociale, rend l'initiative assez inconsistante.

L'UE et l'imposition de quinze ans de néo-libéralisme

En faisant un bilan de quinze ans de mise en œuvre des politiques de «libéralisation» des économies d'Europe occidentale, impulsées et dirigées par l'Union européenne dont les dirigeants politiques nationaux font partie, l'enjeu principal de cette «grande transformation» saute aux yeux.

L'Union européenne a œuvré à bloquer ou affaiblir systématiquement tous les outils institutionnels qui avaient été utilisés dans les cadres nationaux d'avant 1975 pour pratiquer de façon explicite l'œuvre publique d'une large redistribution des richesses.

- Le blocage de la négociation collective libre sur la redistribution des richesses, que ce soit à travers l'augmentation des salaires ou l'abaissement collectivement rémunéré du temps de travail (réduction de l'horaire hebdomadaire mais aussi augmentation du nombre de jours de congés payés, avancement de l'âge d'entrée à la retraite...). Ce fut le premier outil verrouillé à travers la diffusion, à partir de l'échelon européen, des mots d'ordre de la modération salariale au nom du maintien d'une inflation quasi-nulle.
- Les croisades successives pour privatiser l'ensemble des parties rentables du secteur public (d'abord dans les domaines du crédit et des transports ; ensuite, des télécommunications, de la poste et de l'énergie).
- La réorientation de l'utilisation des dépenses budgétaires des Etats : diminution des dépenses sociales et culturelles, réorientation vers des dépenses d'investissement pour des infrastructures utiles au secteur privé, sous couvert d'assainissement des finances publiques et à travers l'imposition des critères de convergence de Maastricht.

6. L'accord-cadre sur le congé parental (1995) ; l'accord-cadre sur le travail à temps partiel (1997) ; l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée (1999).

- La réduction des sources alimentant la fiscalité directe progressive (baisse de l'impôt sur les sociétés, multiples mesures de dégrèvement fiscal sur les bénéficiaires des entreprises,...), par une politique délibérée de fiscalité compétitive (pas d'harmonisation fiscale européenne), continuant à mettre en péril le financement public des dépenses publiques et/ou de protection sociale.
- La déstabilisation du financement de la sécurité sociale, notamment par l'injonction d'une réduction des cotisations sociales patronales («les coûts non salariaux du travail») et les tentatives de promouvoir le développement de régimes complémentaires de pension basés sur la capitalisation.

Il faut bien se rendre compte que ces outils publics étaient liés à un modèle politique particulier, celui de l'Etat social redistributeur et de service public, nouvel objet politique qui avait émergé, après le choc de la deuxième guerre mondiale, comme synthèse des tensions et des luttes sociales et politiques d'un siècle et demi de combat anti-capitaliste. Ce nouvel «objet politique» était porteur de succès démocratiques essentiels. Passons en revue les plus importants.

- Le renforcement de la démocratie représentative. La représentation du peuple, comme origine de la légitimation du pouvoir politique, est augmentée d'une part, dans certains pays où le suffrage était limité aux hommes, par l'accession des femmes à une citoyenneté politique complète et d'autre part, par le développement des organes paritaires où siègent les représentants des travailleurs. La reconnaissance du conflit politique et social est au cœur de ce système de démocratie renforcée. La démocratie s'organise autour de la reconnaissance d'une pluralité de projets politiques en opposition (la représentation parlementaire) et autour de la reconnaissance du conflit redistributif entre capital et travail comme conflit majeur au sein du capitalisme (la représentation «fonctionnelle»). Cette représentation se construit à travers le mandat électif qui induit une responsabilité des mandataires vers les mandataires et un contrôle par la sanction électorale.
- C'est la reconnaissance et l'inscription institutionnelle du conflit qui oblige l'Etat de s'orienter vers la promotion de la valeur de l'égalité, qui devient l'épicentre d'une culture politique forte. Dès lors, tout en étant dans un système capitaliste, l'Etat permet à toutes les classes sociales, que les individus soient propriétaires ou non, d'accéder à des droits essentiels, de qualité égale⁷ pour tous (enseignement, santé, énergie, transport,...). Le salarié devient acteur d'un projet de développement collectif qui inclut tout le monde (la production et la

7. Du moins dans l'intention.

consommation de masse). Le paternalisme et le mépris à l'égard des classes populaires s'estompent. Le jeu institutionnalisé de la confrontation paritaire (syndicat/patronat) oblige un certain dévoilement de l'origine de la production des richesses collectives : le travail, ce qui conduit le pouvoir politique à trouver « normal » que le travail devienne un fondement à l'obtention de droits. La démocratie sociale soutient et induit dès lors la réalisation de la démocratie politique.

- C'est la reconnaissance du conflit qui oblige encore l'Etat à se penser comme le garant du maintien d'un équilibre entre les forces sociales qui s'affrontent. Il a été ainsi obligé à se percevoir comme de plus en plus distinct de la sphère des intérêts privés marchands et à construire des zones d'intervention et de construction de logiques collectives non marchandes.

Cette autonomisation d'un pouvoir public centralisé se construisant sur la protection et la promotion des intérêts collectifs de la société, et non des intérêts d'une seule classe sociale, est un rempart contre la destruction de la société par le marché, une voie non autoritaire pour développer et renforcer une démocratie. Le fantasme de la disparition de l'Etat est extrêmement dangereux car, sans le vouloir nécessairement, il aide au renforcement de la légitimité du projet néo-libéral qui est sociéticide⁸ (la liberté totale des intérêts marchands les plus puissants à transformer la société à leur guise conduit à la fin de toute société). Au sein du capitalisme, sans Etat s'organisant comme une puissance publique démocratique, gérant le conflit entre le capital et le travail, on débouche soit vers la guerre civile soit vers une aliénation sociale absolue (tout le monde uni pour le bénéfice de l'entreprise, que cette union soit obtenue par une dictature dure (par la contrainte physique) ou molle (par le conditionnement des esprits). En dehors du capitalisme, une société conduit nécessairement à la production de pouvoirs parce qu'il y a une organisation collective, elle doit donc l'assumer en définissant et contrôlant collectivement le fondement et le fonctionnement de ce pouvoir, en tant que sphère collective autonome de chaque initiative privée (que ce pouvoir soit appelé Etat ou non, là n'est pas la question, en définitive).

L'UE ou la construction d'un modèle politique contre-démocratique

Comme nous venons de l'expliquer, le modèle politique de l'Etat social, sous-tendant plus ou moins fortement, selon la particularité des histoires nationales, le fonctionnement de chaque démocratie nationale d'Europe

8. Dans le sens où le démontre K. Polanyi dans *La grande transformation*.

occidentale, est la cible des transformations économiques néo-libérales dont l'accélération fut obtenue à travers la promotion d'abord du Marché unique, ensuite de la politique menée par l'UE au nom de l'Union économique et monétaire. L'enjeu central est l'affaiblissement de tous les outils, matériels et imaginaires, qui avaient été produits pour construire cette autonomie d'intervention d'une puissance publique démocratique sur les forces marchandes ; ce qui conduit à la dissolution de la démocratie... et de la société. Le combat, depuis ce qui fut appelé « crise » il y a vingt-cinq ans, est politique ; même si la recomposition menée le fut d'abord au travers d'armes économiques. Aujourd'hui, la victoire de la privatisation de l'économie sur les logiques collectives non marchandes est telle que le pouvoir de l'Union européenne peut passer à un stade de recomposition supérieur. Après une refondation économique anti-démocratique, il s'agit d'opérer une refondation politique, en reconstruisant un nouvel imaginaire politique qui nous amène à une privatisation pure et simple de l'essence même du pouvoir politique.

Dire, c'est commencer à faire exister les choses. La Commission européenne ne cesse de produire des notions politiques qui peu à peu forment système et se substituent à l'imaginaire démocratique antérieur. Cette nouvelle façon d'imaginer le politique se fait contre les principes qui furent à la base de la construction des démocraties nationales renforcées (de l'après-1945) : la gouvernance à la place du gouvernement, la société civile contre le peuple, le consensus à la place du compromis, le dialogue au lieu de la négociation, le local et le subsidiaire à la place du centralisé et de l'universel, l'accord ou le code éthique ou la déclaration solennelle préférés à la loi, le partenariat qui met fin à la séparation des pouvoirs, la cohésion sociale qui se substitue à la progression vers l'égalité, la participation qui remplace la délégation et le mandat électif, le consommateur-citoyen détrônant le travailleur-citoyen...

Les notions de « gouvernance » et de « société civile », par exemple, si chères à Romano Prodi⁹ sont intimement liées et ont comme principal enjeu de dissoudre, de rendre confuse la séparation entre intérêt collectif et intérêt privé, sphère publique et sphère privée au profit de l'initiative privée marchande ainsi que de réhabiliter des institutions d'intervention privée dans la société (les entreprises mais aussi des groupes religieux) comme acteurs politiques privilégiés. Dans le système de gouvernance européen, toute organisation qui accepte de « militer » pour la cause européenne, c'est-à-dire de promouvoir le socle de valeurs communes (dont la plus déterminante est la promotion de la compétitivité des

9. Cf., par exemple, son discours du 15 février 2000 devant le Parlement européen, « *Shaping Europe* ».

entreprises, étant donné que, d'après le Traité, même le social lui est subordonné), participe au pouvoir politique et est un partenaire, une partie du système politique pensé comme un immense réseau, en communion, en résonance, d'où est exclue toute possibilité de reconnaissance du conflit anti-capitaliste. La définition claire des lieux et des instances de prise de décision s'estompent, et avec elle l'importance de la responsabilité politique et du mandat électif. Les notables des multiples organisations de la société civile se substituent au peuple, dont les membres les plus démunis sont réduits à être encadrés, comme populations dangereuses, au travers de politiques dites «actives» de remise au travail mais qui servent surtout à la promotion du travail précarisé et sous-payé.

Cette confusion construite autour de l'origine et du fondement du pouvoir ne fait pas que déstabiliser le principe de séparation des pouvoirs : si la valeur suprême est la compétitivité, qui peut mieux que les entreprises savoir ce qui est bon ou mal pour le système ? Celles-ci peuvent alors être légitimées comme le nouveau lieu de production de la codification des règles et, au cas où certains auraient des doutes, il suffit d'élever leur niveau de conscience sociale ou écologique par un «travail» préalable de responsabilisation¹⁰ et dès lors, le transfert de la production de la norme pourrait s'opérer. A la place des lois (dont la production, la responsabilité, le contrôle et la sanction étaient aux mains d'un pouvoir politique, sous contrôle démocratique), seraient peu à peu valorisés les codes de bonne conduite, les labels éthiques et autres *soft laws* produits et contrôlés par des instances privées. Dans cette privatisation – cette dissolution – complète du pouvoir politique, la sanction pour les entreprises moins «moralement» correctes serait opérée par «le marché» (les consommateurs mécontents achetant du socialement «propre» ; les «inconscients» ou/et les pauvres du socialement «safe»). Les dérives actuelles montrent aisément que dès qu'un système politique œuvre à nier le conflit et les antagonismes socio-politiques inhérents au capitalisme, notamment par la promotion d'une *one best way*, c'est le moral qu'il utilise comme outil d'arbitrage.

10. La présidence belge au Conseil de l'UE, lors du second semestre de 2001, en phase avec la Commission européenne, a fait de la promotion de ce thème de la responsabilisation sociale des entreprises et du label social, un des axes-clés de la présidence, le présentant comme la mise en œuvre d'une politique sociale. Ainsi, une loi a été adoptée en Belgique, fin janvier 2002, qui permet l'utilisation d'un label social pour les entreprises qui disent respecter les «sept conventions de base de l'OIT» (alors qu'il en existe une bonne soixantaine sur le plan des droits sociaux) : le social «légal» se réduirait ainsi, dans les pays les plus riches du monde, à l'interdiction de l'esclavage, du travail des enfants de moins de 11 ans, à la liberté syndicale et à la liberté de négociation collective. Et les entreprises auraient la responsabilité de définir elles-mêmes si elles peuvent faire «mieux» ainsi que le contenu de ce «mieux» !

Pour en revenir au début de cet article, paradoxe des paradoxes, au moment même où le pouvoir politique européen consacre le syndicalisme au titre de co-législateur, il le met aussitôt en concurrence avec une multitude d'autres acteurs, en donnant corps à la « société civile » par l'organisation de forums de consultation, se disant à l'écoute du « dialogue civil » où les organisations syndicales deviennent un expert du social parmi beaucoup d'autres. Il ne s'agit pas seulement de faire oublier la centralité du conflit capital/travail mais de le dissoudre par la construction d'une vision consensuelle autour du néo-libéralisme et la mise en avant d'une multitude d'autres clivages générés par le néo-libéralisme lui-même. En effet, lorsque l'on ne reconnaît plus l'origine sociale des inégalités, celles-ci se naturalisent et se présentent comme autant d'éléments constitutifs de la société. La représentation syndicale des travailleurs syndiqués (la CES affilié indirectement environ 50 millions de travailleurs) pèse finalement peu devant la masse des consommateurs (plus de 370 millions) et par le biais de la consommation, l'on peut promouvoir des intérêts à la fois nombreux et divers !

Le syndicalisme, pour continuer à jouir d'une légitimation politique, devrait ainsi se vivre comme partenaire tant du pouvoir politique, des firmes multinationales, que de cette nébuleuse qu'est la « société civile » (où l'on retrouve pour une grosse part, le monde des entreprises) : la notion de « quadripartisme » est en train de se diffuser autour d'un projet où l'objectif n'est plus d'organiser une redistribution des richesses pour tendre vers la réalisation de la valeur d'égalité mais seulement d'atténuer les formes les plus extrêmes de la misère et de l'exploitation. Le syndicalisme est né du conflit et doit l'entretenir, pour ne pas devenir un pouvoir aliénant parmi d'autres.

Enjeux géo-économiques du centre de l'Europe : multinationales, privatisations, et élargissement

Nicolas Bárdos-Féltoronyi

Si l'on prend en considération les dix-neuf pays d'Europe centrale et orientale (PECO) situés entre la Russie et l'UE actuelle (à 15), ils représentent quelque 200 millions de consommateurs de niveaux de vie évidemment très différenciés et au total un PIB d'ordre de 650 à 750 milliards d'euros, soit 16 % du PIB de l'ensemble de l'UE actuelle. Tout le monde considère que la qualification et la qualité du travail des travailleurs des PECO correspondent à un niveau excellent de productivité. On fera pourtant ci-après abstraction de l'importance de ces consommateurs et de cette masse qualifiée de travailleurs.

L'élargissement de l'OTAN ou la présence de l'armée américaine dans pratiquement tous ces pays ont été considérés comme une garantie pour les prises de contrôle effectuées ou à réaliser par le capital étranger. Le FMI, la BM ou la BERD ont tenu des discours idéologiques sur la nécessité de la privatisation, subventionné les groupes multinationaux et exercé la tutelle par la contrainte financière sur ces pays, en surveillant l'exécution des transferts des moyens de production en faveur des intérêts privés. Enfin, le processus – peut-être trop lent – de l'adhésion des PECO à l'UE semble de fait présupposer la présence forte des multinationales européennes dans ces pays. Ce sont certes des aspects importants, mais ils ne seront pas non plus analysés dans cet article, seulement rappelés en conclusion.

Restent les stratégies des groupes multinationaux, tant d'Occident que de Russie ou des PECO eux-mêmes, qui ont été multiples : elles se trouvent au centre de la présente analyse.

Les stratégies des groupes multinationaux

En ce qui concerne l'action des multinationales d'Occident, un mouvement s'observe géographiquement d'Ouest en Est, puis du Nord au Sud, et des capitales vers les autres villes ou régions. Les multinationales ont d'abord plutôt visé les secteurs proches de la consommation courante, ensuite des secteurs qui en étaient de plus en plus éloignés. Elles se sont ainsi intéressées d'abord à l'alimentation, aux produits de nettoyage et cosmétiques, puis aux équipements domestiques et électriques ; ensuite, au secteur de la construction, aux sociétés immobilières et aux grands magasins ou chaînes de distribution commerciale ; enfin aux mines, aux centrales de production et aux sociétés de distribution d'électricité, à l'informatique et aux télécommunications. Simultanément et progressivement, le secteur des banques et assurances a été investi également.

Les stratégies des groupes multinationaux de Russie sont concentrées sur les matières premières qui peuvent être vendues à l'Occident et les moyens de transports pour les acheminer vers l'Europe occidentale. En tout premier lieu, il faut mentionner les matières énergétiques telles que gaz et pétrole, ainsi que l'électricité. Puis, il y a les métaux rares – l'or et l'argent, le diamant – qui peuvent être exportés. En conséquence, ces stratégies visent essentiellement à assurer les voies de communications – les conduites, les ports, les chemins de fer, les routes, etc. – à contrôler quelques entreprises de première transformation, telles des raffineries, et à garantir le transit vers les marchés d'absorption. Les pays baltes, le Bélarus, l'Ukraine, la Pologne, la Slovaquie et même la Hongrie sont concernés par cet objectif de transit. En ce qui concerne plus spécifiquement l'Ukraine, des groupes multinationaux russes commencent à prendre le contrôle de plusieurs secteurs d'activité, en contrepartie des dettes ukrainiennes dont souvent les mêmes groupes russes, notamment fournisseurs énergétiques, sont les créanciers.

Enfin, il convient de mentionner l'existence de quelques groupes multinationaux proprement centre-européens qui s'intéressent avant tout aux secteurs énergétiques et bancaires.

Quels processus de privatisation... ?

Dans les différents PECO, les entreprises nationales ont en fait connu une triple évolution. Soit, s'ils disposaient des ressources financières et de corruption suffisantes, les dirigeants ont privatisé pour eux-mêmes leurs propres entreprises. Soit, à défaut de ressources, ils se laissaient privatiser en gardant leurs postes au bénéfice quasi toujours de groupes étrangers, dont ils ont souvent connu les dirigeants dès l'époque de «l'ouverture à l'Ouest» des PECO, encore sous contrôle soviétique. Soit enfin, les mêmes dirigeants d'entreprises nationales ont réussi à maintenir le contrôle étatique et par voie de conséquence leurs propres positions, en attendant une solution plus favorable.

Depuis les années 1980, on découvre cependant que les institutions internationales distinguent, dans leurs discours, entre bonnes et mauvaises privatisations, les unes réservées aux multinationales occidentales et les autres aux groupes autochtones et centre-européens ou russes, en préférant bien entendu des bonnes aux mauvaises. Encore que, très récemment, les groupes occidentaux, surtout américains, et russes tendent à rechercher et à trouver des solutions de coopérations.

La privatisation qui, d'évidence, n'entraîne aucune modification des structures industrielles et technologiques, implique seulement et uniquement un changement de propriétaire et donc de contrôle, ce qui permet, par exemple, l'élimination de concurrents pour la conquête de marchés, ou leur vassalisation, sur une phase de production intensive en travail. Dans les PECO, le plus souvent, un monopole privé national ou international se substitue au monopole public, sans garantie de contrôle parlementaire et démocratique. Tous les observateurs concernés considèrent que les prix d'acquisition ont été fort modestes, sinon ridiculement bas grâce à la complicité des dirigeants sur place. De plus, les paiements des prix convenus ont souvent été effectués par des subterfuges plutôt qu'avec de l'argent comptant : apports de licence, de fonds de commerce ou de dettes factices dont la valeur réelle était quasi nulle ou simplement fictive.

... pour quels intérêts stratégiques ?

On peut enfin tenter de cerner quels sont les intérêts stratégiques spécifiques que représentent les différents pays. Ils se situent bien entendu en dehors de la finance ou du commerce, et en dehors des intérêts qu'incarnent les travailleurs et les consommateurs en tant que tels. Il s'agit autant des ressources naturelles ou énergétiques que de dispositions géographiques particulières ou de complexes industriels importants.

Pays baltes

Estonie : schiste bitumeux, cellulose et activité portuaire.

Lettonie : centre sidérurgique pour les trois pays baltes, transit et importante activité portuaire (Riga).

Lituanie : centrale nucléaire, le plus grand gisement d'ambre dans le monde, produits du lin, raffinerie de pétrole, transit et activité portuaire (Ventspils).

Pays de Visegrád

Pologne : cuivre (deuxième producteur d'Europe), zinc et étain ; charbon et autres ressources énergétiques ; transit et activité portuaire (Gdansk, Szczecin).

République tchèque : industries mécaniques, automobile et armement.

Slovaquie : métaux non ferreux, industrie du bois, complexe sidérurgique, transit.

Hongrie : uranium, automobile et télécommunications, tourisme.

Pays centre-européens de la Communauté des Etats indépendants (CEI)

Bélarus : potasse (le plus grand gisement d'Europe), transit, informatique, produits du lin, équipements militaires.

Ukraine : transit, agriculture, charbon, minerai de fer (un des plus importants gisements du monde), manganèse, graphite et titane ; complexe militaro-industriel ; activité portuaire (Odessa).

République moldave (Moldova) : agriculture, dont tabac, et agro-industrie.

Pays ex-yougoslaves

Slovénie : vin, activité portuaire (Koper), tourisme.

Croatie : production et raffinage du pétrole, construction navale, activité portuaire (Rijeka), tourisme.

Serbie : industries mécaniques et d'armement ; agriculture, notamment en Voïvodine ; complexe minier et industriel de Trepca et deux cimenteries au Kosovo.

Monténégro : transit pour la Serbie, tourisme.

Bosnie-Herzégovine : mines de charbon et de fer de Zenica, centrales électriques, bois.

Macédoine : agro-industrie, mines de charbon, de fer et de cuivre.

Autres pays balkaniques

Roumanie : agriculture, pétrole.

Bulgarie : industries mécaniques, tourisme.

Albanie : transit pour la Macédoine et le Kosovo ; chrome (premier producteur d'Europe), nickel et cuivre ; pétrole.

Peut-on citer les privatisations significatives et le nom de quelques groupes multinationaux ?

Les processus de privatisation varient forcément d'un pays à l'autre et d'un secteur à un autre. Ici on ne fera qu'esquisser une analyse des processus en jeu en présentant des exemples, les cas les plus significatifs, car l'importance des privatisations en faveur de l'étranger est difficile à cerner, pour trois raisons. D'abord, il y a des opérations déguisées grâce à différentes techniques financières. Ensuite, dans certains secteurs, les acquisitions se font en partenariat entre différents groupes et sous des formes juridiques très variées. Enfin, les achats à la bourse des actions sont voilés par le secret des transactions¹. Selon le *Financial Times* et à titre d'exemple, les actionnaires étrangers disposent déjà de 80 % des titres cotés à la Bourse de Budapest. Dans les autres PECO, la proportion devrait être assez semblable.

Part des acquisitions étrangères dans les biens privatisés jusqu'en 1998 et en % du total (PNUD, 1999)

Hongrie	48		
Pologne	20	Roumanie	5
Lituanie	12	Rép. Moldave	1
Rép. Tchèque	10	Macédoine	1
Slovaquie	7	Slovénie	1
Russie	5	Ukraine	1

Depuis 1998-99, les privatisations se sont accélérées dans tous les PECO et plus particulièrement en Slovaquie, en Roumanie et en Macédoine. Par ailleurs, on estime que les groupes allemands représentent, au moins, la moitié des prises de participations dans les PECO et que, par rapport au produit intérieur brut, le capital étranger contrôle entre 50 et 75 % de ces économies.

1. La privatisation dans l'agriculture

Il est vrai qu'en agriculture, dans plusieurs pays la privatisation signifiait au début des années 1990 restitution de la terre à ceux qui en étaient antérieurement propriétaires. Le but n'en était pas économique mais bien sûr politique. Il s'agissait de gagner les votes des agriculteurs. Malheureusement, cette «réforme agraire régressive» s'est transformée

1. Ce sont ces raisons pour lesquelles il convient de se méfier des statistiques consacrées aux «investissements directs à l'étranger» qui mélangent toutes sortes de réalités et de fables.

en catastrophe du fait de l'éparpillement en petites parcelles peu productives, du manque d'équipements, du maintien d'une population agraire trop abondante à la campagne et, de surcroît, du retour vers la terre d'une partie de la population urbaine en chômage.

A tout cela s'est ajouté le fait, encore plus grave, que les marchés traditionnels des PECO – la Russie et d'autres Etats ex-soviétiques – se sont effondrés. Il y avait à cet effondrement deux raisons : la dissolution du «marché commun soviétique», et «l'ouverture» absurdement hâtive des pays à la concurrence oligopolistique des firmes agro-alimentaires de l'UE. Celle-ci a imposé cette ouverture dans le cadre des accords d'association «libre-échangistes», et les firmes occidentales de leur côté ne visaient évidemment qu'à acquérir par tous les moyens de nouvelles parts de marché.

Dans les négociations actuelles, la Commission insiste encore pour que les terres agricoles fassent partie des biens que quiconque peut acquérir. Dans la crise agraire actuelle, marquée par une grande pauvreté des paysans, cela signifiera simplement pour ces terres une mainmise massive de groupes étrangers puissants. L'opposition des gouvernements des PECO à cette exigence ne semble pas être, dans la plupart des cas, motivée par une quelconque volonté de défense de l'intérêt national, mais par la crainte de perdre des votes.

La situation est certainement la plus grave en Pologne. En raison d'un compromis tacite conclu en 1956, entre le parti communiste sous Gomulka et l'Eglise catholique dirigée par le cardinal Wyszynski, l'agriculture est restée privée et le résultat de la réforme agraire de 1945 a été conforté. La campagne demeure catholique mais le secteur agricole n'a jamais connu une quelconque rationalisation : l'exploitation moyenne fait sept hectares et est peu mécanisée ; le secteur accueille près de 30 % de la population active, chiffre qui explique évidemment l'enjeu électoral.

En Pologne, les forces néolibérales se sont offusquées du fait que le Parlement a, en juillet 2000, approuvé en matière de privatisation une loi qui favorise des couches de population pauvres. La loi leur permet en effet de s'approprier certains biens tels que le sol agricole et les habitations : il s'agit des biens dont l'existence ou l'état est dû à leur travail propre.

2. Les secteurs agro-alimentaires

Dans le secteur sucrier, les groupes français et italiens sont les plus actifs, tandis que dans le secteur des brasseries, le plus entreprenant semble être le flamand Interbrew de la famille Spoelberch. Pratiquement, pour l'ensemble des PECO, ces deux secteurs sont entièrement contrôlés de l'étranger.

De son côté, le danois Carlsberg occupe une place de choix dans l'industrie brassicole en Lituanie, mais il vise maintenant à acquérir, par achats successifs, une position monopolistique dans les trois pays baltes. On estime que les économies des pays baltes sont désormais largement contrôlées par la Finlande dans le cas de l'Estonie, et par les autres pays scandinaves en ce qui concerne la Lituanie et la Lettonie.

Pour la République moldave, la situation socio-économique paraît désastreuse après une chute estimée de 60 % du PIB. Malgré tout, les privatisations continuent. Le sol comme les services publics ont déjà été mis à la disposition des multinationales. Il reste encore des industries du vin et du tabac sous contrôle public. Mais les institutions internationales veillent au grain et «encouragent», à coup de programmes d'ajustement et de prêts, le gouvernement à accélérer la privatisation.

Le gouvernement roumain a «osé» ne pas suivre, dans le cas de la société nationale des tabacs, l'avis des conseillers «indépendants» tel ABN-Amro Corporate Finance. La société a été attribuée à des «amis» locaux, et l'affaire est devant les tribunaux.

Dès maintenant, Pernod tente d'acquérir des entreprises importantes de vodka après s'être assuré en Pologne un quasi monopole d'exportation du même alcool.

3. Banques et assurances

L'offensive des groupes bancaires européens se poursuit, avant tout, dans les pays de Visegrád. Qu'est-ce qui les motive ? Ce n'est évidemment pas l'incertitude des conditions juridiques et légales, ni les privatisations douteuses ni la destruction de beaucoup de secteurs industriels que ces privatisations ont provoquée. Les dirigeants bancaires évoquent les possibilités d'expansion de ces pays, la volonté de ne pas laisser d'autres y prendre pied et la possibilité de créer un réseau serré de filiales. En Hongrie, un rapprochement remarqué a eu lieu entre KBC et ABN-Amro. Y aurait-il aussi une suite ailleurs ?

A l'heure actuelle, la liste des premiers groupes bancaires dans les PECO se présente, en termes de nombre de clients et par ordre d'importance, comme suit :

Erste Bank, autrichienne ;
Bank Austria/Creditanstalt/HypoVereinsbank, austro-bavaroise ;
KBC, flamande ;
Unicredito, italienne ;
Citibank, américaine.

Suite à la fusion annoncée entre Bank Austria, l'ancienne Creditanstalt devenue la banque la plus importante de son pays, et la bavaroise HypoVereinsbank, la nouvelle banque sera la plus importante banque des PECO avec la KBC flamande. D'ailleurs, cette dernière a du coup annoncé certaines collaborations avec ABN-Amro Bank dans cette partie de l'Europe.

De son côté, la banque autrichienne Erste Bank a acheté 88 % du capital de la plus grande banque slovaque. Les privatisations en Slovaquie comme la baisse du niveau de vie qui y est liée, s'amplifient depuis deux ans. C'est ce qui pourrait bien expliquer la popularité persistante de Meciar, un opposant nationaliste et populiste. Il n'est peut-être pas étranger non plus à la corruption grave qui se révèle à propos d'achats d'avions militaires réalisés sous la pression de l'OTAN.

Le groupe bancaire autrichien Erste Bank a déjà investi un milliard d'euros environ en République tchèque, en Slovénie, en Hongrie et en Slovaquie, tous voisins de l'Autriche. Sa clientèle actuelle dans ces pays représente 8 millions de personnes sur 36 millions possibles, soit 22 %. Dans l'ensemble des PECO, le groupe souhaite également des parts de marchés qui se situent entre 20 et 25 %. Il serait décidé à acquérir plusieurs millions de clients nouveaux, ce qui signifierait qu'il occuperait la première place dans le secteur, devant la KBC flamande.

Quant à cette dernière, elle vient d'acheter une participation significative dans une banque slovène, et elle a accru sa participation dans une banque polonaise. Elle a déjà des intérêts en Hongrie, République tchèque et en Slovaquie.

Unicredito Italiano, la milanaise, s'intéresse à Komerční Banka à Prague et à Zagrebacka Banka en Croatie. Elle contrôle déjà des banques importantes en Pologne, en Slovaquie et en Bulgarie. Elle vise la troisième place dans le secteur bancaire centre-européen.

De son côté, Citigroup est en train d'acquérir la totalité du capital de la Banque Handlowy, la banque polonaise la plus importante.

Et la Slovaquie rattrape son «retard» : elle privatise son secteur bancaire ; ainsi par exemple, la principale banque hongroise, OTP, a-t-elle acquis 93 % du capital de l'importante banque slovaque à large réseau d'agences, Investicna a Ruzvojova Banka-IRB. OTP s'intéresse également aux banques en Roumanie et en Serbie.

Présent déjà en Hongrie, Bulgarie, Slovaquie, Croatie et en Pologne, le groupe d'assurance allemand Allianz a pris la majorité d'une compagnie d'assurance roumaine et compte acquérir maintenant une participation importante dans une compagnie tchèque d'assurance dont la part de marché s'élève à 43 %. Après deux autres banques déjà, la Slovaquie est amenée à refinancer la banque Devín, en quasi faillite et qui a été contrôlée jusqu'à présent par des intérêts russes.

Après RomTelecom, deux banques importantes et la compagnie nationale de tabac, la Roumanie poursuit des privatisations de plus en plus absurdes. La dernière en date est celle de la Banca Agricola en faveur de Raffeisen et du Romanian-American Enterprise Fund pour 52 millions de dollars, dont uniquement 15 en liquide et 32 par augmentation de capital qui restent acquis aux nouveaux actionnaires. Il faut savoir que l'Etat y a déjà mis 180 millions de dollars depuis le début de l'an 2000. La perte nette pour l'Etat s'élève donc à 165 millions.

Enfin, contrôlée par l'Etat à 68.88 %, la banque roumaine la plus importante, la Banca Comerciala Romana, est actuellement à vendre, sous la pression du FMI. La vente porterait sur une participation majoritaire, le personnel pouvant garder 8 % du capital et la BERD ayant une autre position minoritaire. Les candidats à l'achat seraient le groupe néerlandais ING et la banque bavaroise HypoVereinsbank.

D'importantes banques du Golfe soutiennent le lancement d'activités bancaires «islamiques» en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et en Albanie.

De leur côté, les bourses de valeurs de Francfort et de Vienne ont réuni leurs efforts afin de coter des actions des PECO sous l'appellation de NEWEX. On y cote les actions de 90 sociétés, dont 40 sont russes, 18 hongroises et 12 tchèques. Cette initiative répondrait à celle des fonds de pensions américains qui ont décidé de s'intéresser aux PECO.

Au centre de l'Europe, de la Pologne jusqu'en Bulgarie, les bilans et les profits augmentent sans cesse dans le secteur bancaire. Ces résultats bénéficiaires substantiels sont dus à de multiples causes.

Primo, il y a privatisation de la création monétaire en même temps que «bancarisation» accélérée des économies des PECO au cours de ces quinze dernières années.

Secundo, les opérations maffieuses et la corruption à grande échelle, si répandue et encore croissante dans ces pays, ne peuvent se réaliser sans une intervention bancaire, indispensable.

Tertio, facteur peut-être décisif pour les bénéfices, les Etats ont été amenés à favoriser le secteur de deux façons différentes : d'une part, en l'assainissant c'est-à-dire en sauvant les banques à coup de subsides et, d'autre part, en menant une politique de hauts taux d'intérêts réels pour attirer des capitaux dont les flux restent en grande partie sous le contrôle des banques multinationales.

4. Services publics et entreprises d'électricité

Dans les PECO, les groupes financiers occidentaux sont massivement présents dans le secteur des télécommunications au sens large du terme. Le groupe américain SBC avec France Télécom a été le premier. Puis, Deutsche Telekom leur a succédé. Ce dernier a avancé prudemment pour ne pas éveiller des sentiments anti-germaniques. Aujourd'hui, le groupe allemand s'étend dans les pays suivants : Pologne, Russie, Ukraine, République tchèque, Croatie, Slovaquie et Hongrie. De leur côté, les groupes scandinaves sont fort investis dans les pays baltes.

L'ensemble du centre de l'Europe est réparti, sous forme oligopolistique, entre des firmes multinationales américaines et européennes. D'évidence, ces firmes évitent soigneusement toute concurrence dommageable à leurs profits. Elles nouent fréquemment des alliances stratégiques entre elles. Les Etats indigènes/locaux gardent par-ci par-là quelques positions, en général minoritaires. Ces positions servent le plus souvent aux firmes étrangères comme relais vers des organes étatiques.

En Serbie, Telecom Italia a acquis 49 % de Telekom Srbija il y a trois ans et serait disposé à vendre cette participation avec une plus-value certaine. La République tchèque procède à la privatisation, partielle ou totale, de la société nationale de radio-communication et de la société pragoise d'eau. Tous les grands groupes internationaux sont déjà sur ces affaires. Apparemment, il reste encore fort peu de «l'argenterie nationale». C'est aussi le cas de la Hongrie qui à présent vend, complètement, la compagnie d'aviation Malev et la société nationale de radiodiffusion.

France Télécom, associée un groupe financier polonais, accroît sa participation dans la société de télécommunication polonaise afin d'y disposer d'une position majoritaire. Cette privatisation est sans doute indispensable au pays puisque le déficit de la balance des paiements polonaise reste voisin de 7-8 % du PIB. Cependant, on estime que ce type de ressources s'épuisera d'ici un ou deux ans, à défaut d'actifs encore à vendre à l'étranger.

La capitale de l'Estonie vend sa compagnie d'eau à International Water UU, groupe britannique multinational qui est déjà présent dans une dizaine de pays développés et sous-développés. L'Estonie privatise aussi ses chemins de fer en faveur de Rail Estonia qui est la filiale commune de Kingsley Group et des groupes CSX Corp et Rail America.

Dans le même pays, on découvre avec stupeur que la privatisation de la société nationale de téléphone, en 1993 en faveur d'un groupe danois, s'est trouvée accompagnée d'un engagement étonnant. Il a consisté à garantir une position monopolistique au groupe en Estonie, de sorte qu'à présent, si le pays veut entrer à l'Organisation Mondiale du Commerce, le gouvernement doit indemniser ce groupe.

Contrôlée par Deutsche Telekom, la compagnie de téléphone hongroise MATAV poursuit sa stratégie d'acquisition dans l'Europe du Sud-est, après avoir acquis 50 % du marché des téléphones mobiles en Hongrie, et MAKTEJ en Macédoine en 2001.

En République tchèque, Cesky Telecom contrôlé par la KPN hollandaise et Swisscom a procédé à des réformes tout à fait originales et fondamentales : augmenter sensiblement ses tarifs, réduire de moitié son personnel et lancer une campagne de réclame pour Internet. Par surprise, la rentabilité des capitaux investis par le génial capital étranger s'est redressée. Quel bonheur !

Prétextant la catastrophe de Tchernobyl en 1986, les gouvernements des pays de l'OCDE ont mené une campagne pour exiger la fermeture de toutes les centrales nucléaires de type soviétique construites dans les ex-pays socialistes, préconiser la privatisation du secteur électrique et confier son développement aux groupes financiers occidentaux. Dernièrement, Verheugen, commissaire chargé des négociations d'adhésion des PECO, a été carrément menaçant envers la Lituanie et la Bulgarie si elles ne suivaient pas cette politique. Travaille-t-il pour l'UE, ou pour Tractebel ou peut-être un groupe allemand ? La technologie américaine n'aurait-elle pas eu ses propres incidents ? Pourquoi ne s'attaque-t-on pas aux centrales construites ou reconstruites avec cette

technologie en Ukraine même, à Krskó en Slovénie, à Bohunicé en Slovaquie ou à Tchernovoda en Roumanie ?

En Lituanie par exemple, le problème concerne l'unique centrale électrique du pays, qui fonctionne à l'énergie nucléaire. L'UE exige sa fermeture (Dieu sait en vertu de quel paragraphe de «l'acquis communautaire» ?) et la connexion du réseau national à celui de l'Europe occidentale. Le gouvernement lituanien s'est engagé à fermer la centrale dans les prochaines années. Or, *primo*, les aspects environnementaux ne peuvent plus être officiellement évoqués, puisque la centrale a été restaurée par des experts occidentaux, notamment suédois. *Secundo*, la fermeture soulève une question grave d'emploi pour 35 000 personnes et d'approvisionnement énergétique du pays. *Tertio*, la centrale exporte massivement vers la Russie et notamment vers Kaliningrad, enclave russe entre la Pologne et la Lituanie. Est-il possible que ce dernier élément explique l'attitude de l'UE ?

5. Secteurs du gaz et du pétrole

Cet autre enjeu est d'importance, il s'agit de l'approvisionnement en énergie fossile de l'UE et, dans le futur, des Etats-Unis par la Russie, celle-ci disposant de réserves de pétrole comparables à celles de l'Arabie saoudite, et de réserves de gaz premières en importance à l'échelle mondiale. Pour les Etats-Unis, cet enjeu est capital car l'accès au pétrole russe diminuerait leur dépendance vis-à-vis des pays arabes.

Aujourd'hui, les exportations russes passent essentiellement par les conduites qui traversent l'Ukraine. Outre son importance militaire, ce pays semble donc avoir une position de force par rapport aux pays occidentaux et à la Russie. C'est la raison pour laquelle la Russie essaye de persuader la Pologne, principalement, d'autoriser que de nouvelles conduites à grande capacité traversent son territoire, et les pays baltes, subsidiairement, d'élargir leurs capacités portuaires d'exportation, afin de contourner l'Ukraine par le Nord, notamment par le Belarus.

Certes, l'Allemagne profiterait de la solution polonaise. Cependant, on apprend que des sociétés pétrolières américaines viennent de conclure des accords d'approvisionnement avec des compagnies russes et que les premières fournitures sont déjà réalisées par la compagnie Yukos. Dans ce cas, les exportations russes passeront par les pays baltes. La conclusion de ces accords a été annoncée à la veille de la négociation entre l'UE et la Russie concernant le même domaine.

Les voies de transport à grande capacité actuelles passent à travers l'Ukraine, la Slovaquie et la Hongrie, avec des embranchements vers l'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne et la Croatie, jusqu'à Trieste, d'une part, et les ports baltes, de l'autre. La voie pour contourner l'Ukraine qui est à l'étude est celle qui traverserait le Bélarus et la Pologne pour arriver en Allemagne. Déjà en construction, la voie venant du Caucase passera par la Mer Noire pour arriver à la Méditerranée en passant par le détroit du Bosphore ou prendra le chemin des pays balkaniques. D'où la revalorisation aux yeux de Washington de pays tels que la Bulgarie ou la Roumanie. D'où aussi, le fait que les pays baltes intéressent au plus haut point des groupes russes et américains.

La Pologne exige énergiquement d'être associée aux négociations menées entre l'UE et la Russie à propos d'une éventuelle nouvelle conduite gazière, qui traverserait le Bélarus et la Pologne mais contournerait l'Ukraine. L'Ukraine comme le Bélarus font partie de la sphère d'intérêt historique de la Pologne. Rappelons que l'on estime à 42 % la part des besoins gaziers de l'UE qui sont couverts par la Russie, et que ce pourcentage augmentera encore dans l'avenir. La nouvelle conduite sera évidemment en concurrence avec celles qui traversent déjà l'Ukraine et avec celles qui existent ou devraient exister à partir du Caucase,

La Lituanie bénéficie déjà du transit du pétrole russe, qui pourrait représenter quelque 10 % du PIB et des impôts du pays. D'ailleurs, un accord a été conclu dans ce pays entre Mazeikiu Nafta – une importante firme pétrolière lituanienne que *de facto* contrôle la société américaine Williams – et la compagnie russe de pétrole Yukos. Le nouvel actionnariat de Mazeikiu Nafta se présente comme suit : Etat 40 %, Williams et Yukos, chacun 26.85 %, le reste étant détenu par des particuliers. L'autre compagnie russe, Tyumen Oil, qui aurait voulu acquérir une part de Mazeikiu Nafta, continuera à fournir du pétrole à la Lituanie. Williams assure la gestion de la société lituanienne, qui poursuit une exploitation déclarée à perte. Assurément, les prix de transfert fonctionnent bien, sinon Williams, un modeste groupe texan, aurait déjà dû quitter l'affaire.

La Lituanie se lance par ailleurs dans la privatisation de sa compagnie de distribution de gaz, pour laquelle Ruhrgas et Gaz de France ont déjà marqué leur intérêt. Par des prescriptions particulières, l'Etat lituanien veut éviter que des compagnies russes puissent y intervenir. Rappelons que deux sociétés russes, Gazprom et Itera, ont récemment acquis une position dominante dans le service public du gaz lituanien.

Faisant suite à une initiative populaire de 307 000 citoyens, sur un total de 3.8 millions d'habitants, le parlement lituanien a décidé de sortir la société nationale de l'énergie de la liste des entreprises privatisables et de ne pas laisser une activité monopolistique à des entreprises privées. En Estonie, il y a eu des manifestations soutenues par 60 000 signataires contre la vente d'une société nationale de l'énergie à une société américaine. Pourtant, elle avance. La présidence estonienne argumente l'intérêt d'être déconnecté du réseau russe pour des raisons de sécurité.

S'inscrivant dans une série de désaccords entre les autorités publiques et les entreprises étrangères monopolistiques du pays, le conflit de l'AES américaine, de MOL hongrois et de Tractebel avec les autorités hongroises à propos du prix de l'électricité et du gaz, a conduit au refus du gouvernement de signer un nouvel engagement à long terme pour garantir la rentabilité (plus de 20 % l'an) des capitaux investis. Et les sociétés concernées stoppent dès à présent leurs investissements, pourtant contractuellement prévus. Les autorités prétendent que les entreprises d'électricité et de gaz se donnent une position où toute concurrence est *de facto* exclue. La vente éventuelle par MOL de son secteur gazier à l'Etat hongrois se prête à des manœuvres douteuses et donne lieu à des débats politiques intenses.

Deuxième compagnie pétrolière de Russie, Yukos vient de prendre une participation de 40 % dans une entreprise slovaque de conduites pétrolières. Celle-ci assure le transit du pétrole russe vers l'Europe occidentale et vers la Croatie pour l'accès à la Mer Adriatique. Yukos relie ainsi cette partie de l'Europe avec ses champs pétroliers caucasiens via Odessa, au Sud de la Russie.

Gazprom est probablement le groupe financier le plus important en Russie, et il dispose d'un quasi-monopole en matière de fourniture de gaz naturel dans le pays et vers l'Europe occidentale et centrale. L'objectif de Gazprom a été avant tout de se donner un client captif en Hongrie pour ses fournitures à travers l'Ukraine. Sans entrer dans le détail de l'opération, celle-ci n'a, semble-t-il, pas réussi ou seulement partiellement. Indirectement sous les auspices du gouvernement hongrois, fort anti-russe, un compromis a été conclu entre les parties concernées. Jusqu'ici, le groupe hongrois MOL n'a que partiellement contrôlé le secteur du gaz en question. Maintenant, il renforce son contrôle, mais ne ferme pas la porte devant la perspective éventuelle de s'approvisionner auprès de Gazprom. Signalons que MOL a récemment acquis l'entreprise slovaque Slovnaft dans le même secteur. MOL a 51 % d'actionnaires étrangers, 21 % de locaux et le reste de son capital appartient à l'Etat.

A côté des intérêts américains et russes, deux sociétés pétrolières s'activent pour acquérir une importante raffinerie en Pologne : la compagnie autrichienne OMV et la compagnie hongroise MOL. L'une après l'autre, elles acquièrent des positions dominantes dans les PECO et plus particulièrement dans les pays de Visegrád. Les gouvernements polonais et hongrois ont entamé parallèlement une négociation en vue d'un rapprochement entre leurs compagnies de pétrole nationales, respectivement PKN Orlen et MOL, afin d'accroître leur échelle de production en raffinerie. *Que bella è la concorrenza !* dans l'économie dite de marché.

Vingt compagnies pétrolières internationales sont candidates pour acquérir une part de 25 % du capital d'INA, entreprise que l'Etat croate contrôle, qui a le monopole du gaz et du pétrole du pays et qui vaudrait quelque 1.2 à 1.8 milliards d'euros. L'INA est un relais par excellence pour vendre en Bosnie, en Serbie et au Montenegro. Parmi les acquéreurs potentiels, les compagnies suivantes seraient particulièrement bien placés : l'ENI italienne, la Lukoil russe, la MOL hongroise et l'OMV autrichienne. Le projet de privatisation n'a guère l'appui de la population, puisqu'il s'agit d'une compagnie tout-à-fait bénéficiaire et bien gérée, un actionnaire étranger n'apportant strictement rien ni à la compagnie ni au pays, sauf quelques euros dans l'immédiat.

La compagnie pétrolière hongroise, MOL, vient de conclure un accord avec la compagnie russe Yukos en vue de l'exploitation commune des champs pétroliers en territoire autonome des Hanti-Manysi en Sibérie. De cette façon, MOL améliore sensiblement son propre approvisionnement en pétrole.

Le *Financial Times* fait par ailleurs état de la stratégie de groupes financiers grecs dans les Balkans. En matière pétrolière, elle se manifeste par des acquisitions de raffineries en Macédoine et en Serbie, par la construction de conduites et par le développement de réseaux. Elle est menée de concert avec des entreprises russes, par exemple Lukoil pour le groupe grec Latsis (Hellenic Petrol). Le groupe russe contrôle déjà la raffinerie Neftochim du port bulgare de Burgas et une autre raffinerie à Ploesti en Roumanie. L'idée essentielle est que le pétrole de la Mer Caspienne, amené par bateau jusqu'à Burgas, arrive par conduite jusqu'à Alexandroupolis (port du Nord de la Mer Egée), en contournant l'obstacle des Dardanelles, contrôlées par la Turquie.

6. Autres secteurs

Le nouveau président croate, Stripe Mesic reconnaît que la privatisation entreprise au cours de ces dix dernières années a conduit à enrichir deux

cents familles, celles qui, selon «le dictateur Tudjman», auraient dû devenir génératrices du développement économique. On se souviendra que ce précédent président, Tudjman, a régné depuis la fin des années 1980 jusqu'il y a peu, et qu'il a été le protégé *de facto* des Etats-Unis, de l'Autriche et de la RFA.

Il n'y a pas que le «complexe militaro-industriel» américain qui profitait des bombardements sur la Serbie et Milosevic. La compagnie française Lafarge a marqué un fort intérêt pour la grande cimenterie yougoslave et notamment les installations au Kosovo. La seule cimenterie de Macédoine est déjà fermement contrôlée par la suisse Holderbank et le grec Titan Cement, qui s'intéressent d'ailleurs à d'autres cimenteries serbes.

De son côté, le gouvernement tchèque a fusionné les cinq sociétés sidérurgiques du pays, en préparation à l'adhésion à l'UE et pour éviter leur faillite. US Steel vient d'acquérir le groupe sidérurgique slovaque le plus important. En Pologne, les groupes Pilkington et St Gobain ont conclu un accord pour construire, par une filiale commune, une usine moderne de *float glass*, afin d'éviter de se concurrencer.

Le groupe indien Lakshmi Mittal Ismat (du nom de son propriétaire) est le quatrième groupe sidérurgique mondial et a décidé de s'étendre au centre de l'Europe. C'est à son propos qu'a éclaté un scandale en Grande-Bretagne au début de 2002 : il s'est avéré que Blair a soutenu Mittal pour acquérir la sidérurgie roumaine, après avoir bénéficié d'une contribution de 125 000 livres à sa campagne électorale. Le gouvernement roumain a de fait procédé à une des plus considérables privatisations du pays. Il s'agissait de la vente de 74 % du capital de la société sidérurgique SIDEX, l'aciérie la plus importante de l'Europe du Sud-est. Après avoir effectivement acquis l'entreprise sidérurgique en Roumanie, LMI a maintenant l'intention de racheter le Nova Huta tchèque, Polskie Huty Stali polonais et une entreprise slovaque importante. Le groupe s'appuie constamment sur une coopération avec la BERD.

La Roumanie a récemment vendu Oltchim à la canadienne Exall Resources. Par ailleurs, Michelin marque un intérêt évident pour des fabricants de pneus roumains, fournisseurs de l'usine automobile Dacia, et pour le réseau unique de deux mille agences de vente de pneus en Roumanie.

Au nord du Kosovo, il y a la mine de Trepca. Dans le voisinage immédiat de Kosovska Mitrovica, Trepca réunit la mine et l'usine de plomb et de zinc les plus importantes des Balkans, et cette usine fournit égale-

ment de l'argent et de l'or en quantités substantielles. On n'a pas oublié que, depuis les bombardements américains, Kosovska Mitrovica est au Kosovo le lieu où surviennent le plus de conflits. Au début des années 1990, l'exploitation de la mine et de la fonderie avait été sous-traitée à des groupes français et grec. On a annoncé en août 2000 que l'OTAN – pourquoi elle ? – a occupé la mine tout comme la fonderie, en prétextant de la pollution que cette dernière provoquerait.

Outre quelques sociétés japonaises et américaines, les entreprises allemandes d'automobiles suivantes ont des intérêts dans les PECO.

En Hongrie : Opel (General Motors), depuis 1992 ; Audi, depuis 1994 ; Ford, depuis 1996.

En Pologne : Opel (General Motors), depuis 1993 et 1998 ; Ford, depuis 1995.

En Slovaquie : VW depuis 1995.

En République tchèque, Toyota et Peugeot annoncent, en 2002, la création commune d'une chaîne d'assemblage de voitures de quelques 300 000 unités. Cet investissement créerait environ 3 000 emplois. Ce type d'investissements s'avère plutôt rare dans les PECO, mais on peut aussi examiner à titre d'exemple, l'investissement d'Audi en Hongrie. Cette société allemande a créé une usine de moteurs et de montage en 1993. L'usine travaille essentiellement à l'exportation, à raison de 2.7 milliards d'euros par an. Le coût salarial dans l'usine hongroise représente un cinquième de celui qui est en vigueur en Allemagne, soit 300 euros par mois, mais cela représente 15 à 20 % de plus que les salaires hongrois moyens.

7. Et que font les petits belges ?

Pour ce qui concerne la Belgique, il faut mentionner cinq noms : KBC, Solvay, Interbrew, Electrabel/Tractebel et Union Minière, les deux derniers groupes étant sous la juridiction directe ou indirecte d'Albert Frère.

Comme déjà signalé ci-avant, la banque flamande KBC a construit des positions de force dans le secteur banque-assurance de beaucoup de PECO. Solvay a pratiquement réussi à récupérer toutes ses entreprises nationalisées aux lendemains de la guerre 1939/45, et a acquis pas mal d'entreprises proches de ses activités traditionnelles. Interbrew a acheté, pratiquement dans tous les PECO, des positions fort significatives dans le secteur brassicole.

Comme dans le monde entier, Electrabel/Tractebel s'intéresse à l'électricité et à tout ce qui s'y rattache. L'Union Minière se procure systéma-

tiquement le monopole des exploitations des non-ferreux, notamment en Pologne et ailleurs.

La fin des privatisations et la crise prochaine des balances des paiements

Dans la plupart des PECO, la balance courante des paiements est négative depuis le début des années 1990. Les raisons en sont multiples. D'une part, les multinationales par des opérations sur «prix de transferts» internes et par des rapatriements de profits font massivement et de façon croissante sortir leurs bénéficiaires². D'autre part, les dettes dues à l'étranger sont telles que, quelle que soit la croissance économique réelle, les économies régresseront sous le poids de la charge de la dette extérieure. Même si elle est faite pour résoudre ce problème, une accélération des exportations diminue inéluctablement le volume des biens et services disponibles dans le pays. Enfin, sous la pression de l'OTAN, le réarmement massif par commandes aux firmes multinationales occidentales aura un effet semblable dans certains pays. S'y ajoutent les effets de l'accroissement dramatique des différences des fortunes et des revenus, notamment l'augmentation sensible des importations de produits de luxe à hauts prix.

Les conséquences de ces évolutions ne s'atténueront pas pour des raisons de politique intérieure et internationale, sauf miracle. Depuis les années 1980, d'importantes ventes d'actifs (usines, laboratoires, mines, services publics, réseaux commerciaux, etc.) ont eu lieu en faveur de l'étranger et ont permis de redresser les balances des paiements. Certains pays ont réussi au moins à ne plus s'endetter, voire même à rembourser et d'autres ont freiné l'accroissement de leur endettement. Mais les PECO arrivent au bout de leur capacité physique à «privatiser» : les bijoux de famille sont définitivement partis, il n'y plus grand-chose à vendre.

D'où ma conclusion assez pessimiste : les crises de paiements risquent de se multiplier dans les PECO. Le pays le plus fragile est la Pologne. Les «milieux internationaux» recommandent évidemment «la libéralisation du marché de travail» et encore des privatisations. Comme pour ce qui reste encore à vendre, on peut se demander ce qui pourrait être encore démolé du point de vue des conditions de travail.

2. La moitié à trois-quarts des exportations des PECO vers l'Occident sont sous le contrôle des multinationales, voir l'étude publiée par Österreichischen Institut für Wirtschaftsforschung, Wifo, en août 2001.

Ce sont les nouveaux signes patents du classique «développement du sous-développement» dans la région centre-européenne. Néanmoins, le niveau élevé de la privatisation dans la région sera simultanément considéré comme favorable à l'élargissement de l'UE vers les PECO. Or, outre la privatisation, l'UE exige l'application des «acquis communautaires» dans le cadre des adhésions qui se feront dans les toutes prochaines années. Et, ces acquis valent mieux en terme de régulation et de contrôle que le capitalisme – forcément – sauvage qui règne dans la région et est accompagné de souffrances nombreuses et massives de la majorité de la population.

Elargir l'UE ou y adhérer : une géo-politique ambiguë

Au regard du processus de privatisation multinationale, pour le centre de l'Europe comme d'ailleurs pour toute l'Europe, l'élargissement de l'UE est à la fois une question de politique intérieure et extérieure. Aussi, l'évolution des politiques intérieures au sein des PECO reste-t-elle fort conditionnée par la question de l'adhésion à l'UE. En réalité, dans la majorité des pays centre-européens, cette question occupe une place tout à fait prioritaire, conformément au consensus de tous les partis significatifs. Cependant cette question est d'évidence déterminée par la politique d'élargissement de l'UE et les conditions géopolitiques de cette dernière. Or, il faut se demander si, depuis la fin des années 1980, l'UE ne joue pas perdant face aux Etats-Unis. N'est-elle pas de plus en plus incluse en une zone de libre-échange américano-européenne où les Etats-Unis bénéficient d'une position hégémonique ou considérée comme telle ? Demain, ne sera-ce pas le cas à propos de l'élargissement de la construction européenne vers l'Est ?

A présent, ce sont les différents présidents américains qui, semble-t-il, désignent les pays qui devraient adhérer à l'UE, qu'il s'agisse de la Turquie ou des pays baltes, voire de certains pays balkaniques qui seraient accueillants aux avances de l'armée américaine. N'est-ce pas le président Clinton qui, sans consultation véritable avec ceux que l'on appelle les «alliés d'Europe», a négocié l'accord stratégique entre l'OTAN et la Russie et, après les bombardements de la Yougoslavie au printemps 1999, poussé l'UE à intégrer les pays balkaniques, sous une forme ou une autre ? Tel est sans doute le contexte dans lequel s'inscrit l'expansion vers l'Est de l'UE. Tel est enfin le cadre dans lequel est envisagé le processus d'adhésion par les PECO.

Les politiciens européens donnent vraiment l'impression d'être satisfaits de l'arbitrage des Américains face à leur désunion. Cette «dépendance occulte» viendrait donc de leurs différences économiques, politiques et culturelles. Les termes Occident, «opinion publique occidentale», «communauté internationale» ou «pays occidentaux» font illusion, comme si le bloc UE était cimenté de la même façon que le bloc Etats-Unis d'Amérique. On en est loin, à voir l'inexistence d'une politique étrangère et de sécurité pour l'Europe. L'UE a déjà une économie puissante (la première en l'occurrence dans le monde) et elle dispose d'une monnaie unique et forte. Il manque une armée européenne et ce qui lui est lié : la diplomatie.

D'autre part, l'aspiration à entrer dans l'UE est devenue une véritable «course à l'adhésion» pour les PECO. Elle a pris le pas sur l'ensemble des coopérations initiées dans la région déjà dans les années 1980 et, d'une manière générale, sur la coopération bilatérale ou multilatérale entre les différents pays concernés. Ces derniers ne font que regarder essentiellement vers Bruxelles, siège de l'UE et de l'OTAN. Les gouvernements de ces pays ont choisi d'affronter le défi de l'intégration eux aussi en rangs dispersés dans l'espoir d'être «le premier élu». Certes, c'est ridicule et cela ne fait que fragiliser encore plus ces pays, face à l'UE et aux multinationales.

Les dirigeants des pays qui, au centre de l'Europe, sont candidats aux adhésions dites «euro-atlantiques» (quelle belle confusion entre les diverses institutions !), arguent souvent que leur intégration favoriserait l'entente entre les peuples de la région. L'exemple édifiant du conflit séculaire entre la Grèce et la Turquie, celui du conflit au Proche-Orient ou dans les Balkans, montreraient plutôt que les Etats-Unis ont intérêt à ne pas aplanir toujours des conflits. *Divide et impera* reste l'outil par excellence de tout empire, même déclinant. La stratégie de «l'Occident», des Etats et des multinationales, consista précisément à fragmenter les pays au centre de l'Europe, à les pousser à privilégier les liens avec l'Ouest plutôt qu'avec l'Est et à décourager toute coopération inter-régionale, sauf le pur, dur et simple libre-échange sans projet politique.

Au demeurant, beaucoup d'observateurs font remarquer que l'UE ne consolide plus véritablement ses institutions mais favorise de plus en plus «le marché», le capitalisme qui globalise.

Il est remarquable d'observer que les négociateurs centre-européens de pré-adhésion ou d'adhésion à l'UE ou à l'UEO sont souvent entourés de pas mal de conseillers ou de «consultants» américains en face des interlocuteurs ouest-européens. D'évidence, ce sont les signes manifestes et

typiques de la latino-américanisation des pays concernés. Il s'agit classiquement de la soumission aux intérêts américains privés et publics, du manque de légitimité des élites locales et de la légalité discutée de ces mêmes classes possédantes quant à leurs avoirs économiques. Or il convient ici de souligner que les populations centre-européennes sentent confusément l'avantage indiscutable d'adhérer plutôt à l'UE qu'à l'OTAN.

Comme les premières adhésions l'ont montré, ces populations savent qu'adhérer à l'OTAN ne peut être que coûteux et sans doute risqué par rapport à la Russie, et leur ferait subir l'exclusion de la part de certains pays voisins. Elles sont fort favorables à l'adhésion à l'UE, voire à l'UEO dont d'ailleurs la garantie de sécurité s'avère de meilleure qualité que celle de l'OTAN, discutable et entièrement dépendante des Etats-Unis. Rappelons ici que la garantie américaine promise par le biais de l'OTAN, a déjà été fort discutée dans les années 1970 et 80, lorsqu'il s'agissait de défendre la démocratie en Grèce ou en Turquie ou lorsque la RFA menait son *Ostpolitik*. Les Etats-Unis risqueront-ils leurs soldats et leur sanctuaire nucléaire pour défendre, par exemple, contre la Russie ou contre des forces islamiques, des citoyens de Hongrie, de Pologne ou de République tchèque ? Et qui peut assurer que la défaite de l'Union soviétique et les modifications des zones d'influence sont définitives ?

Asymétries difficiles et négociation avec les «5 plus 1»

En faisant abstraction des facteurs liés à la Chine ou au Japon et dans l'optique à la fois de l'adhésion et de l'élargissement, l'UE subit, au moins, quatre asymétries importantes.

Primo, représentant plus ou moins un tiers de l'UE, la RFA la domine de tout son poids. La diplomatie allemande reste la plus fidèle des fidèles des Etats-Unis, mais elle développe toujours davantage des actions autonomes, telle une *Ostpolitik* à l'européenne. De cette façon, le rapprochement avec la Russie s'inscrit dans la perspective d'équilibrer la pression américaine et de protéger l'expansion de ses groupes industriels et financiers à l'Est. La reconnaissance unilatérale et étonnante de la Croatie en 1991 se joint, à cet égard, aux velléités favorables à une Europe qui soutient la coopération croissante avec la Russie. Pourtant, la mise en question effective de l'axe franco-allemand favorise, entre autres, cette évolution. La RFA s'efforce en même temps d'établir un axe franco-germano-russe. Un tel axe ne peut, bien entendu, que rendre nerveux le Royaume-Uni et certains pays centre-européens. D'ailleurs, d'au-

cuns justifient, du point de vue américain, l'élargissement de l'OTAN vers l'Est comme un contrepoids au «pouvoir disproportionné» de la RFA.

Secundo, une autre asymétrie consiste dans le fait qu'en UE, deux pays ont des armes atomiques (la France et le Royaume-Uni) et que les autres n'en ont pas. Si la diplomatie de l'un ou de l'autre de ces deux pays nucléaires existait véritablement, ce déséquilibre pourrait se transformer en un avantage en face des Etats-Unis et au sein de l'UE. Mais, cela n'est pas le cas. La France passe son temps, depuis l'ère Mitterrand, en «gesticulations» diplomatiques sans conséquence, qu'il s'agisse de la recherche illusoire, pendant les années 1980, d'une nouvelle alliance franco-russe, ou d'actions inefficaces liées au conflit yougoslave et à la volonté vaine de rééquilibrer l'OTAN en faveur de l'Europe. Il en résulte une soumission *de facto* aux Etats-Unis, ce qui rend pour le moment difficile une politique de sécurité européenne. Quant au Royaume-Uni, depuis la guerre 1939-45, il est intimement lié aux Etats-Unis et paraît même souvent subjugué par ce pays. Ses initiatives récentes en vue d'une armée européenne seraient-elles «une hirondelle qui ne fait pas le printemps» ou, tout au contraire, sa manière de s'affirmer dans ce domaine, peu d'autres domaines lui étant restés en UE ?

Tertio, les gouvernements des pays membres de l'UE comme les groupes industriels et financiers sont partagés entre les atlantistes et les pro-européens. Les premiers, tels le Royaume-Uni évidemment mais aussi certains pays scandinaves ou les Pays-Bas, favorisent l'établissement d'une zone de libre-échange dominée par les Etats-Unis et considèrent que la garantie de sécurité de l'Europe rend ces derniers indispensables à la stabilité de l'UE. Les pro-européens préconisent, en vertu d'une «certaine idée de l'Europe», la réalisation, pure et simple, d'une union politique et sociale, indépendante des autres grandes puissances. L'ambivalence de la France est patente. Elle a des comportements atlantistes par peur de la RFA agrandie, ou développe des rapports de force face aux Etats-Unis ; elle promet l'élargissement rapide vers l'Est ou freine pour des raisons financières les négociations dans ce domaine au sein des instances de l'UE, etc.

Quarto, en parfaite symbiose avec le Royaume-Uni, la RFA et les Pays-Bas entre autres, entendent écarter tout débat qui risquerait de retarder l'élargissement vers l'Est, sauf vers la Turquie. *Ipsa facto*, ils favorisent, de cette façon aussi, l'établissement d'une zone de libre-échange transatlantique. Dans le cadre de son alliance privilégiée avec les Etats-Unis, la RFA, devenue autonome, concentre son attention sur ses frontières orientales et sur les questions militaires. De plus, elle s'intéresse évidemment aux centaines de millions de travailleurs à bas salaires et aux

centaines de milliers de consommateurs à hauts revenus au centre de l'Europe. La France, appuyée par la Belgique et par l'Italie, insiste de son côté sur la priorité à accorder à la réforme des institutions en voulant renforcer les facettes politiques de l'UE et, peut-être, ancrer définitivement la RFA à l'UE de cette façon. Avec plusieurs autres pays, les trois préconisent également les négociations d'adhésion avec tous les pays associés simultanément.

Quoi qu'il en soit de ces asymétries, l'élargissement de l'OTAN et les effets de l'intervention de l'OTAN dans les Balkans, surtout en 1999, ne semblent pas favoriser la sécurité européenne mais plutôt celle des Etats-Unis, ni une « certaine idée de l'Europe des citoyens » alors que, de son côté, l'élargissement de l'UE agrandit l'Union, au grand plaisir notamment de la RFA et des libre-échangistes pro-atlantistes.

Certes, comme indiqué ci-avant, l'adhésion pourrait re-réguler, jusqu'à une certaine mesure, les économies centre-européennes face à un « capitalisme sauvage », stabiliser même militairement certains pays, dont ceux des Balkans, et diminuer les tensions socio-politiques au sein des divers pays concernés et entre eux. Mais de façon fort compréhensible, du point de vue des classes et élites dominantes, les négociateurs centre-européens ont, dès le début des discussions et à l'instar des Britanniques, écarté la Charte sociale de 1989 et le Protocole social du traité de Maastricht de 1991, afin de garantir aux multinationales une « paix sociale » renforcée et de retarder une sorte d'adhésion qui risquerait de mettre en question leurs privilèges.

Sources

- Nicolas Bárdos-Féltoronyi, *Un diagnostic géopolitique du centre de l'Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2001.
- *Encyclopédia Universalis*, 1998.
- François Joyaux (dir.), *Encyclopédie de l'Europe*, Seuil, Paris, 1993.
- *L'Etat du Monde*, La découverte, éditions annuelles.

- H. Harke, E. Rosenkranz & E. Mücke, *Geographie ausgewählter RGW-Länder*, Haack, Gotha, 1983.
- *Sozialistische Staaten - Mittel- und Südost-europas*, Haack, Gotha, 1986.
- Central Intelligence Agency, *The World Factbook*, Brassey's, Washington-London, éditions annuelles.
- *Financial Times Country Surveys*.
- *Neuer Zürcher Zeitung*.
- *Financial Times Investing in Central and Eastern Europe*, 2 juillet 2001, présente entre autres un tableau complet des banques centre-européennes contrôlées par différents groupes bancaires occidentaux.

Crises récentes en périphérie

Claudio Katz*

La dernière décennie a connu cinq grandes crises, toutes dans des pays périphériques ; ceux-ci ont vu s'effondrer simultanément leurs taux de change, leurs monnaies et leurs rentrées fiscales. L'Amérique latine fut particulièrement exposée, sous l'effet de sa dépendance commerciale et du démantèlement de ses industries. Cette même fragilité explique la crise de surproduction dans le Sud-est asiatique, la désindustrialisation de la Russie, et la tragique pauvreté de l'Afrique.

Les crises ont été plus sévères et plus étendues que celles des années 80, mais leur impact ne s'est pas fait sentir jusque dans les centres. L'effondrement des pays dépendants fut comparable à celui des nations avancées durant la dépression des années 1930. Le fractionnement de ces crises confirma le rôle central de la domination impérialiste dans ses trois dimensions – économique, politique et militaire – et fit la preuve que l'avancée de la mondialisation accentue le sous-développement.

* Chercheur et professeur aux facultés d'économie, de philosophie et de sociologie de l'Université de Buenos Aires ; militant de la gauche socialiste en Argentine.

L'original de cet article a été terminé en septembre 2001, à l'occasion du Congrès Marx international de Paris. La version française que les CM ont établie avec l'auteur et l'aide précieuse de Julie Gerbaud et Marc Labie (août 2002) ne comprend que des modifications mineures : la nouvelle crise argentine et la dégringolade boursière mondiale en cours ne sont pas spécifiquement examinées ; elles ne donnent que plus de relief à l'analyse.

Les crises invalident les postulats néolibéraux et ne sont pas explicables par les catégories keynésiennes. Par contre, une lecture marxiste est éclairante, précisément dans la mesure où les effets de la surproduction, la chute des taux de profit et la réduction du pouvoir d'achat furent différents dans le centre et en périphérie. Cette vision souligne de manière pertinente le fait que les crises sont le produit du fonctionnement intrinsèquement déséquilibré du capitalisme et pas seulement des effets de la spéculation financière.

Six traits caractéristiques des crises

Les crises économiques qui frappent les pays périphériques depuis 1994 ont des conséquences sociales dévastatrices. Elles sont plus aiguës et plus généralisées que celles des années 80 et ont une portée comparable à l'effondrement des années 1930. Comment peut-on expliquer et interpréter ces turbulences ?

Les cinq grandes crises enregistrées depuis le milieu des années 90 eurent comme épacentres les «marchés émergents», c'est-à-dire les régions périphériques les plus ouvertes aux flux internationaux de capital. Les turbulences sont apparues au Mexique en 1994, elles ont gagné le Sud-est asiatique en 1997, pour s'étendre à la Russie l'année suivante ; le Brésil fut touché ensuite, avant l'Argentine et la Turquie¹. Ces crises présentent six traits caractéristiques communs.

En premier lieu, la contagion a été très rapide. La débâcle mexicaine a mis en échec le système bancaire argentin, le choc asiatique a entravé la relance sud-américaine, la turbulence russe s'est transmise au Brésil et l'écroulement de la Turquie a eu des retombées en Argentine. Ces répercussions vertigineuses furent dues à la panique des investisseurs étrangers, qui, dès qu'ils perçurent la montée de la crise, abandonnèrent tous les marchés périphériques sans faire le détail, cherchant refuge dans les pays développés.

En second lieu, les crises débouchèrent sur des dévaluations incontrôlées (Mexique, Brésil, Corée, Thaïlande, Turquie) ou sur une réévaluation autoritaire par le biais de mesures hyper-récessives (en Argentine, jusqu'à la fin du taux de change fixe et de la convertibilité en janvier 2002). Ces bouleversements portèrent atteinte aux formes intermédiaires de régulation du change, et ne laissèrent subsister que la flot-

1. *Ndlr* : Le lecteur intéressé consultera utilement nos numéros précédents 214 (avril-mai 2000) et 219 (juin-juillet 2001) «Casino planétaire», et aussi 209 «Chiapas», 208 «Afrique», 203 «Néolibéralisme» et 199 «Notes d'Amérique latine» (de 1995 à 1998).

taison libre ou l'ancrage total à une devise forte. Alors qu'en 1991, 62 % des pays intégrés au FMI maintenaient des politiques de change mixte, en 1999 à peine 34 % préservaient ces orientations.

En outre, comme le démontre le cas de l'Equateur, un extrême n'exclut pas l'autre et une méga-dévaluation peut dériver en dollarisation. Les deux branches de l'alternative impliquent le renoncement total à la souveraineté monétaire. Le Mexique, la Corée ou le Brésil dévaluèrent pour freiner la fuite des capitaux et non – comme les Etats-Unis ou le Japon – pour étayer une stratégie d'exportation. La réévaluation de la monnaie argentine prétendit garantir le paiement de la dette extérieure – jusqu'à la dévaluation forcée de l'hiver 2001-2002 – et non pas soutenir – comme en Allemagne – la création d'une monnaie mondiale.

En troisième lieu, les crises récentes mirent en faillite de grandes banques, faillites qui débouchèrent à leur tour sur des interventions étatiques destinées à sauver les banques en question. Ces sauvetages coûtèrent cher, plus que dans les nations avancées : 15 % du PIB mexicain en 1995 et 25 % du PIB turc en 2000. Comme ces aides ne bénéficiaient pas aux pays concernés mais plutôt aux créanciers, une fois l'urgence passée, les auditeurs du FMI se chargèrent de faire payer la note aux travailleurs. Les 50 milliards de dollars que la communauté internationale octroya au Mexique en 1995 ou les 100 milliards alloués à la Corée furent portés en compte à la population de ces pays.

La quatrième caractéristique des crises frappant les pays sous-développés est le déséquilibre fiscal. Le niveau de la dette publique y est comparable à celui caractérisant les pays développés. Ce passif est en moyenne de 115-120 % du PIB en Russie ou en Equateur, soit un pourcentage qui ne diffère que peu des 110-130 % du Japon, de l'Italie ou des Etats-Unis. On rappellera aussi que le Canada (90 %) dépasse le Brésil (70 %), la Turquie (59 %), l'Argentine (50 %), le Pérou (43 %) ou le Mexique (22 %). Mais l'essentiel de la dette de la périphérie n'est pas comptabilisé en monnaie locale, il dépend de son refinancement externe et se charge du montant croissant des intérêts. Le passif externe du tiers-monde est passé de 1.4 à 2.4 milliards de dollars entre 1990 et 1998 ; il a été multiplié par quatre depuis 1982, et ce bien que la dette ait été totalement remboursée depuis lors.

Parallèlement, une asphyxie conduisit, en cinquième lieu, à la disparition virtuelle des politiques économiques anti-cycliques locales. A la différence des Etats-Unis, de l'Europe ou du Japon, les pays périphériques n'affrontèrent pas les situations de récession par des mesures monétaires ou fiscales de relance. Au contraire, ils durent assurer la continuité du

crédit externe par le biais de diminutions des dépenses publiques, d'augmentations des impôts indirects et des taux d'intérêts.

Le sixième trait de ces catastrophes récentes fut la convergence de ces déséquilibres des changes, bancaires et fiscaux en une crise générale. Comme dans tous les cas, l'écroulement de la monnaie provoqua des faillites financières qui à leur tour pulvérisèrent les finances publiques, rendant impossible d'isoler les facteurs de crise les uns des autres. Les écroulements s'avèrent cumulatifs et incontrôlables.

Dépendance commerciale et démantèlement industriel

Dans plusieurs pays sous-développés, les crises furent précédées par des chutes de prix des matières premières exportables, notamment agricoles. Bien souvent, cette perte de rentrées fut à l'origine des déséquilibres financiers.

D'autre part, les fluctuations d'une ressource stratégique comme le pétrole ne furent pas non plus sans conséquence sur la périphérie. Le cours du pétrole chuta durant la seconde moitié des années 90 à dix dollars le baril pour grimper à trente-cinq dollars au milieu de l'année 2000, parce que les investissements se réduisirent, laissant présager une chute de la demande – qui finalement ne se concrétisa pas². Mais alors que la reconversion énergétique tempéra l'effet de ces fluctuations dans les pays du centre, la périphérie importatrice encaissa de plein fouet le renchérissement du brut, et la périphérie exportatrice dut consacrer les rentrées additionnelles à la dette extérieure (Mexique, Venezuela) ou à la reconstruction après des guerres dévastatrices (Irak, Iran).

Quant aux économies qui dépendent fortement de la vente de marchandises industrielles, elles furent également affectées par la chute du niveau d'activité dans les métropoles, diminuant d'autant la demande de ces biens. La situation difficile qu'ont traversée en 2001 les fournisseurs asiatiques en équipements technologiques est une illustration limpide de ce problème.

En général, tous les changements constatés dans la division internationale du travail durant la dernière décennie accentuèrent la spécialisation de la périphérie en exportations agricoles, minières ou industrielles de base. Par exemple, la Russie est de plus en plus dépendante de ses

2. Le prix du baril a baissé à 20 \$ à la fin de 2001 pour remonter à 27 \$ à la mi-2002.

ventes de pétrole et de gaz, et les exportations de la Malaisie sont plus sujettes à la demande en informatique. De plus, la libéralisation du commerce impulsée par l'OMC ouvre les nations périphériques aux importations, ouverture qui en général n'a pas de contrepartie en termes de facilités pour les exportations vers le centre. Cette asymétrie réduit la capacité de négociation des pays sous-développés.

Cette difficulté commerciale aggrave, d'autre part, tous les vices de l'industrie périphérique : en effet, la spécialisation de la production vers des biens exportables détricota le tissu industriel – plus intégré – tourné vers le commerce intérieur. Le modèle de la *maquila*³ mexicaine disparut graduellement pour faire place au schéma général d'investissement des entreprises qui fractionnent le processus productif pour faire du profit en faisant appel à la main d'œuvre bon marché des pays dépendants.

Ce démantèlement industriel explique pourquoi l'intégration régionale est tellement différente dans les deux pôles de l'économie mondiale. Les entreprises du vieux continent centralisent leurs activités autour de l'Union Européenne en visant l'hégémonie mondiale, n'utilisant le Mercosur que comme un point d'appui dans cette bataille. Les Etats-Unis tendent plutôt à liquider cette association latino-américaine, pour subordonner toute l'activité productive régionale à leurs propres besoins, au travers de l'ALCA. Cette adaptation des économies sous-développées aux projets de *leadership* mondial tend à se réaliser également dans le Sud-est asiatique par le biais de l'ASEAN.

Deux processus additionnels ont dramatiquement accentué le *gap* industriel entre les économies avancées et retardées : la révolution technologique et la polarisation du travail en segments qualifiés et dégradés. Dans le premier cas, une fracture se dessina (on l'appelle parfois «*fracture digitale*», par référence aux technologies numériques), entre les régions bénéficiant de l'usufruit des profits engendrés par l'introduction dans la production des innovations micro-électroniques, et les pays qui doivent assumer une majoration des coûts à l'importation des produits informatiques. Cette asymétrie renforce la concentration d'activités tayloristes dans la périphérie et «*cérébro-intensives*» dans le centre.

3. La *maquila* est la quote-part de farine que le meunier garde comme rétribution chaque fois qu'il moule du grain pour un agriculteur. Par extension, le terme a désigné le régime des espèces de zones franches créées pour les entreprises américaines de montage sur la frontière mexicaine. Tout y est américain – vient des USA et y retourne – sauf les travailleurs et les salaires.

Le cycle de production de la périphérie est désormais enchaîné au niveau d'activité des métropoles, sous l'effet de l'accroissement de l'inégalité entre les pays. Ceci a pour conséquence que les exportations et les rentrées de capital pèsent beaucoup plus lourdement sur la marche des économies périphériques que leurs propres marchés intérieurs. De telles économies sont plus vulnérables, et l'accumulation y est moins auto-soutenue, de sorte que les pays périphériques ont perdu la capacité de réagir face aux crises.

Le démembrement de l'Amérique latine

C'est en Amérique latine que se trouvent les principaux foyers des crises périphériques. Le taux de croissance stagna au cours des années 90 – la dramatique «décennie perdue» – alors que 36 % de la population se retrouvait en dessous du seuil de pauvreté absolue et que le taux de chômage battait tous les records précédents. L'axe de la crise se localise dans les trois principales économies de la région.

Au Mexique, la débâcle de 1994 a couronné le déficit commercial engendré par l'ouverture aux importations, financée à coup de flux de capitaux. La crise dite de la *tequila*⁴ provoqua l'effondrement du PIB industriel (-15 %), l'accentuation de la mainmise étrangère sur la propriété, et l'accroissement de la dépendance du niveau d'activité à l'égard des exportations vers les Etats-Unis.

Au Brésil, la crise éclata en 1998 avec la dévaluation du real qui suivit l'augmentation spectaculaire du déficit fiscal. Mais cette dévaluation accentua encore plus le déséquilibre fiscal, créant une situation de dépréciation systématique de la monnaie brésilienne face à chaque turbulence internationale.

En Argentine, l'entrée en vigueur d'un régime monétaire de convertibilité transforma la pression de dévaluation de chaque crise en un processus déflationniste. La régression continue du PIB a provoqué un effondrement sans précédent de l'investissement, de la consommation et des rentrées. La dépression structurelle des années 1999-2001 fit s'écrouler la recette des impôts et plaça le pays dans une situation de dénonciation virtuelle de sa dette extérieure, carence formalisée en janvier 2002⁵.

4. Manifestée comme explosion contagieuse du taux de change – Voir en particulier l'article de Francis Bismans dans le n°215 précité des CM.

5. L'Argentine a alors cessé les paiements de la dette détenue par des créanciers privés, situation qui prévalait encore en août 2002, tandis que la cessation des paiements n'est que partielle avec le FMI et la Banque mondiale.

Comme l'Argentine détient 25 % des titres des pays « émergents » (40 % si l'on y joint le Brésil), ce défaut de paiement menace de précipiter une autre vague de crises périphériques.

Les turbulences en Amérique latine freinèrent l'afflux de capital étranger, rendant plus difficile le refinancement de la dette extérieure. Le montant de ce passif passa de 435 milliards de dollars en 1990 à 750 milliards de dollars en 2000, démontrant la totale inefficacité des privatisations comme mécanisme de réduction du passif. Selon plusieurs estimations, la recette de l'ensemble de ces ventes équivalait à peine au montant d'un an d'intérêts. Mais l'effet général des privatisations a été encore plus pernicieux, dans la mesure où le transfert de sociétés stratégiques vers des capitaux étrangers a accru la sortie de devises (perte des bénéficiaires) et détérioré la compétitivité (renchérissement des services). Dans le cas des banques mexicaines, le gaspillage augmenta encore par un enchaînement de privatisations, de réétatisations et de nouvelles privatisations ; le coût en est estimé à 100 milliards de dollars.

L'Amérique latine a perdu des positions sur le marché mondial. Le vieux modèle d'exportations primaires et d'importations manufacturées s'est réactualisé (de part et d'autre, les produits sont aujourd'hui plus élaborés), mais en maintenant la détérioration des termes de l'échange. L'impact de cette régression est terrible dans les pays plus pauvres comme l'Équateur, qui, après avoir supporté la faillite générale du système bancaire et un pic d'hyper-inflation qui poussa 60 % de la population dans la pauvreté absolue, sont restés à la merci de leurs créanciers. En Équateur, 45 % du budget est actuellement consacré au paiement de la dette – à comparer aux dérisoires 3 % destinés à la santé publique.

Une grande partie des classes dominantes de la région participe au festin des privatisations : elles sont créancières de la dette et elles s'enrichissent avec la précarisation du travail. Mais le principal gagnant de cette crise a été l'impérialisme nord-américain, qui bénéficia d'un énorme transfert de rentrées en sa faveur. Les banques nord américaines touchées par la crise de 82 se remboursèrent avec les paiements de la dette extérieure, les *maquilas* augmentèrent les gains des entreprises et l'ouverture aux importations assura la pénétration commerciale des États-Unis.

Surproduction dans le Sud-est asiatique

La crise du Sud-est asiatique fut plus inattendue que les débâcles latino-américaines. Alors qu'une explosion du change au Mexique et au Brésil a toujours figuré dans les calculs des banquiers, l'écroulement de

la monnaie coréenne n'y était pas prévu. Aussi cet effondrement transforma-t-il le climat de triomphalisme capitaliste en un sentiment d'incertitude généralisée, fort répandu aujourd'hui.

La crise commença avec la *corrida* contre le bath thaïlandais et s'étendit à l'ensemble de la région à la fin de 1997. Le grand afflux de capitaux, la retombée de la croissance industrielle, et la valorisation d'actifs régionaux finirent par générer un surinvestissement et d'importantes fuites de capitaux, dès que le bénéfice réel cessa de correspondre aux espérances. En Corée, les mesures d'ajustement furent dures, mais en Indonésie ce fut une catastrophe : la dévaluation de 70 % provoqua la faillite de 17 banques.

L'impact social de ce bouleversement a été terrible pour les parties moyenne et inférieure de la périphérie de la région : Malaisie, Thaïlande, Indonésie. Spécialement dans ce dernier pays, la chute de 50 % des revenus de la population gonfla de 55 millions de personnes les effectifs de la population relevant de la pauvreté absolue, et fit passer le chômage de 5 % en 1996 à 20 % en 1999. Dans la périphérie supérieure (Corée, Taiwan) les licenciements se multiplièrent, et la dérégulation du travail fut considérablement étendue. La société Manpower, spécialiste des contrats temporaires et flexibles, gère par exemple déjà le travail quotidien de 2.6 millions d'ouvriers de la zone.

La crise fut précédée par une vague de dévaluations compétitives très caractéristique des modèles d'exportations soutenues par de bas salaires. Dans ces schémas, les concurrents se disputent le même marché et doivent recourir à la dévaluation quand la réduction du coût de la main d'œuvre atteint ses limites. Dans ces situations, c'est une tautologie d'affirmer que la pression à la dévaluation d'une monnaie provient d'une «*appréciation antérieure excessive*». La surévaluation monétaire constitue ici un symptôme de surproduction et les crises des taux de change traduisent la volonté de préserver des acquis en matière d'exportations sur des marchés saturés.

Ces catastrophes confirment que le «*modèle coréen*» n'est pas généralisable, pas même à la majorité du Sud-est asiatique, tout simplement parce qu'il n'y a pas place pour tout le monde sur le marché. Quand l'Indonésie, la Thaïlande et la Malaisie proposent le même type de produits, le *crash* est inévitable dans celles des économies qui ont la plus faible capacité de financement de leurs déséquilibres commerciaux.

Mais si la concurrence sur «l'investissement en main d'œuvre intensive» entre les pays du Sud-est asiatique explique le développement de la crise depuis la Thaïlande, les troubles spécifiques de la Corée sont imputables à la barrière que doit franchir une économie périphérique quand elle en vient à rivaliser avec les puissances dominantes. Cette difficulté est une conséquence paradoxale du succès économique, parce que le pays qui prospère bien au-delà de la moyenne des pays sous-développés est poussé à une escalade de concurrence qu'il ne peut pas soutenir. Quand en 1990 la Corée commença à déréguler son économie pour entrer dans l'OCDE, elle se jeta dans une bataille perdue d'avance, parce qu'aucun *chaebol*⁶ ne peut faire face aux géants américains, européens et japonais. Le premier indice de cet échec fut la faillite du second producteur d'acier coréen (Hanbo Iron and Steel), et la déroute a été attestée par l'effondrement de l'industrie automobile Daewoo. Son projet – aventureux – de se convertir en une compagnie internationale construisant des usines en Pologne, en Ukraine, en Roumanie, en Inde et au Vietnam n'a pas pu passer l'épreuve de la compétition avec les grandes compagnies.

Ces échecs confirment que la Corée réduisit mais ne résorba pas complètement le retard historique de l'industrialisation dans la périphérie, comme le démontre la timidité des progrès en matière de productivité qui ont accompagné le bond de la production. Cette limitation a été invisible tant pour les néolibéraux qui couvrirent d'éloges la conquête d'avantages commerciaux relatifs, que pour les institutionnalistes qui portèrent aux nues l'intervention étatique. Les deux approches méconnaissent le caractère dépendant de l'économie coréenne, dépendance qui persiste en dépit de la croissance accélérée et qui va se renforcer sous l'effet de l'ajustement structurel imposé par le Fonds monétaire. La réduction des revenus publics, l'ouverture aux importations et le remodelage des *chaebols* visent à renforcer la mainmise étrangère sur les secteurs stratégiques des finances et des télécommunications.

La nouvelle périphérie russe

Bien que l'économie russe ne soit que peu ouverte sur l'extérieur, elle fait d'ores et déjà l'expérience des crises typiques des économies dépendantes. Son niveau d'exposition croissant face aux tourmentes financières internationales se vérifia en 1998, quand le fond d'investissement LCTM paria que le rouble résisterait malgré l'écroulement de tous les indicateurs productifs et financiers. Quand survint la dévaluation, le

6. *Ndlr* : Nom coréen d'un conglomérat regroupant un ensemble varié d'activités industrielles – Voir en particulier l'article de Jacques Nagels dans le n°215 précité des CM.

LCTM fit faillite, et le Trésor nord-américain, accouru à la rescousse, ne put éviter la diffusion à l'échelle mondiale de cette faillite.

La Russie s'est intégrée au peloton des nations protagonistes des crises récentes parce que l'élite gouvernante d'entrepreneurs-bureaucrates s'est emparé des ressources du pays et les a systématiquement transférées à l'extérieur par des opérations spéculatives. Ces secousses ont accentué la vulnérabilité du système financier, des taux de change et de la fiscalité russes, systèmes improvisés par le groupe dominant pour assurer la réimplantation irréversible du capitalisme dans l'ex-Union Soviétique. Dans une économie démonétarisée et largement basée sur le troc (50-70 % du total des transactions en 1998), les banques n'accomplissent aucune fonction redistributive du crédit. Elles se consacrent principalement au recyclage usurier de la dette publique et à la manipulation des titres créés par la nouvelle bourgeoisie pour s'approprier les entreprises publiques.

L'instabilité d'un tel circuit bancaire s'accroît avec chaque vague d'inflation, de dévaluation monétaire et de faillite fiscale. De plus, comme l'économie tourne en noir à 50 %, la capacité de perception de l'impôt par l'Etat est très faible et décroît avec l'extension de la criminalité, qui a fait du recouvrement des impôts une activité à haut risque.

La dépendance à l'égard des exportations primaires de pétrole et de gaz confirme le nouveau profil périphérique de l'économie russe. Le volume de production de ces ressources, ainsi que le prix auquel elles sont vendues, déterminent dans quelle mesure la Russie est capable d'assumer le remboursement de sa dette ; ils conditionnent même le fonctionnement du cycle économique russe, qui s'effondra en 1998-1999 avant de récupérer quelque peu en 2000.

Mais à la différence des autres pays dépendants, la Russie ne souffre pas de l'absence d'une industrie autonome capable de soutenir la dynamique interne de l'économie. Elle possédait une base industrielle ancienne mais plus efficace que les systèmes démantelés des nations périphériques. Ce fondement fut détruit en peu d'années, à travers un suicide productif qui est la cause principale du désastre économique actuel. Le nouveau capitalisme russe n'investit pas et se nourrit de la capacité productive créée durant le régime précédent. L'amortissement du capital industriel est nul et les investissements étrangers brillent par leur absence (50 dollars par habitant en moyenne entre 1992 et 1996). En 1992 a débuté la réintroduction du capitalisme à grande échelle ; le PIB s'est immédiatement effondré de 26 % et cette chute est passée à 46 % entre 1991 et 1996. Il n'existe aucun autre exemple d'auto-dévastation si éten-

due dans l'histoire contemporaine. Une telle destruction des forces productives n'a pas d'égale dans les pays centraux et dépasse tout ce qui se produit dans la périphérie.

Mais le plus atterrant est le génocide social. En 1998, les salaires réels ne représentaient plus que 49 % du niveau de 1991, la pauvreté absolue affectait 24 % des habitants et, en ce qui concerne la distribution des revenus, le rapport entre le revenu moyen du décile⁷ le plus riche et le revenu moyen du décile le plus pauvre était passé d'un facteur 4 en 1990 à un facteur 23 en 1993. En moins d'une décennie, on a assisté à une chute sans précédent de l'espérance de vie de 64 à 57 ans, dans un cadre d'expansion incontrôlable de l'alcoolisme et de la toxicomanie. De plus, 40 % des femmes enceintes sont anémiques et seulement 12 % des étudiants sont cliniquement sains.

La crise russe a des dimensions catastrophiques parce qu'elle combine un rejet dans la périphérie avec la déprédation typique de l'accumulation primitive. La formation d'un marché du travail s'appuie sur la destruction des règles de protection sociale et sur la réadaptation du vieux marché noir. A combiner la sous-production héritée du régime antérieur avec la surproduction propre au capitalisme, l'économie a été poussée au pire des mondes possibles.

La tragédie africaine

Les crises récentes frappent durement les pays pauvres de la périphérie inférieure d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui, manquant de «marchés émergents», n'attirent pratiquement pas les flux internationaux de capitaux. Mais quand bien même les grands investissements étrangers leur échappent, ces pays souffrent des catastrophes financières, parce qu'ils sont intégrés à la dynamique du capitalisme. Ils ne forment pas un monde à part, des «exclus de la globalisation» : ils paient les conséquences d'une insertion dans la dépendance, sans participer au développement économique.

La crise se transmet à ces pays à travers la chute des prix des matières premières. Durant la dernière décennie, cet effondrement a particulièrement frappé les produits les plus affectés par la concurrence ruineuse des plantations modernisées d'Asie et d'Amérique latine (café, cacao,

7. *Ndlr* — Les déciles en matière de revenus se calculent de la manière suivante : on classe la population par ordre de revenus, et on la divise en dix groupes égaux en nombre, des revenus les plus bas vers les plus élevés. On peut alors comparer le revenu moyen du groupe le plus pauvre, au revenu moyen du groupe le plus riche.

coton, thé, sucre, tabac). L'ancienne dépendance du cycle agricole à l'égard des conditions climatiques et les guerres ethniques ont entraîné des famines collectives sur le continent noir, spécialement en Afrique subsaharienne (l'Afrique du Sud et le Nord du continent exclus). Cette région abrite 10 % de la population mondiale, mais avec un PIB par tête de 460 dollars seulement, elle n'est actuellement partie prenante qu'à 3 % du commerce et à 1 % de la production internationale.

Etant donné qu'il ne reste plus rien dans les pays les plus pauvres pour couvrir une dette extérieure devenue impayable, l'OCDE annonce régulièrement quelque remise de dette. Mais cette mesure de «grâce» n'a touché que 22 des 41 nations les plus pauvres et excluait les crédits privés. Le montant dérisoire de ce cadeau et les conditions draconiennes pour pouvoir y accéder poussèrent même deux pays (le Ghana et le Laos) à y renoncer.

La dimension de la tragédie sociale qui s'abat sur les pays les plus retardés est bouleversante. En Afrique subsaharienne, la pauvreté absolue atteint 50 % de la population et dans l'ensemble du continent, le revenu par tête en 2001 est inférieur à celui de 1971. Comme cette situation s'étend aux pays les plus pauvres d'Asie et d'Amérique latine, on estime qu'actuellement il existe 1 200 millions de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour et 1 800 autres millions qui subsistent avec deux dollars – d'où le fait que chaque année, 40 millions de personnes meurent de faim.

Face à la tragédie en cours sur le continent noir, de vieilles théories «afro-pessimistes» – climatiques, culturelles, raciales et démographiques – ont fait leur réapparition, pour expliquer le désastre actuel. Mais ce désastre ne relève pas du mystère. Les guerres, la criminalisation des Etats et la dislocation des communautés rurales sont directement liées au pillage éhonté de l'une ou l'autre ressource (généralement minérale) par les grandes compagnies nord-américaines et européennes. L'Afrique subit une nouvelle escalade du pillage colonialiste qui a dévasté la région depuis le XVI^{ème} siècle. La domination impérialiste se poursuit à coups de fouet.

Dualisation et fracture

Les cinq bouleversements financiers des dix dernières années ont approfondi la crise de la périphérie initiée par le *crash* de la dette latino-américaine en 1982. Mais cette seconde vague de séismes fut plus étendue : elle affecta tous les pays sous-développés. Si la première insolvabilité fut précipitée par l'augmentation des taux d'intérêt, la nouvelle crise fut un

produit de l'avancée de la mondialisation. L'augmentation du poids des entreprises transnationales, l'expansion des investissements étrangers et l'interconnexion globale des marchés accentua la vulnérabilité des nations dépendantes. D'un côté, l'avancée de l'internationalisation de la production a renforcé la segmentation régionale des processus de fabrication, et d'autre part, la libéralisation financière a multiplié les transferts de ressources vers les centres. Le résultat de ce processus fut une augmentation sidérante du gouffre séparant les revenus du centre de ceux de la périphérie – rapport doublé au cours des trois dernières décennies, passant de 30 à 60 – et la concentration de 86 % de la consommation totale parmi 20 % de la population mondiale.

Cette polarisation explique la gravité des crises récentes dans la périphérie, par opposition avec ce qui s'est passé dans les pays centraux. Aucune économie développée n'a connu durant cette dernière décennie un collapse comparable à celui de l'Argentine ou de la Russie, ni une restructuration du secteur manufacturier comme la Corée, ou un zigzag du cycle économique semblable à ce qui s'est passé au Mexique ou au Brésil.

Pendant que les pays sous-développés s'effondraient, l'économie nord-américaine enregistrait une décennie de croissance prolongée avec des gains de productivité et une reprise de l'investissement. En Europe l'augmentation du PIB fut limitée, mais il n'y eut aucune régression significative du modèle de consommation. Seul le Japon a subi un ralentissement marqué de son économie, mais ce recul ne porta pas atteinte à son statut de puissance commerciale et financière. En résumé : le déclin catastrophique des pays périphériques ne s'étendit pas à la triade des nations impérialistes.

Cette même différence est observable dans le champ social. La croissance nord-américaine s'est appuyée sur le doublement du nombre de travailleurs précaires, sur l'allongement de la journée de travail, et sur le gel des salaires. Mais ces dégâts sont très loin de la misère qui fit irruption dans les nations dépendantes. Il est certain qu'en Europe la dérégulation du travail et l'accroissement du chômage ont détérioré les conditions de vie de la population, mais parler de désastre à ce sujet est excessif. Et l'érosion du système de sécurité sociale au Japon n'a pas projeté les travailleurs de ce pays dans une situation tiers-mondiste. Ces contrastes révèlent les différences d'impact des séismes financiers : alors que dans le centre ils furent absorbés, étalés dans le temps et transférés, dans la périphérie l'impact fut brutal.

La cause de cette asymétrie ne réside pas dans le sérieux de la gestion économique des pays centraux – à opposer à l'irresponsabilité qui prévaudrait dans la périphérie : il est en effet évident que les commerces se développent dans les deux régions suivant les mêmes principes capitalistes. La différence se situe en ce que l'appropriation des revenus au détriment des pays sous-développés soulage les économies avancées.

Les mécanismes de spoliation impérialiste ont polarisé l'impact de la crise, créant un effet de fracture au sein du déséquilibre capitaliste même. Au lieu d'une dépression mondiale, uniforme, généralisée et synchronisée, les années 90 se déroulèrent sous le signe d'une dualisation mondiale : une suite d'effondrements périphériques contribua à contrecarrer la chute du centre. L'avancée de la mondialisation étendit les déséquilibres du capitalisme à l'échelle planétaire, mais ses effets furent aussi polarisés, renforçant le transfert de contradictions depuis le centre jusqu'à la périphérie du système.

Surprises et déceptions néolibérales

Les économistes néolibéraux restèrent surpris quand la crise éclata dans les pays qui avaient pourtant suivi leurs recommandations. Constatant qu'il ne s'agissait pas d'événements passagers, ils commencèrent à présenter chaque effondrement comme une simple « correction du marché », en occultant les retombées de misère qui accompagnaient ces « corrections ». Ils clamèrent que l'action spontanée de l'offre et de la demande réglerait ces déséquilibres, en dissimulant que l'Etat intervient activement face à ces turbulences, qui par ailleurs furent catalysées par les processus de privatisation et de dérégulation.

Les théoriciens néolibéraux élaborèrent des modèles sophistiqués pour illustrer comment se déploient les mécanismes de propagation des crises récentes. Ces descriptions sont noyées sous les termes techniques, alors qu'elles brillent par leur défaut d'explications. Les études qui énumèrent les 158 épisodes de crise du change et les 54 faillites bancaires qui entre 1979 et 1987 précédèrent les effondrements ultérieurs ne clarifièrent pas non plus l'origine des ces déséquilibres. Et le nouvel « indicateur de vulnérabilité » de 38 économies émergentes sur base de 12 variables qu'élabora l'hebdomadaire *The Economist* constata seulement l'ampleur des effondrements en cours ou prévisibles. En général, les arguments néolibéraux tournent autour de quatre axes.

Le premier souligne la composante psychologique de la crise, en insistant sur le rôle des pronostics négatifs, sans analyser toutefois le pourquoi du pessimisme des capitalistes. Il s'en prend à « la perte de confian-

ce» comme à un fait et non comme à une variable à expliquer en fonction de la chute du taux de profit espéré. Toutes les élucubrations sur «l'adaptativité des espérances» et sur leur «rationalité» se réduisent à postuler que finalement, ce qui se produit est ce que l'on attendait qu'il se produise, ou encore que les signaux du marché anticipent les faits à venir. Mais si les capitalistes pouvaient devancer les événements, il y aurait moins de faillites industrielles et bancaires. Ces faillites ne peuvent être ni contrôlées, ni même atténuées, parce que sous les règles de la concurrence, la dynamique du marché est imprévisible.

La seconde interprétation néolibérale est de type institutionnel. Elle attribue la crise à «l'*Etat mafieux*» en Russie, au «*modèle clientéliste*» en Asie du Sud-est et à la «*corruption du populisme*» en Amérique latine. Mais ces critiques apparaissent toujours après l'échec des politiques anti-étatiques encouragées par le FMI, quand les exécutants locaux de ces échecs perdent leur statut de respectabilité et commencent à être traités de «fonctionnaires incapables» du tiers-monde, en langage colonialiste. C'est alors seulement que l'on découvre que «l'absence de risque moral» (de par la garantie étatique aux aventures financières) et le «manque de transparence» (subsidés accordés aux groupes les plus proches des manœuvres étatiques) sont intolérables.

Les erreurs de la politique économique sont la troisième justification. Une fois qu'a éclaté la crise, les génies du néolibéralisme critiquent le retard ou la rapidité de certaines dévaluations, la diminution ou l'augmentation du crédit, la lenteur ou l'anticipation des aides aux banques. Tous s'attribuent la connaissance d'un remède qui aurait évité l'effondrement, même si on ne comprend jamais pourquoi ces remèdes n'ont pas été appliqués avant le désastre.

Cette vente aux enchères de solutions hypothétiques voit converger les orthodoxes et les hétérodoxes en une «nouvelle synthèse néoclassique», tous se revendiquant du néolibéralisme. Les seules divergences d'opinion proviennent plus des intérêts d'entreprises en jeu que du choc autour de certains principes – walrasiens ou keynésiens. Mais à chercher les causes des crises financières dans la politique économique, le *mainstream* oublie que les catastrophes récentes affectent autant les variantes dévaluationnistes, inflationnistes et expansives (Turquie) que les expériences réévaluationnistes, déflationnistes et de repli (Argentine).

Le quatrième argument néolibéral est «l'insuffisance des réformes». Ici, les raisonnements sont remplacés par des actes de foi, et on postule que quelque chose a manqué pour que les remèdes soient appliqués pleinement. Les difficultés des «économies émergentes» sont attribuées à l'ab-

sence de «moyens de dérégulation plus audacieux». Mais l'expérience néolibérale ne date pas d'hier et le temps écoulé est suffisant pour qu'on puisse en apprécier les résultats. On peut arguer que le «véritable néolibéralisme» n'a pas encore été implanté – mais si sa physionomie réelle demeure cachée malgré le grand nombre de ses avatars, c'est sans doute qu'il s'agit d'un fantasme inapplicable.

Les résultats de la dernière décennie ont écorné le prestige des économistes orthodoxes. Ils ne peuvent déjà plus encenser frontalement le capitalisme, mais doivent le justifier comme «le meilleur système possible». Mais cette manière modeste de s'en revendiquer commence aussi à perdre du terrain face aux voix qui proposent de construire des systèmes plus efficaces et plus équitables de l'organisation de l'économie.

Déclin et résurgence du keynésianisme

L'escalade des crises périphériques a ravivé l'influence du keynésianisme, qui avait perdu du poil de la bête durant la dernière décennie ; celle-ci a en effet connu, à propos des problèmes d'investissement, l'apogée des conceptions centrées sur l'offre plutôt que sur la demande. Cette réapparition est encouragée par quelques faux-semblants autocratiques des politiques régressives prônées par le FMI (Sachs, Stiglitz), qui s'opposent depuis peu aux recettes traditionnelles que continuent de postuler les plus orthodoxes (Dornbursh, Fisher, Camdessus). Ils suggèrent de combiner les ajustements avec une politique de relance en adoptant des mesures puisées dans les manuels keynésiens. Ce revirement est très circonstanciel et anticipe le prochain changement d'opinion qui surgira des nouvelles réadaptations de l'économie conventionnelle.

Les adeptes traditionnels du keynésianisme comme Krugman attribuent plus directement l'échec des «émergents» à la présence d'une «tricherie des liquidités» qui décourage la consommation, et ils opposent la durabilité des politiques anticycliques dans les pays développés à l'élimination de ces mêmes politiques dans les pays de la périphérie. Cependant, cette position oublie que le remède keynésien n'a pas donné de résultats dans certaines économies avancées comme au Japon, et elle porte l'héritage des difficultés qui furent à l'origine du tournant néolibéral des années 90.

Krugman n'explique pas non plus pourquoi les nations dépendantes ont cessé de faire appel aux instruments de relance. Il se limite simplement à reconnaître cyniquement que les pays périphériques «n'ont pas fait les bons choix», parce que leur dépendance à l'égard du financement extérieur les a privés de la capacité d'augmenter l'épargne publique et de

développer la demande dans les phases de récession. Mais l'origine de cette incapacité est un mystère insondable pour les keynésiens. Comme ils ignorent l'oppression impérialiste, ils ne peuvent comprendre pourquoi les pays sous-développés ne peuvent pas dévaluer le crédit, encourager la consommation ou promouvoir l'investissement public dans les périodes de dépression.

Pour le moment, les politiques keynésiennes se maintiennent comme des privilèges des économies impérialistes et même là, elles ne sont viables que quand elles stimulent la valorisation du capital à court terme sans affecter le taux de profit à long terme. Les mesures de réactivation de la demande requièrent la préexistence de marchés solvables ainsi qu'une recomposition du taux de plus-value suffisante pour relancer l'accumulation. Mais reconnaître ces préalables exige d'abandonner la vision keynésienne du capitalisme – un système efficace et équitable s'il est régulé de manière adéquate – pour prendre conscience des déséquilibres intrinsèques à ce régime.

Explications basées sur la spéculation

Dans les explications de la crise basées sur l'action des spéculateurs, on note que la «globalisation financière» a chamboulé le mouvement international des capitaux et a produit des fuites de capital, qui ont précipité les séismes une fois que les monnaies faibles et les titres des débiteurs insolubles ont été foudroyés par les attaques des financiers.

L'influence des agents boursiers et de leur perception à court terme du processus économique est notoire : ces gens sont entraînés pour deviner quelle monnaie montera aujourd'hui et quelle autre baissera demain, mais sans connaître la logique sous-jacente des marchés. C'est pour cette raison qu'ils sautent si souvent d'un pronostic catastrophique à des prédictions de prospérité illimitée.

Les interprétations centrées sur la spéculation ignorent que cette activité a une fonction de détonateur de crise ou de facilitateur des tendances de l'accumulation. Quand on dit par exemple que «Soros a fait chuter la livre sterling», ce coup désigne le changement de parité requis pour «lubrifier» la mise en place de l'Euro. Les analyses qui se focalisent sur les bulles spéculatives ou sur les effets de levier ont tendance à surestimer le pouvoir des financiers, imaginant qu'ils peuvent toujours «montrer la voie aux ministres de l'économie». Ils y parvinrent au Mexique ou en Corée, mais pas à Hong Kong ou en Russie en 1998. Leur réussite ou leur échec dépend des tendances objectives du capital qu'ils contrôlent et sur lesquelles ils n'ont qu'une influence très limitée.

Certes, durant la dernière décennie, c'est la dérégulation financière qui déstabilisa les marchés. Mais cette libéralisation facilita aussi la canalisation des investissements vers les privatisations, les fusions et les investissements étrangers directs. La globalisation financière est un aspect de la mondialisation et non un processus purement fictif et séparé des transformations de la production et du commerce typiques de la dernière période.

Quelle que fut l'autonomie des processus financiers, le comportement de chaque titre et de chaque monnaie continue d'exprimer à long terme l'ampleur de la plus-value extraite ou appropriée par les groupes dominants du capital. Cette connexion n'est pas facilement perceptible à court terme, spécialement quand les montants nominaux des transactions sont très importants ; il faut donc éviter de considérer ces chiffres comme représentatifs de l'évolution réelle de l'économie. Si on extrapole, par exemple, la baisse de Wall Street entre mai 2000 et mai 2001 (équivalente à 40 % du PIB des Etats-Unis) à l'activité réelle, il devient impossible de comprendre comment s'est poursuivie l'accumulation.

L'analyse des processus monétaires doit être associée à l'évolution des variables réelles pour hiérarchiser l'étude des processus qui se déroulent dans la sphère productive. Les lois du capital opèrent dans ce champ, et les tendances objectives de l'économie y germent. Partant de là, on peut comprendre que l'excès d'offre de capital dérive de la surproduction de marchandises, que la perte du contrôle financier provient de la chute du taux de profit et que l'origine de la spéculation se trouve dans la concurrence pour le profit. Bien que les déséquilibres affluent d'abord dans la sphère financière, il faut suivre cette séquence analytique pour comprendre les racines de la crise.

Seule cette approche permet de comprendre pourquoi la même libéralisation financière produit – jusqu'à présent – des effets tellement différents dans les économies centrales et périphériques. La spécialisation commerciale et la productivité industrielle protégeaient les premières, alors qu'elles exposaient les secondes ; les monnaies, actions et titres des uns et des autres eurent donc des comportements nettement différents.

Ceux qui situent la cause des crises périphériques dans la spéculation proposent habituellement des méthodes de régulation financière pour résoudre ces crises. Ils encouragent une plus grande «*supervision du FMI*» (Stiglitz, Sachs), «*des contrôles des flux de capital*» (Samuelson, Krugman), ou «*des punitions pour les banquiers*» (Galbraith, Attali). Mais ils oublient que le «*défaut de régulation*» n'est pas un vice récent de la sphère financière, mais plutôt un mal endémique du capitalisme. La

concurrence entre compagnies empêche un traitement collectif des ressources et une planification rationnelle des investissements, seuls aptes à éliminer les bulles financières. Tant que la course au profit l'emportera sur la satisfaction des besoins sociaux, le contrôle de la spéculation demeurera vain.

Un point de vue marxiste multi-causal

A la différence des interprétations orthodoxes et hétérodoxes, plusieurs analyses marxistes attribuent correctement les crises récentes de la périphérie aux contradictions intrinsèques du capitalisme et expliquent sa gravité par la domination impérialiste. On caractérise alors ces crises comme un produit combiné de la surproduction, de la chute tendanciel du taux de profit et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Ces trois contradictions frappent davantage la périphérie, à cause de l'absence des mécanismes compensatoires qui sont principalement actifs au centre du système.

Cette analyse peut être utilement développée en partant du point de vue multicausal proposé par plusieurs auteurs. Au lieu de caractériser les crises en cherchant à désigner une contradiction-type, on observe l'interaction de nombreux facteurs de déséquilibre, qui à leur tour génèrent d'autres déformations. On part de l'étude du capitalisme comme une totalité dynamique, qui se reproduit en déployant ses contradictions de manière amplifiée et on remplace l'analyse monocausale des déséquilibres distincts (sous-consommation, développement inégal, chute du taux de profit), par la recherche de l'effet combiné de ces dérèglements. Une évolution semblable – depuis des interprétations de la crise centrées exclusivement sur l'offre ou sur la demande, jusqu'à des visions qui intègrent les deux déséquilibres – a d'ailleurs été aussi le fait de la pensée économique bourgeoise. Sur trois plans, l'approche multicausale se révèle particulièrement utile pour l'analyse des crises récentes en périphérie.

En premier lieu, à un niveau de plus grande abstraction et de généralité, cette approche facilite l'identification du principal déséquilibre du capitalisme qu'est la surproduction, en soulignant qu'un système qui exerce une pression pour baisser les prix et pour augmenter la productivité tend nécessairement à la création d'excédents de marchandises et de capitaux. Mais cet impact est inégal dans les deux pôles du marché mondial, dans la mesure où les économies centrales peuvent mettre en œuvre des alternatives, que la périphérie n'a pas, pour compenser cette surproduction : elles disposent de marchés intérieurs solvables et de ressources à l'exportation, ce sur quoi aucun pays dépendant ne peut compter pleinement.

En second lieu, à un niveau plus concret, et toujours dans une vision multicausale, le principal mécanisme de la crise est attribué à la loi tendancielle de la baisse du taux de profit, qui résulte elle-même de l'augmentation de la composition organique du capital. Ce déclin du taux de profit se concrétise en fluctuations de longue durée : d'une part, en périodes de croissance faible, sous l'effet de la loi tendancielle elle-même, et d'autre part en phases de relance dues à l'action des forces qui contre-carrent ce même processus. Les économies du centre qui détiennent de grandes réserves de capital sont l'épicentre de ce mouvement, alors que seuls les pays dépendants en subissent les effets les plus négatifs.

Les pertes subies pendant les phases de contraction du taux de profit sont transférées des métropoles vers la périphérie, qui en subit donc l'impact, alors que cette même périphérie finance la relance pendant les étapes de prospérité. Cette dynamique fut très visible durant la dernière décennie, quand les pays dépendants contribuèrent à soutenir la restauration du niveau de profit des entreprises nord-américaines.

En troisième lieu, à un niveau plus spécifique, lié à la polarisation mondiale, la vision multicausale éclaire le fonctionnement d'un autre mécanisme de la crise, associé aux problèmes de réalisation du capital – au moment de la vente des produits aux consommateurs. Ces déséquilibres tiennent à la faiblesse du pouvoir d'achat, et ne proviennent ni d'attitudes psychologiques conservatrices, ni de craintes face à l'incertitude du lendemain, ou encore d'une réticence à consommer ; ils sont attribuables à la tendance du capital à augmenter ses bénéfices au détriment des revenus des salariés.

Mais alors que dans le centre cette pression coexiste avec le développement d'une consommation de masse «fordiste» (une partie du fruit de l'augmentation de la productivité est traduite en salaires), ce contrepois est qualitativement plus faible dans le Sud-est asiatique et en Amérique latine, et totalement inexistant dans la périphérie inférieure. Dans cette région, la sous-consommation prédomine directement, et la demande dissoute parmi les 3 000 millions de personnes qui survivent avec moins de 2 dollars par jour est dérisoire.

L'impact différent de ces trois mécanismes de la crise dans les pays avancés et sous-développés explique pourquoi durant les années 90 les Etats-Unis purent recourir à l'hyperconsommation, le Japon à l'excédent commercial et l'Europe aux deux pour atténuer la crise, alors que le Mexique, la Corée, le Brésil, l'Argentine ou la Russie furent les épicentres des effondrements financiers.

La triple dimension de l'impérialisme

La domination impérialiste accentua les crises dans la périphérie, en permettant aux économies avancées d'accaparer une grande partie de la plus-value générée dans la périphérie par trois voies : l'échange inégal dans le commerce, l'absorption de la dette extérieure et les super-bénéfices résultants de l'investissement industriel. Du point de vue économique, l'impérialisme est un mécanisme d'appropriation systématique de la valeur créée dans les pays sous-développés par les capitalistes du centre. Cette confiscation s'étend à l'échelle mondiale, par un processus objectif de transfert de plus-value vers les entreprises à plus haute productivité.

Dans certaines interprétations on attribue ce transfert à la structure segmentée du travail dans le marché mondial, en précisant que l'existence de grandes réserves de force de travail dans la périphérie constitue la cause de l'échange inégal supporté par les pays sous-développés.

Cette thèse reconnaît à juste titre l'existence d'un mécanisme de perpétuation du sous-développement et met en relation, en plus, sa dynamique avec les lois de reproduction du capital. Preuve que l'impérialisme n'est pas une conspiration, mais plutôt le résultat du fonctionnement mondial du capitalisme – à mettre en parallèle avec la nature de l'exploitation, qui exprime la tendance des entreprises à maximiser leur bénéfice et non leur perversité. Mais à situer l'origine du retard dans l'inégalité des salaires, on place les effets à la place des causes et on substitue l'analyse démographique à l'étude de la logique objective de l'accumulation.

La polarisation mondiale traduit l'écart de productivité entre les économies développées et celles qui ne le sont pas. Telle est la source du hiatus entre les niveaux de l'accumulation et la cause des transferts systématiques de la plus-value vers les grandes entreprises du centre. Si ces transferts perdurent, c'est parce que le développement hiérarchisé du marché mondial alimente lui-même en retour les déséquilibres de productivité entre le centre et la périphérie.

Les deux pôles de l'économie mondiale diffèrent dans leur spécialisation de production et dans leur insertion dans le marché mondial. L'industrialisation basée sur le développement de marchés solvables dans le centre contraste avec la fragmentation sectorielle et la fragilité du pouvoir d'achat dans la périphérie. Le cycle économique s'appuie sur l'excédent commercial, l'afflux de capitaux et la force de la monnaie des pays développés, alors que le « cycle capital-dépendance » provoque un déficit récurrent de la balance des paiements dans les pays dépendants.

Le pendant politique de ce raffermissement du sous-développement durant la dernière décennie fut la recolonisation croissante des pays dépendants, c'est-à-dire la perte d'autonomie de leurs classes dominantes par rapport aux pouvoirs des métropoles. Sur le plan militaire, cet asservissement s'exprime par une escalade de guerres qui consolident le rôle de gendarme des Etats-Unis. Ce rôle fut masqué derrière des prétextes d'éradication du «*trafic de stupéfiants*» (Panama, Colombie), d'aide «*humanitaire*» (Somalie, Haïti, Rwanda) ou de médiations «*pacificatrices*» (Balkans). Les ennemis furent présentés comme des «*menaces islamiques*» (Soudan, Moyen-Orient), des «*Etats terroristes*» (Corée du Nord, Iran), des «*adversaires stratégiques*» (Russie et Chine), ou comme de simples obstacles commerciaux dans le commerce du pétrole (Irak). Mais dans tous les cas, le vieux modèle impérialiste destiné à intimider les luttes nationales et sociales a guidé la politique extérieure nord-américaine. L'aggravation du drame de la périphérie a été parallèle au renforcement de cette triple dimension économique, politique et militaire de l'impérialisme.

Interprétations théoriques du sous-développement

Ayant recours aux catégories techniques de l'économétrie et observant des «*élasticités*» ou des «*propensions*» divergentes, on peut corroborer, mais pas expliquer, l'asymétrie entre les pays périphériques et centraux. Cette asymétrie dérive de la relation historique qu'établirent les deux types de pays avec le marché mondial durant la gestation du capitalisme. Cette connexion a facilité le progrès des pays développés, mais elle a bloqué l'évolution des pays sous-développés en traçant dans ces régions les grandes lignes d'un développement inégal, qui combine une modernisation poussée avec un retard extrême.

Le débat historiographique pour établir la pondération des causes exogènes (domination coloniale) et endogènes (obstacles précapitalistes) dans les configurations dépendantes s'est intensifié durant la dernière décennie, enrichissant la discussion sous-jacente sur la prééminence du commerce ou des transformations agraires dans la transition du féodalisme au capitalisme. Dans ces controverses, on a aussi examiné le rôle joué par la lutte de classes dans chaque circonstance, dans un contexte déterminé par le degré de maturité des forces productives. Mais en tout cas, on a pu clairement vérifier que les écarts entre centre et périphérie, qui ont fluctué durant les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, se sont stabilisés et approfondis depuis cent ans. Les pays qui n'émergèrent pas comme puissance dominante à l'entame du XX^e siècle ne purent, sans

exception, prétendre à ce statut par la suite. Et l'inégalité entre pays développés et sous-développés n'a donc fait que s'amplifier depuis lors.

Souligner cette polarisation fut la principale réussite de la «théorie de la dépendance». Ses partisans démontrèrent l'existence de multiples mécanismes commerciaux, financiers et industriels de perpétuation du sous-développement et leurs dénonciations actualisèrent la problématique de l'impérialisme. Mais l'emphase mise sur l'opposition entre économies dominantes et dominées conduisit souvent à oublier que ce conflit traduit d'abord un déséquilibre spécifique du capitalisme et que la cause ultime du sous-développement réside dans l'irrationalité d'un système économique basé sur la concurrence et le profit. Cette omission amena aussi à promouvoir de calamiteuses propositions nationalistes d'érection d'un capitalisme «sain» et «autonome», en lieu et place de projets socialistes.

Par ailleurs, les néolibéraux ignorent toujours les entraves structurelles au progrès qu'impose la dépendance. Dans la version développementaliste de cette négation, on fait l'éloge des progrès réalisés par quelques nations périphériques, mais sans expliquer en quoi ces exemples sont tellement exceptionnels et instables. Il y eut d'abord le «miracle» argentin, suivi du brésilien, ensuite le coréen, et actuellement le mexicain et le malaisien. Mais pour démontrer l'absence de polarisation mondiale, il aurait fallu que ces pays se profilent comme puissances et qu'ils arrivent à rattraper les pays dominants, en suivant le précédent de l'Allemagne ou du Japon. Les développementalistes escamotent cette analyse : ils s'interrogent sur les facteurs qui expliquent pourquoi un pays en retard de développement progresse par rapport au reste de la périphérie, mais ne posent pas la question de la continuité du sous-développement dans sa généralité.

La comparaison avec les années 1930

Ce qui s'est récemment passé dans la périphérie permet de conclure qu'une crise de l'envergure de celle des années 30 s'est produite dans les pays dépendants. Cette débâcle n'est pas une éventualité, ni un pronostic, mais un fait constatable. Mais à la différence de ce qui advint durant la grande dépression, jusqu'à présent, l'écroulement ne fut pas mondial – il est resté confiné aux régions sous-développées.

L'analogie entre l'hécatombe des années 30 dans le centre et l'écroulement actuel de la périphérie peut être établie sur différents plans. Entre 1929 et 1931, la production industrielle s'effondra d'un tiers au Etats-Unis et en Allemagne, soit une réduction comparable avec ce qu'endurèrent la Russie, le Mexique ou l'Argentine ces dernières années. Le chômage

affecta dans les grandes puissances 20 à 30 % de la population – là aussi, une donnée analogue au nombre actuel des sans-emploi dans la plus grande partie des pays «émergents». La crise fut dramatique dans l'entre-deux-guerres parce que la sécurité sociale pour les malades, les retraités ou les accidentés ne couvrait que 25 % des travailleurs (dans les nations concernées), et ceci se répéta dans les années 90 dans presque tous les pays sous-développés.

La dépression des années 30 se répandit vertigineusement parmi les Etats européens accablés par les dettes de guerre. Comme ces passifs équivalaient à 150 % du PIB allemand, à 75 % du français et à 50 % du britannique, ces pays se retrouvèrent en cessation de paiements dès que l'effondrement boursier se transmit aux monnaies. La périphérie connaît actuellement les mêmes contagions, chaque fois que les responsables chargés d'estimer les risques dans la trésorerie de l'un ou l'autre pays sous-développé baissent les pouces.

Les dévaluations qui secouèrent l'Amérique latine et le Sud-est asiatique durant la dernière décennie ressemblent aux crises monétaires provoquées durant l'entre-deux-guerres par l'effondrement de la livre et du mark. L'actuelle incapacité du FMI à stabiliser les changes est comparable avec les tentatives avortées de coordination monétaire des conférences de 1931-1933.

Les faillites bancaires en Argentine, au Mexique ou en Indonésie de la dernière décennie ressemblent aux fermetures brutales de banques nord-américaines et allemandes pendant la grande dépression. Et on a tracé beaucoup de parallèles entre l'hyper-inflation de la République de Weimar et les violentes hausses de prix enregistrées en Russie, en Turquie ou en Equateur. Dans les deux cas, la confluence des crises du change, des systèmes bancaires et de la fiscalité pulvérisèrent les symboles monétaires.

La surproduction agricole et minière qui accompagna l'effondrement des années 30 présente beaucoup de points communs avec les chutes récentes des prix des matières premières, parce que dans les deux cas, ces excédents affectèrent sévèrement la balance commerciale des économies les plus touchées par la crise. Mais il y a septante ans régnait une dépendance générale à l'égard des exportations primaires – les deux cinquièmes du commerce mondial étaient des biens agricoles et un cinquième des minerais – qui n'existe plus aujourd'hui que pour les pays sous-développés.

Le parallèle le plus évident entre la dépression des années 30 dans le centre et la crise des années 90 dans la périphérie, c'est toutefois l'extension de la misère. Les mêmes images de chômeurs attendant leur ration de nourriture, de familles privées de leurs économies, et d'enfants affamés qui symbolisèrent le *krach* de 29 sont redevenus des portraits de la vie quotidienne dans les nations dépendantes. La détérioration du pouvoir d'achat a été aussi brutale dans ce dernier cas que pendant la grande dépression.

La périphérie supporte actuellement une crise beaucoup plus aiguë que ce qu'il a fallu endurer pendant l'entre-deux-guerres. Alors que la faillite des empires, la préparation de la guerre et la dislocation du marché mondial ont ouvert à cette époque une brèche pour le développement d'industries de substitution, pour l'ouverture de marchés intérieurs et pour une plus grande autonomie politique, les crises de 1994-2001 ont renforcé la vulnérabilité financière, la fragmentation industrielle et la dépendance des pays sous-développés.

Dans les économies centrales, par contre, la situation des années 30 ne s'est pas répétée durant la dernière décennie, et les politiques déflationnistes qui caractérisèrent cette période n'ont pas réapparu. En plus, plutôt qu'à une avancée du protectionnisme, on a assisté à un bond de la mondialisation commerciale, et aucune puissance n'a inscrit la préparation d'une guerre inter-impérialiste à son agenda.

Une nouvelle période ?

Pendant les années 90, les économies impérialistes se déchargèrent de la crise sur les nations périphériques et cette polarisation contribua spécialement aux USA à maintenir un long cycle de croissance. La principale puissance finança son déficit commercial et son endettement avec des capitaux puisés partout dans le monde ; elle s'arrogea le privilège de financer son crédit avec la principale monnaie de réserve. La surconsommation et la sur-spéculation nord-américaines furent possibles grâce à la consolidation de son hégémonie, et celle-ci empêcha aussi que les cinq grandes crises de Wall Street (1987, 1989, 1997, 1998 et 2000-01) ne tournent en effondrement comparable à ce que connaît la périphérie. Ces crises affectèrent initialement le marché nord-américain, mais la compensation apportée par le retour de capitaux en tempéra l'impact. Le dollar continua donc de monter et la prospérité se prolongea jusqu'à fin 2000.

En Europe, il n'y eut ni euphorie boursière, ni afflux massif de capitaux étrangers, mais les crises bancaires restèrent confinées, la dette

publique ne déstabilisa pas les marchés et les crises du change ne connurent pas le même dénouement que celles qui conduisirent à l'écroulement du peso, du rouble, du real ou du bath. Alors que ces derniers épisodes se conclurent par des méga-dévaluations, les chutes de la livre et de la lire en 1992 débouchèrent sur la préparation de l'avènement de l'euro.

Seule la longue récession japonaise présente des similitudes avec ce qui se produisit dans la périphérie, parce que dans les deux cas, la bulle financière éclata en provoquant une chute brutale des prix des actions et des propriétés. Mais au Japon, cette chute ne donna pas lieu à une hécatombe du yen, elle ne mit pas fin au statut de créancier du pays, et elle ne renversa pas son bilan commercial excédentaire.

Durant la dernière décennie, la crise se concentra de manière écrasante dans la périphérie, soulageant d'autant le cœur du capitalisme. Aucun économiste ne peut prédire avec certitude si cette dualisation de la crise se maintiendra ou si au contraire, elle donnera lieu à un effondrement généralisé, dans quelques-unes ou dans toutes les économies développées. Ce qui paraît évident, c'est que nous vivons le début d'une nouvelle période, dont la compréhension requiert l'élucidation des principales transformations dans les pays développés.

Les restructurations récentes dans la sidérurgie en Wallonie

Michel Capron*

Naguère symbole de la puissance économique d'une nation ou d'une région et à ce titre sujette à un traitement spécifique du fait du Traité CECA, l'industrie sidérurgique s'est muée, depuis les années 60, en sous-traitant «de luxe» – géant certes, mais subordonné – pour des secteurs tels que l'automobile, l'emballage léger, l'électroménager et le bâtiment. Ce qui compte, ce ne sont plus d'abord les millions de tonnes d'acier brut, mais surtout les millions de tonnes de produits revêtus et la capacité de fournir des aciers élaborés, y compris par le recours aux techniques des flans soudés et de l'hydroformage¹.

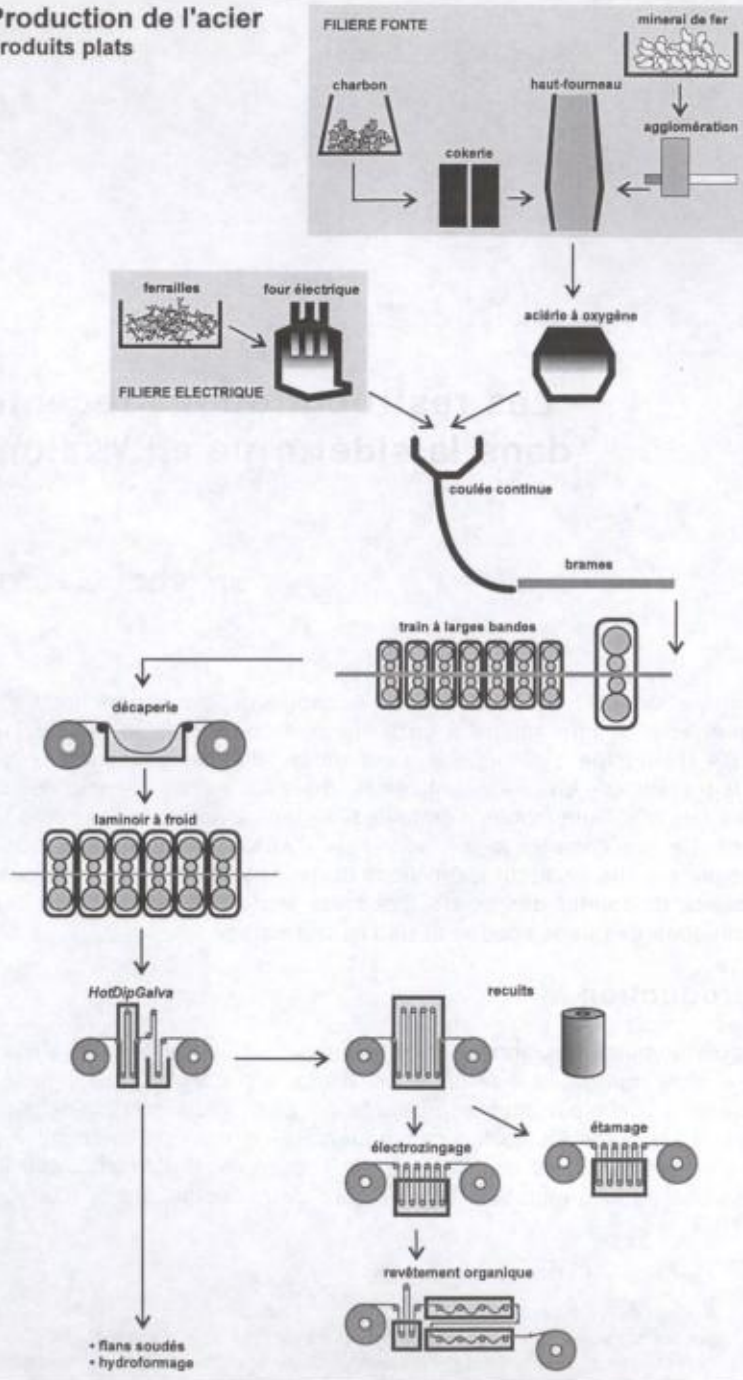
Introduction

Depuis le milieu des années 1970, au moment du déclenchement de la crise sidérurgique, la sidérurgie en Wallonie a connu un ensemble de mutations. Ce n'est plus le producteur d'acier mais son client qui est devenu roi, avec toutes les conséquences en matière de technologie, d'investissements, de financement, de recherche et d'emplois que suppose une pareille mutation. Bon nombre de manipulations manuelles et

* Chercheur à la FOPES et militant CNE.

1. Il s'agit de traitements de tôles pour l'industrie automobile. La technique des flans soudés consiste à souder au laser des tôles de dimensions et d'épaisseurs différentes; la technique de l'hydroformage permet d'emboutir des tôles sous presse hydraulique.

Production de l'acier produits plats



mécaniques ont été automatisées et informatisées. Des techniques et outils tels que la coulée continue, le revêtement des produits finis, l'aciérie électrique, le minerai préréduit, la coulée continue à brames minces visent à réduire, à rendre plus compact et plus continu le processus de production (voir schéma ci-contre). La qualité des produits plats et longs s'est considérablement accrue. La sous-traitance tend à couvrir un ensemble de fonctions hors-production : transport, stockage, nettoyage, entretien. La nature même du travail a profondément changé : le sidérurgiste n'est plus d'abord un travailleur physiquement costaud mais, de plus en plus, un opérateur qualifié capable de contrôler les processus de production au haut-fourneau, à l'aciérie, à la coulée continue, aux laminoirs. En développant à la fois la culture d'entreprise et les concepts de qualité totale et de *just in time*, les *managers* cherchent tout autant à utiliser au mieux le savoir-faire ouvrier, devenu un savoir-faire technique, qu'à développer une flexibilité maximale des hommes et des outils au service des demandes du client. Il ne suffit plus de produire de l'acier, il faut le distribuer et le vendre et, à qualité égale, le service au client s'avère déterminant.

Les grands ensembles bruyants, poussiéreux, étouffants, cèdent progressivement la place à des bâtiments plus fonctionnels où tout vise à assurer la continuité de la production. Donc moins de temps morts, plus de stress pour un personnel de moins en moins nombreux, moins de solidarité d'équipes, l'éclatement des métiers et des hiérarchies ouvrières, plus d'individualisme. Par ailleurs, même si la fonction recherche-développement est fortement poussée, le *manager* est devenu plus un financier qu'un ingénieur car la productivité dans la production et la commercialisation est devenue l'impératif premier.

Par ailleurs, le contrôle des groupes sidérurgiques en Wallonie s'est totalement internationalisé : il n'y a plus de sidérurgie wallonne, les décisions sont le fait de grands groupes transnationaux (tels Arcelor et ses trois composantes – Usinor, Arbed et Aceralia – ou l'italo-suisse Duferco). Simultanément, des années de restructurations, de mises à la prépension, d'investissements de modernisation ont à la fois laminé l'emploi et eu raison de la capacité d'actions et de revendications collectives des sidérurgistes survivants.

Enfin, l'industrie sidérurgique ne vient d'entrer que récemment dans le flux de la mondialisation. Plusieurs fusions ont vu le jour dans l'espace de l'Union Européenne : Thyssen-Krupp, British Steel-Hoogovens (pour constituer Corus), la reprise de Cockerill-Sambre par Usinor et, en 2001-2002, la constitution d'Arcelor regroupant Usinor, Arbed et Aceralia. Remarquons que, si le Traité CECA a vécu (1951-2001) la Commission

Quelques précisions techno/terminologiques

Le schéma ci-avant ravivant chez lui quelque souvenir scolaire, le lecteur notera qu'il concerne les produits «*plats*», c'est-à-dire en fin du processus de production, des tôles.

Un schéma semblable vaut pour les produits «*longs*», à la fin, du fil ou des ronds à béton ou des poutrelles : dans ce cas, le produit intermédiaire, ou *demi-produit*, ne s'appelle pas des *brames* mais des *billettes*.

Brames et billettes sortent du laminage «*à chaud*», placé au plus près du débouché de l'aciérie. Celle-ci fonctionne depuis les années 1960 en «*coulée continue*», alors qu'auparavant s'imposaient diverses phases de transport en lingotières, de réchauffement et de dégrossissage.

L'aciérie électrique est une innovation qui se généralise (et fonctionne en coulée continue), mais a d'abord été utilisée pour les produits longs.

La modernisation a d'autre part porté sur l'enchaînement et/ou la suppression des étapes intermédiaires entre la production de l'acier et sa mise en forme finale, en particulier sur le laminage où, en ajoutant des cages de laminoirs, on obtient, pour les produits plats, des tôles ou bobines de plus en plus fines.

La *galvanisation* consiste à revêtir l'acier d'une fine couche de zinc en le faisant passer dans un bain de zinc fondu. L'oxyde et l'hydrocarbonate de zinc étant stables, tandis que ceux de fer ne le sont pas, galvaniser = protéger contre la rouille.

Dans la région liégeoise, la tradition anglaise a imposé le terme de *slab* pour les brames, et celui de *coil* pour les bobines de tôle qui sortent du laminage à chaud.

européenne exerce un réel pouvoir, notamment au niveau de ces opérations de fusion. D'une part en effet elle encadre strictement toute opération d'aide publique dans le secteur² ; d'autre part, le commissaire européen à la concurrence veille à ce qu'il n'y ait ni distorsion de concu-

2. En toute hypothèse, les pouvoirs publics ne peuvent intervenir – après examen au cas par cas – que comme actionnaire minoritaire aux côtés d'investisseurs privés et sont tenus d'agir, comme tout investisseur privé, aux conditions du marché. Les aides publiques ne sont autorisées sans restriction que pour la défense de l'environnement, la recherche et le financement de plans sociaux en cas de fermeture.

rence ni abus de position dominante³. Notons en outre que la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne ouvre des possibilités de reprise de sidérurgies dans les pays de l'Est (c'est le cas de la privatisation de la sidérurgie en Pologne), mais risque d'accroître la concurrence dans l'espace de l'Union. Toutefois, le processus de fusions et d'acquisitions n'en est qu'à ses débuts dans le secteur puisque Arcelor, numéro un mondial, ne contrôle que 5 % de la production mondiale d'acier. Il convient d'ajouter que la Commission européenne s'est vue obligée de réagir, dans le cadre de l'OMC, contre les mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration américaine envers les importations de produits sidérurgiques. Ce faisant, la Commission endosse en quelque sorte le rôle de défenseur des intérêts des sidérurgistes européens.

Je me limiterai, dans le présent article, à appréhender la mutation de l'industrie sidérurgique en Wallonie à partir des prises de pouvoir successives opérées par des groupes sidérurgiques étrangers, essentiellement à partir de 1997⁴, et de leurs conséquences industrielles et sociales⁵. Il semble néanmoins utile de rappeler brièvement, en préambule, d'une part quelques éléments de l'évolution de la sidérurgie en Wallonie depuis les années 70 et d'autre part le rôle de régulateur joué par la Commission Européenne dans les années 80 par rapport à l'industrie sidérurgique.

Eléments d'évolution de la sidérurgie wallonne et rôle de la Commission européenne

Sans revenir sur les restructurations qui ont affecté la sidérurgie wallonne au début des années 70, impliquant les grands groupes financiers de l'époque (la Société Générale, Bruxelles-Lambert, Paribas, Frère-Bourgeois)⁶, je voudrais dégager les principales caractéristiques de la

3. Dans le cas d'Arcelor, l'accord de la Commission est ainsi assorti de réductions de capacités, notamment en produits revêtus, ce qui se traduira début 2003 par la cession de Beautor, de Strasbourg et de la part d'Arcelor dans Segal.
4. Voir M. Capron, «De la sidérurgie wallonne à la sidérurgie en Wallonie», in *L'Année sociale 1998*, Ed.ULB, Bruxelles, pp. 49-76.
5. Pour l'analyse des autres aspects – à savoir : le processus de production, les produits, la commercialisation et la relation aux clients, la nature et l'organisation du travail et leurs répercussions sur l'action collective – voir M. Capron, «Les mutations de la grande industrie en Wallonie : le cas de la sidérurgie», in B. Fusulier (éd.), *L'ouvrier, l'usine et le syndicalisme wallons*, Académia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999, pp. 70-82.
6. Voir notamment M. Installé, «L'industrie sidérurgique en Belgique» (I) et (II), *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°s 660-661 et 662, Bruxelles, 1974.

situation et de l'évolution de la sidérurgie wallonne avant la prise de contrôle par des groupes multinationaux. Dans les années 70, la sidérurgie wallonne souffre d'un ensemble de handicaps qui l'ont rendue d'autant plus vulnérable lors de la crise de 1974-75. Tout d'abord, aux plans industriel et technique, l'implantation dispersée d'entreprises de dimension et de capacité trop faibles au niveau européen : elles produisent en général des produits peu sophistiqués à partir d'outils plus modernes et d'installations obsolètes, accusant un retard technologique certain. Aux plans économique et financier, les entreprises, aux mains de groupes financiers nationaux privés, connaissent des coûts de production élevés (en énergie, transport et salaires) et une faible productivité, réalisent d'importants investissements induisant des excès de capacités et un endettement élevé et disposent de certains outils modernes sous-utilisés. D'où une situation financière précaire, aggravée par les pertes subies dès 1975. Au niveau commercial, les entreprises visent, en haute conjoncture, le profit maximum immédiat plutôt que la fidélisation d'une clientèle stable, d'où des problèmes de débouchés en basse conjoncture. En outre, largement tributaire de ses exportations, le secteur sidérurgique s'avère fort sensible aux variations de prix et à la concurrence sur le marché mondial. Enfin, au plan social, les déficiences en matière de gestion du personnel engendrent de nombreux conflits sociaux tandis que les lacunes dans l'organisation du travail donnent lieu à des gaspillages, à des accidents de travail et à un taux d'absentéisme élevé.

Entre le milieu des années 70 et les années 90, ces différents facteurs de vulnérabilité ont été rencontrés de manière inégale selon les entreprises. Les problèmes financiers structurels ont motivé l'intervention des pouvoirs publics, nationaux puis régionaux, à partir de la première Conférence nationale de l'acier (mars 1977), sous la forme de reprise de dettes et de prises de participation majoritaires dans le capital des principales entreprises (Hainaut-Sambre et Cockerill, fusionnées en 1981 pour former Cockerill-Sambre)⁷. Les pouvoirs publics n'ont toutefois pas réussi à restructurer adéquatement le secteur. D'une part, leur intervention s'est limitée à des apports financiers, la gestion étant laissée aux mains de *managers* privés. L'actionnaire public n'exerce, en définitive de contrôle que sur les décisions stratégiques. En ce sens, on ne peut pas, à proprement parler, qualifier cette intervention de nationalisation de la sidérurgie wallonne⁸. D'autre part, en matière de décisions stratégiques,

7. Les pouvoirs publics sont entrés dans le capital des Forges de Clabecq en 1986, tandis que la direction des usines G. Boël et de la Fafer a toujours refusé toute intervention publique.

8. Par contre, le projet de R. Gillon de mise sous statut public de la sidérurgie à la fin des années 70, constituait une tentative de nationalisation, qui n'a jamais vu le jour.

l'actionnaire public a souvent fait preuve d'incohérence et de lenteur. Enfin, si la création de Sidmar à Zelzate en 1962 avait donné lieu à des tensions communautaires, celles-ci ont resurgi brutalement à l'occasion de la mise en œuvre du plan Gandois (1983) destiné à sauver Cockerill-Sambre. Ces tensions ont mené à la régionalisation des aides aux secteurs dits «nationaux» (charbonnages, sidérurgie, verre creux, textile et construction navale). C'est ainsi que, depuis 1991, la SWS (Société wallonne pour la sidérurgie), devenue en juin 1999 la Sogepa (Société wallonne de gestion et de participation) gère les participations publiques dans les entreprises sidérurgiques en Wallonie.

Quant à la Commission européenne, elle n'est réellement intervenue au niveau de la sidérurgie européenne qu'à partir des plans Davignon (1977), prolongés et renforcés par des mesures liées à «l'état de crise manifeste» (1980) et par le code des aides publiques (1981)⁹. L'objectif de la Commission était d'assurer, à moyen terme (à l'horizon 1985...) la survie d'une sidérurgie «européenne, restructurée et modernisée, compétitive et forte, capable de subsister par ses propres moyens»¹⁰. A cet effet, la stratégie de la Commission – qui a dû vaincre les réticences du patronat et des Etats et l'opposition des organisations syndicales – s'est articulée autour de quatre axes: l'adaptation, à la baisse, de la production et des capacités à la demande prévisible ; le redressement de la compétitivité par la fermeture des outils obsolètes, la modernisation des outils rentables, un accroissement de productivité et une baisse des coûts ; l'assainissement financier des entreprises ; et la stabilisation des échanges avec les pays tiers. La Commission a ainsi imposé des quotas de production, accéléré les fermetures et les restructurations et soutenu la mise en place de plans sociaux de diminution de l'emploi. Enfin, le code des aides publiques a progressivement restreint les possibilités d'aides des Etats à leur sidérurgie. Il s'en est suivi un processus de privatisation (totale ou partielle) des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics, la limitation – voire l'interdiction, sauf cas exceptionnels – des aides publiques devenant la règle. Même si cette politique autoritaire a permis d'éviter le pire, elle n'a pas suffi à sortir l'ensemble des entreprises de leurs problèmes de surcapacités et d'endettement massif. Et surtout, elle n'a pas impulsé l'indispensable effort de recherche qui aurait permis à la fois de moderniser plus rapidement les installations et d'accroître significativement la valeur ajoutée des produits. En Wallonie, cette politique a engendré des fermetures d'outils anciens et la rationalisation

9. Voir M. Capron, «Politique industrielle : l'acier laminé par la crise», in *La Revue Nouvelle*, mai-juin 1984, pp. 543-559.

10. E. Davignon, «L'avenir de la sidérurgie européenne», in *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, n°4, décembre 1980, pp. 518-519.

de l'ensemble de la production en s'adaptant davantage aux réels besoins du marché de l'acier, le tout au détriment de l'emploi¹¹ et en l'absence de toute reconversion significative. Si bien que, au vu de l'intensification de la concurrence sur le marché européen, les entreprises se sont orientées, certaines par contrainte (Clabecq, Usines G. Boël), une autre (Cockerill-Sambre) par choix délibéré, vers des alliances internationales.

La sidérurgie en Wallonie sous le contrôle de groupes étrangers (1997-2001)

Le processus d'internationalisation de la sidérurgie en Wallonie a débuté par la reprise, en 1989, du train à fil de Cockerill-Sambre à Marcinelle par le groupe italien Riva, qui lui a adjoint une aciérie électrique en amont, l'ensemble constituant l'actuelle société Thy-Marcinelle qui occupe quelque 300 travailleurs et produit 700 000 tonnes de fil machine par an. En 1991, Cockerill-Sambre cède le contrôle des Laminoirs du Ruau au groupe italien Beltrame¹². En 1997, la mise sous contrôle des entreprises sidérurgiques wallonnes s'accélère brusquement. Ainsi, en février 1997, le groupe néerlandais Hoogovens constitue, à parité avec le groupe Boël, HB Holding contrôlant les Usines G. Boël. Le 13 octobre 1997, Usinor rachète, via sa filiale Aster, 50.74 % du capital de la Fafer à Marchienne. Le 25 novembre 1997, le groupe italo-suisse Duferco reprend les Forges de Clabecq pour constituer, avec la Région wallonne comme partenaire minoritaire, la société Duferco-Clabecq. La mainmise étrangère s'étend ensuite à Cockerill-Sambre, passée sous le contrôle d'Usinor en octobre 1998. En février 2001 est annoncée la superfusion, dénommée d'abord Newco, puis Arcelor, issue des groupes Usinor, Arbed et Aceralia, qui a englobé aussi bien Cockerill-Usinor que Sidmar et donné lieu à la création de Carsid à Charleroi, sous l'égide de Duferco, d'Usinor et de la Région wallonne. La création d'Arcelor change sensiblement la donne en région wallonne, où la survie à moyen terme des filiales aussi bien d'Arcelor que de Duferco pose question. Mais avant d'en arriver là, examinons d'abord le profil des différentes reprises qui ont eu lieu depuis 1997.

11. Entre 1975 et 1990, l'emploi dans la sidérurgie belge est passé de 57 805 à 28 479 personnes.

12. Beltrame détient 66 % et l'Arbed 34 % des Laminoirs du Ruau qui occupent 180 travailleurs pour une production annuelle de 250 000 tonnes de produits longs.

De Hoogovens-UGB à Dufenco-LaLouvière

Dès 1996, il apparaît clairement que, pour s'assurer un avenir industriel, les UGB (Usines G. Boël à La Louvière) n'ont d'autre solution que de s'associer avec un partenaire plus puissant. L'origine de cette situation remonte à la fin 1991 quand, après avoir traversé les années de crise sans problèmes majeurs, les UGB se sont vues obligées de restructurer et de moderniser leur appareil de production, notamment en adjoignant une filière électrique à la filière fonte, en développant la sous-traitance, en modernisant la gestion et en diminuant l'emploi (fin 1991, l'usine occupe 2 419 travailleurs). L'objectif de la direction des UGB est d'accroître, au moindre coût, la flexibilité de la production. Ces mutations ont donné lieu à deux conflits sociaux majeurs, en janvier-mars 1992¹³, puis de décembre 1993 à mars 1994¹⁴ et abouti à un plan de restructuration dont la mise en œuvre s'avère insuffisante : en 1996, la situation est si critique que la direction se résout à conclure, en février 1997, un partenariat avec le groupe néerlandais Hoogovens. Cet accord prévoit notamment la création de HB Holding, détenu à parité par le groupe Boël et Hoogovens, à hauteur de 12.4 millions d'euros à chacun. Ce *holding* détient 100 % du capital des UGB et de la Fabrique de Fer de Maubeuge (FFM). Les UGB vendent FFM pour 21 millions d'euros au *holding* qui réinjecte 24.8 millions d'euros dans les UGB et leur accorde un prêt subordonné de 55.8 millions d'euros. Simultanément, les UGB revendent leur participation dans Boëlinvest au groupe Boël qui réinvestit cette somme, soit 18.6 millions d'euros, dans les UGB. Ces différents apports couvrent aussi le coût social de la restructuration. Les dirigeants de Hoogovens prennent en mains la gestion de Hoogovens-UGB (H-UGB) et annoncent, dès mai 1997, un ensemble de mutations dans l'organisation du travail, une obligation de rentabilité et un nouveau plan industriel impliquant la fermeture du haut-fourneau, de l'aciérie et de deux coulées continues, les UGB ne maintenant que l'aciérie électrique, une coulée continue mixte (à brames et à billettes – voir schéma et glossaire ci-avant), un laminoir à chaud, un laminoir à froid et un train à fil. Ce plan requiert 800 pertes d'emplois supplémentaires sur un total de 2 100 personnes. Ces différents bouleversements, ainsi que la volonté affichée par la direction néerlandaise de H-UGB d'y implanter une nouvelle culture d'entreprise à base de flexibilité, de polyvalence et de formation sont mal acceptés par les travailleurs. Il s'en suit, durant le second semestre 1997, un ensemble d'arrêts de travail auxquels s'ajoutent les problèmes de

13. Voir H. Houben, «Le conflit aux Usines Gustave Boël à La Louvière», in *L'Année sociale 1992*, Ed. l'ULB, 1993, pp. 126-147.

14. Voir M. Capron, «Usines Gustave Boël : la fin d'un long conflit», in *La Revue Nouvelle*, avril 1994, pp. 9-13.

l'aciérie électrique engendrant des déplacements de travailleurs et une insatisfaction généralisée.

Plusieurs raisons ont pu pousser Hoogovens à conclure un partenariat avec le groupe Boël. Tout d'abord, les UGB disposaient d'un important potentiel de laminage et le contrat conclu avec Hoogovens porte sur 700 000 tonnes de brames par an à laminier à La Louvière. En deuxième lieu, le réseau commercial de Boël représentait une belle occasion. Enfin, la FFM, filiale des UGB, produisait quelque 300 000 tonnes de tôles galvanisées et peintes pour le bâtiment et ouvrait en outre à Hoogovens un accès au marché français.

Début 1998, la direction de H-UGB se dit optimiste. Elle devra rapidement déchanter car le climat social se tend, de nombreux arrêts de travail ont lieu, notamment pour des questions de revalorisations salariales et de classifications. A cela s'ajoutent les problèmes techniques récurrents de l'aciérie électrique. Dès septembre 1998 la situation se dégrade à vive allure : sur un retournement de conjoncture qui fait chuter commandes et prix de vente et croître les stocks, se greffent l'inachèvement du volet social du plan de restructuration et l'incapacité de la direction néerlandaise à gérer correctement les relations sociales. Dès lors, le 30 octobre 1998, le Tribunal de commerce de Mons octroie à H-UGB un sursis provisoire prolongé jusqu'en mai 1999. La Région wallonne se dit prête à intervenir en cas de plan de relance crédible et si les intentions de réinvestissement de Hoogovens et de la famille Boël lui apparaissent clairement. Début novembre, le PDG de Hoogovens réaffirme la volonté de son groupe de maintenir un ancrage à La Louvière à condition qu'y soient déployés les efforts requis pour atteindre le niveau de rentabilité attendu. De son côté, la direction de H-UGB estime qu'il faudra recapitaliser l'entreprise à hauteur de 62 millions d'euros et rencontrer pour quelque 111.5 millions d'euros de besoins de refinancement. Elle ajoute que l'achèvement du plan social de 1997 (le passage de 1 434 à 1 300 travailleurs) et la conclusion d'un accord de paix sociale sont indispensables, qu'il faudra diminuer les coûts de transport, céder certains actifs et accroître le recours à la sous-traitance.

Début mars 1999, la direction de H-UGB propose un plan industriel réduisant l'entreprise au statut de simple relamineur. La Région wallonne propose une alternative consistant à maintenir en activité l'ensemble des outils en négociant un partenariat avec le groupe Duferco¹⁵. Il en résulte

15. Le groupe italo-suisse Duferco, basé à Lugano, était à l'origine un négociant en produits sidérurgiques, reconverti ensuite en producteur par le rachat successif et à bon compte de plusieurs petites entreprises sidérurgiques européennes, dont les Forges de Clabecq fin 1997 (voir ci-après). Sur la stratégie de Duferco, voir H. Leblud, *...*

te un plan Duferco-Sogepa¹⁶ impliquant, outre 24.8 millions d'euros d'investissements de modernisation, un investissement de 62 millions d'euros dans une nouvelle ligne de galvanisation, le maintien de 833 emplois, avec réductions salariales et réorganisation du travail, ainsi que le retrait de Hoogovens. Le capital de Duferco-LaLouvrière atteint 71.4 millions d'euros (75 % Duferco et 25 % Sogepa, qui y ajoute un prêt de 27.7 millions d'euros). En septembre 2000, Duferco propose un nouveau plan d'investissements qui accroît la capacité de la ligne de galvanisation à construire jusqu'à 450 000 tonnes, ajoute deux lignes de prélaquage (et un centre de refendage de tôles au Steel Service Center de Manage qui deviendra opérationnel en 2001), un nouveau décapage et renforce le laminoir à froid par ajout d'une quatrième cage. Il est prévu que l'emploi atteigne 1 238 travailleurs à La Louvière, 137 au Steel Service Center de Trebos et 48 à celui de Jemappes. Pour soutenir les nouveaux investissements à La Louvière et à Clabecq (dont coût 347 millions d'euros), Duferco et la Sogepa créent le *holding* Duferco-Belgium, disposant d'un capital de 62.5 millions (75 % Duferco, 25 % Sogepa avec un prêt Sogepa de 24.3 millions).

Quand la Fafer devient Usinor Industeel

La Fafer (Fabrique de Fer, à Marchienne) se présente, début 1997, comme une « société de services » qui fournit notamment des aciers plats – essentiellement des tôles fortes – et pas n'importe lesquels : des aciers inoxydables et des aciers spéciaux au carbone (alliages nickel et chrome) résistant à de très basses températures. Elle est présente dans 65 pays, principalement dans l'Union Européenne, aux USA et à la grande exportation et dispose d'un réseau de mille clients. Les atouts de la Fafer sont de deux ordres : d'une part, une très grande flexibilité grâce à sa parfaite maîtrise de la filière électrique (comprenant deux aciéries électriques) et à un personnel compétent et performant ; d'autre part, l'entreprise ne travaille que sur commande, ne gère pas de stocks et ne fournit que des produits à haute valeur ajoutée, notamment dans les grandes dimensions, grâce à son laminoir Steckel. Elle est donc relativement moins sensible que d'autres aux variations cycliques du marché de l'acier.

En septembre 1997 la Fafer cherche un repreneur, à la fois parce que la famille Boël veut se dégager de la sidérurgie et parce que le *manage-*

..I. « Duferco et le défi de la relance sidérurgique », in *L'Echo*, 27-29 octobre 2001.

16. Comme indiqué ci-avant, la Sogepa (Société wallonne de gestion et de participation), au capital détenu par les pouvoirs publics wallons, a notamment en charge les dossiers sidérurgiques.

ment juge l'entreprise trop fragile pour continuer seule sur des marchés où la concurrence requiert une assise financière plus importante. La sélection s'effectue rapidement puisque, le 13 octobre, le groupe Usinor annonce la reprise, via sa filiale d'aciers spéciaux Aster, des 50.74 % du capital de la Fafer détenus par le groupe Boël. D'emblée Usinor annonce la couleur : le sidérurgiste français vise à créer, autour de la Fafer et en synergie avec Creusot-Loire Industries et Ugine, filiales d'Aster, un pôle à dimension mondiale en tôles fortes et aciers inoxydables et spéciaux. Des investissements sont prévus pour accroître la production de la Fafer et Usinor s'engage à respecter les conventions sociales conclues. L'OPA d'Usinor sur la Fafer se solde en mars 1998 par le contrôle de 98.38 % du capital de la Fafer. Au total, l'opération aura coûté quelque 247.9 millions d'euros au groupe Usinor.

A partir de ce moment, Usinor précise ses intentions en matière d'investissements : 12.4 millions d'euros sont prévus pour consolider les aciéries électriques, le système informatique et le parachèvement dans l'optique d'accroître la production d'inox à 400 000 tonnes. En outre, 17.35 millions d'euros seront consacrés à promouvoir une utilisation plus efficace du laminoir Steckel. Par ailleurs, Usinor compte utiliser les possibilités de laminage de Carlam¹⁷ pour y faire laminier une partie de l'inox produit par la Fafer. La reprise de la Fafer permet à Usinor de réorganiser et de renforcer sa position dans le créneau des aciers inoxydables et lui fournit l'occasion de s'implanter à proximité des installations de Cockerill-Sambre (CS) à Charleroi dès la fin de 1997 et de se trouver dès lors dans une position enviable dans la perspective d'un partenariat souhaité par le *management* de CS.

Or le manque d'intérêt manifesté par la direction de CS pour la reprise de la Fafer suscite certaines questions. Si on peut comprendre que CS n'ait pas été partie prenante pour la reprise des UGB¹⁸, celle de la Fafer aurait pu contribuer à élargir la gamme des produits de CS dans une niche où la Fafer occupe les premiers rangs. En outre, la synergie de laminage avec Carlam – comme en témoigne le projet d'Usinor – était parfaitement possible. Il suffisait, par ailleurs, que CS rachète les parts du groupe Boël, ce qui ne lui aurait coûté que quelque 123.9 millions d'euros. Le *management* de CS a prétendu que les produits de la Fafer

17. Dans la mesure où, via sa filiale Sollac, Usinor détient 15 % du capital de Carlam et la Fafer 5 %, Usinor dispose désormais d'un « droit de tirage » pour utiliser à concurrence de 20 % les capacités de laminage à chaud de Carlam.

18. CS n'a en effet pas d'excès important de brames à laminier et produit suffisamment de coils à chaud et à froid pour saturer ses installations de revêtement : les UGB ne présentent donc pas d'intérêt immédiat.

n'entraient pas dans sa gamme, ce qui est vrai mais un peu court, dès lors qu'une telle occasion se présente. On peut donc se demander si, dès octobre 1997, le *management* de CS n'a pas voulu favoriser Usinor dans l'optique d'un rapprochement ultérieur. En effet, à l'époque Jean Gandois avait déjà émis l'idée d'un partenariat souhaitable et Usinor figurait logiquement parmi les candidats cités. Quoi qu'il en soit, une occasion de renforcer CS a été ainsi négligée, mais sans doute était-il déjà trop tard pour donner corps à l'hypothèse d'une sidérurgie wallonne¹⁹.

En 1999-2000, la Fafer (1 100 travailleurs) vit au rythme des promesses d'investissement d'Usinor, notamment en vue d'accroître ses capacités de production d'inox. Mais l'investissement se fait attendre, ce qui suscite une grogne sociale d'autant plus importante qu'en 2000, la Fafer, jusqu'alors très performante, se retrouve en déficit (une perte de 21 millions d'euros en 1999 et de quelque 10 millions d'euros en 2000), du fait de la méconnaissance par la direction française des spécificités de l'entreprise liée à une volonté d'intégrer la Fafer-Usinor Industeel dans les priorités d'Usinor en matière d'inox, en limitant notamment sa gamme de production de tôles et d'aciers spéciaux. Néanmoins, en mai 2001, Usinor confirme, mais sans donner de date, un investissement de 49.5 millions d'euros pour un AOD (Argon Oxygen Decarburation), un outil permettant à Usinor Industeel d'accroître significativement sa production d'inox en qualité et en quantité ; simultanément, elle programme 160 pertes d'emplois.

Clabecq : Les Forges sous le contrôle de Duferco

A l'issue d'un long conflit social²⁰, la cession des Forges de Clabecq à Duferco-Clabecq est conclue le 25 novembre 1997. Le groupe italo-suisse Duferco a ainsi pris le contrôle des anciennes Forges de Clabecq dont la renaissance sera marquée par le redémarrage du haut-fourneau le 21 janvier 1998. Un an après la reprise des Forges, R. Grosso, président de Duferco-Clabecq, fait état d'un bilan positif. Au 30 septembre 1998, l'entreprise a dégagé un *cash flow* de 9.8 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de quelque 200 millions d'euros et un bénéfice net de 0.77 millions d'euros. Jusque fin septembre l'entreprise a occupé 1 032 tra-

19. Cette hypothèse avait fait l'objet d'un refus de la direction des UGB lors de la Table ronde de l'acier wallon convoquée par la Région wallonne en février 1996 et réunissant les représentants des Forges de Clabecq, des UGB, de la Fafer et de CS. Reste à savoir si la Région wallonne était réellement décidée à concrétiser une telle hypothèse...

20. Voir M. Capron, «Les Forges de Clabecq jusqu'au bout de la nuit», in *L'Année Sociale 1996*, pp. 129-155 ; et «Forges de Clabecq; la survie inattendue», in *L'Année Sociale 1997*, pp. 89-113.

vaillieurs dont 170 en sous-traitance ; depuis lors, leur nombre est redescendu à 926 (dont 150 en sous-traitance). C'est que, depuis le mois de septembre, la dégradation de la conjoncture, liée à la crise asiatique, a fait chuter de moitié la production et le prix de vente des brames²¹. Toutefois, ayant limité au maximum les frais fixes, l'entreprise n'est pas en déficit. R. Grosso reste confiant et annonce un programme d'investissements de 32.2 millions d'euros, consacré notamment aux installations de dépoussiérage, à la modernisation de la coulée continue, à un nouveau système informatique et à l'installation d'un procédé d'oxycoupage au laminoir.

Par ailleurs, en prélude à la reprise officielle des Forges par Duferco, les organisations syndicales signent, le 15 novembre 1997, un accord social avec la direction de Duferco-Clabecq. Cet accord prévoit notamment, outre une paix sociale de cinq ans, l'élaboration d'un règlement de travail, les modalités de la représentation syndicale, la mise au point d'une grille salariale et des compléments sous forme de primes. Enfin, un système de primes variables attribue un *bonus* salarial pouvant atteindre jusqu'à 15 %, pour un salaire de base réduit de 20 à 30 %. On le voit, Duferco tire d'emblée un trait sur le passé et exige un climat social stable et une productivité forte de la part du personnel. Il s'agit donc d'une réelle mutation culturelle pour les travailleurs, parmi lesquels 85 % d'anciens des Forges ont connu, pendant des années, un vide de pouvoir et une absence de directives claires de la part d'un *management* déficient. Le système de gestion du personnel met en exergue l'autorité de la direction en matière de qualité totale, de mobilité, de polyvalence et de flexibilité des travailleurs. Ces orientations constituent à l'évidence les piliers de la politique managériale que vise à implanter Duferco-Clabecq. Toutefois, cette implantation donne lieu à plusieurs conflits sociaux fin 1998, liés à des accidents de travail graves, aux conditions salariales et à la question de la représentation syndicale.

Les séquelles du conflit des Forges apparaissent également au niveau des organisations syndicales. En témoignent, d'une part, un différend entre CCMB et CNE à propos d'une «liste noire» de militants supposée remise à la direction de Duferco-Clabecq et, d'autre part, l'exclusion de Roberto D'Orazio de la FGTB. A cela s'ajoute le procès des «13 de Clabecq» : le 12 août 1998, D'Orazio et douze autres délégués et militants des Forges sont traduits en justice devant le tribunal correctionnel de Nivelles. On leur reproche des faits de violence, vols, déprédations, coups à gendarmes et curateurs et rébellion. Le procès débute le 26

21. En outre, début octobre, H-UGB a rompu son contrat d'approvisionnement de 200 000 tonnes de brames par an auprès de Duferco-Clabecq.

novembre dans une ambiance agitée qui ne se dément guère durant les séances ultérieures²². Ce procès a suscité de vives réactions dans les milieux syndicaux. Les uns y voient un procès purement politique, d'autres y décèlent une grave atteinte au droit de grève. Remarquons en tout cas l'amalgame opéré entre des faits collectifs inhérents à de nombreux conflits sociaux et des actes de violence individuels ressortissant du droit commun. Ce procès, largement médiatisé, a connu d'innombrables séances et de nombreux rebondissements pour déboucher en mai 2002 sur l'acquiescement de neuf prévenus, les autres bénéficiant de la suspension du prononcé.

En septembre 2000, Duferco annonce de nouveaux projets d'investissement à Clabecq, comprenant notamment un entretien du haut-fourneau, la remise en marche du petit haut-fourneau HF2 et la modernisation de l'aciérie, pour un total de 94.2 millions d'euros, afin d'atteindre une production de 1.6 Mt avec 1 050 travailleurs.

Cockerill-Sambre englobée dans Usinor

Dès 1990, Jean Gandois esquisse le projet d'une association entre Cockerill-Sambre (CS) et Arbed²³, à parts égales, dans une société-*holding* regroupant leurs activités industrielles et commerciales dans le domaine des produits plats, impliquant la recherche, les investissements et le recours aux nouvelles technologies. Gandois estime en effet que la taille trop faible de CS rend l'entreprise fragile en matière d'investissements, qu'il existe de fortes complémentarités avec l'Arbed et que cette association à parité n'induirait pas d'arrêts d'installations en Wallonie. Le projet échouera, car il apparaît que l'Arbed voulait créer une filiale et s'octroyer le monopole de la commercialisation via sa filiale Tradearbed. Par contre, l'actionnaire majoritaire de CS, la Région wallonne, usant de son pouvoir, voulait une société autonome, cotée en Bourse et maîtrisant ses moyens industriels et commerciaux. Gandois s'incline donc, mais ne renonce pas. En juillet 1991, il s'emploie cependant à démentir les rumeurs d'un projet d'alliance avec Usinor. Selon Gandois, Usinor est nettement plus puissant que CS et toute alliance réduirait CS au rang de

22. La médiatisation du procès remet notamment à l'avant-plan R. D'Orazio et A. Zenner qui ont publié chacun leur vision du conflit : R. D'Orazio, *Debout! L'esprit de Clabecq*, EPO, Bruxelles, 1998 ; A. Zenner, *La saga de Clabecq*, Eds. Luc Pire, Bruxelles, 1998.

23. Pour rappel, le capital de CS est détenu, à l'époque, à 80.3 % par le FSNW (Région wallonne), celui de l'Arbed à 31.1 % par l'Etat luxembourgeois et, directement et indirectement, à 30.1 % par la Société Générale de Belgique; quant au capital de Sidmar, il est pour 50 % aux mains de l'Arbed et pour 15 % détenu par la Région flamande via la GIMV.

filiale²⁴, d'où une perte de pouvoir de décision et d'éventuelles fermetures. Toutefois, en mai 1992, Gandois laisse entendre qu'à long terme l'avenir de CS impliquera son intégration dans un groupe plus puissant, où CS ne garderait que la seule maîtrise de la production. De même, en novembre 1995, il souligne la nécessité d'une alliance à terme pour que CS atteigne une taille suffisante, et déclare en septembre 1996 : «*Si une opportunité d'alliance équilibrée se fait jour, nous la saisissons*».

En mars, puis en septembre 1997, Jean Gandois insiste et cite des partenaires potentiels : Arbed, British Steel, Hoogovens, Usinor, et la direction de CS avance un ensemble d'arguments en faveur d'un partenariat international sous forme d'une fusion-absorption²⁵. En premier lieu, le rythme des innovations technologiques²⁶ qui induira une «*rupture technologique*» vers 2005, requérant un volume d'investissements considérable pour rester compétitif. Deuxièmement, les directives européennes en matière d'environnement, qui pourraient exiger quelque 247.8 millions d'euros d'investissements. Troisièmement, l'intensification de la concurrence, liée à plusieurs facteurs : les effets des crises asiatique, latino-américaine et russe dont les producteurs reportent leurs produits vers l'Union Européenne ; les exigences accrues de qualité de la part des grands clients de la sidérurgie ; l'émergence de grands ensembles sidérurgiques (Thyssen-Krupp, Arbed-Aceralia) étendant leurs activités au niveau mondial, accroissant leur potentiel en R&D et développant leurs activités en aval (flans soudés, hydroformage) ; enfin, les contraintes de rentabilité émanant des marchés financiers et des grands actionnaires, notamment les fonds de pension. CS sera mieux à même d'affronter ces défis au sein d'un grand groupe après avoir opéré sa propre restructuration interne. Ainsi le Plan Horizon 2000 vise-t-il à engendrer des économies récurrentes de 247.8 millions d'euros, dont 111.5 millions sur la masse salariale, pour accroître la compétitivité, la qualité des produits et du service aux clients et diminuer les coûts (masse salariale, énergie, entretien, matières premières et recours accru à la sous-traitance).

24. Il est piquant de remarquer que Gandois recourt, à ce moment, à des arguments invoqués en 1997-98 par les opposants à une fusion-absorption avec et par Usinor...

25. Sur la question de l'alliance internationale, voir M. Capron, «Cockerill-Sambre (1989-1997). Le développement d'une sidérurgie intégrée», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1719-1720, 2001, pp. 45-52.

26. A propos des mutations des processus de production, voir, M. Capron, «Les mutations de la grande industrie en Wallonie : le cas de la sidérurgie», *op. cit.*, pp. 70-77.

Pour sa part, la Région wallonne, actionnaire majoritaire de CS, pourrait céder sa majorité dans une conjoncture porteuse²⁷. C'est pourquoi le cabinet du ministre-président Collignon entame dès mars 1998 la recherche de partenaires, tout en posant cinq exigences de base : le maintien d'une sidérurgie intégrée à Liège et à Charleroi et le maintien de l'emploi au niveau du Plan Horizon 2000, le renforcement de l'aval, notamment en produits revêtus, des investissements pour la réfection des hauts fourneaux, le développement des divisions EKO Stahl, distribution et bâtiment, une solution appropriée pour assurer la continuité de CMI (Cockerill-Mechanical Industries, filiale métallique et mécanique de CS). Il s'agit donc de négocier une reprise de l'ensemble du groupe et non une vente « par appartements » : le rachat porte sur 53.77 % du capital, la Région wallonne conservant 25 % plus une voix, de manière à s'assurer une minorité de blocage. Sans revenir ici sur le détail des négociations²⁸, notons que, suite au renoncement d'Arbed, puis de Thyssen Krupp Stahl, Usinor reste seule en course et dépose une proposition ferme²⁹.

Schématiquement, les propositions industrielles d'Usinor se résument comme suit. Usinor prévoit 123.9 millions d'investissements à Charleroi, affectés d'une part à la création d'un pôle inox par le doublement des capacités de la Fafer et d'autre part à l'accroissement de capacité de Carlam par l'adjonction d'un troisième four ; et 161.1 millions seront investis à Liège dans l'accroissement de capacité du TLB (train à larges bandes) de Chertal, la réfection des hauts-fourneaux d'Ougrée et de Seraing, le développement d'Eurogal (galvanisation), le soutien de CSTB (flans soudés). Par ailleurs, il est question de créer une unité d'hydroformage. Enfin, EKO, la distribution et le bâtiment resteront au sein du groupe CS. En outre, des synergies sont prévues par échanges de produits entre des entités d'Usinor et de CS. Ajoutons le projet de création, avec l'appui de la Sodie³⁰, de quelque 4 000 emplois de reconversion en cinq ans et la recherche d'une solution appropriée pour CMI. L'accord est

27. Fin 1997, on assiste effectivement à une hausse de la demande et des prix, à une bonne cotation du titre CS et à la mise en oeuvre du Plan Horizon 2000.

28. Voir notamment à cet égard H. Dupuis et C. Scharff, «Cockerill reçoit ses galants», in *Tendances*, 18 juin 1998, pp. 27-29 ; M. Capron, «De la sidérurgie wallonne à la sidérurgie en Wallonie», art. cit. et M. Capron, «Cockerill-Sambre sous le contrôle d'Usinor ?», in *La Revue Nouvelle*, novembre 1998, pp. 58-66.

29. Usinor, *Bâtir un Partenariat Stratégique entre Cockerill-Sambre et Usinor*, 21 septembre 1998.

30. La Sodie est une filiale «reconversion» d'Usinor qui constitue la Sodie-Belgique en février 1999. Fin 2001, cette société aura aidé à la consolidation et/ou à la création de quelque 1 039 emplois en Wallonie.

conclu en octobre 1998, Usinor déboursant 644.5 millions d'euros pour obtenir 53.7 % du capital du groupe CS. Cette participation sera portée, en mars 1999, à quelque 70 % après une OPA d'Usinor sur les 21.2 % de titres non détenus par la Région wallonne.

Par ailleurs, le groupe Usinor s'est lui-même réorganisé en janvier 1999. Il comprend dorénavant 24 unités opérationnelles (en fonction des lieux de production et des types de produits) et 8 unités fonctionnelles regroupant les activités communes au niveau des finances, des achats, de la recherche et des ressources humaines. Parallèlement, Usinor a opéré un recentrage sur les aciers plats au carbone, les aciers inoxydables et les alliages, la transformation et distribution, et entrepris de se séparer de ses produits longs et d'unités de production d'aciers spéciaux, de manière à rééquilibrer progressivement ses finances. Le groupe Usinor a par ailleurs confirmé, en mai 2000, divers investissements auxquels il s'était engagé lors de la reprise de CS. Ainsi, à Liège, une seconde coulée continue est prévue à Chertal pour fin 2000, d'où une capacité de 3.5 millions de tonnes pour le TLB, ainsi que la réfection des hauts-fourneaux. A Charleroi, l'installation d'un troisième four à Carlam portera les capacités à 4.2 Mt., de manière à pouvoir y laminier la totalité de l'acier inox produit par le groupe. Depuis lors, ces deux investissements ont été effectivement réalisés. Par ailleurs, d'ici 2003, 74.4 millions d'euros devraient être investis à la Fafer (devenue Usinor Industeel, en mai 2000) entre autres pour le four AOD. Toutefois, à la mi-septembre 2000, les investissements promis à la Fafer tardaient à se concrétiser et auraient même été réduits, d'où un regain de tension sociale.

Le 15 janvier 2001, B. Serin, directeur général de CS, établit le bilan de l'année 2000 : si la conjoncture s'est avérée favorable, la réfection des deux hauts-fourneaux à Liège n'a pas permis d'en bénéficier pleinement. B. Serin rappelle les investissements effectués : 109 millions pour la coulée continue n°4 de Chertal (mise en route en novembre 2000) et la modernisation de Carlam. Il réaffirme l'investissement AOD pour la Fafer, confirme le recentrage du Centre de recherches du Sart-Tilman sur le secteur bâtiment et évoque les accroissements de capacité d'Eurogal et de la découpe chez CSTB. En outre, si l'aciérie électrique de Marcinelle sera bien rénovée, le HF4 bénéficiera d'une réfection mineure en 2001, mais rien n'est dit quant à sa reconstruction en 2006. Or, le 14 février 2001, des menaces se précisent pour CS-Charleroi : d'une part, il n'y aura plus de rénovation pour les cokeries (Marchienne) et l'agglomération (Dampremy) et d'autre part, l'hypothèse d'une fermeture à moyen terme du HF4 est évoquée. La direction d'Usinor indique avoir pris l'ini-

tiative de discussions avec le groupe Duferco³¹ en vue d'une éventuelle pérennisation de la phase à chaud de Charleroi³².

L'effet Arcelor (2001 - 2002)

Le 19 février 2001, les dirigeants des groupes Usinor, Arbed et Aceralia annoncent publiquement leur fusion en vue de constituer le premier groupe sidérurgique mondial, provisoirement dénommé Newco, qui deviendra Arcelor fin 2001. Si Fr. Mer (Usinor), J. Kinsch (Arbed)³³ et R. Alvarez Rendueles (Aceralia) y voient d'évidents avantages pour leurs actionnaires, la fusion a cependant de quoi inquiéter les travailleurs de la sidérurgie et plus particulièrement en Wallonie, où la fusion engendre une nouvelle configuration pour les sites de Charleroi, La Louvière, Clabecq et Liège³⁴. Si l'annonce officielle de la constitution de Newco a surpris, c'est surtout la dimension du nouvel ensemble qui a étonné. Avec une production de 44.4 millions de tonnes en 1999, Newco se situe largement en tête au niveau mondial. Surprenant aussi, le mode d'annonce de la fusion, sans information préalable ni des organisations syndicales (à l'exception des syndicats luxembourgeois³⁵) ni de B. Serin, *manager* de Cockerill-Sambre, ni de la Région wallonne, mise devant le fait accompli le week-end précédant l'annonce officielle.

31. Le groupe Duferco détient, via son *holding* Duferco-Belgium constitué en octobre 2000, la majorité dans le capital de deux sites de production en Wallonie (Duferco-Clabecq et Duferco-LaLouvière); il possède également trois Steel Service Centers, à Jemappes, à Trebos et à Manage (ce dernier devenu opérationnel en 2001).

32. Duferco assurerait l'alimentation en coke et pourrait reprendre la gestion du HF4, plus performant que celui de Clabecq. En fait, comme on le verra ci-après, les négociations menées en mars-avril 2001, entre Usinor, Duferco, la Région wallonne et les organisations syndicales, ont abouti à un projet d'accord assurant, normalement jusqu'en 2006, la survie de la phase liquide à Charleroi et la modernisation de l'aciérie électrique.

33. A noter qu'Arbed détient 35 % du capital d'Aceralia, qui possède 9.4 % du capital d'Arbed.

34. Voir M. Capron, «Quand Newco reprofile la sidérurgie en Wallonie», in *La Revue Nouvelle*, juin 2001, pp. 10-19.

35. Dans le cadre du système grand-ducal de concertation tripartite, les syndicats luxembourgeois ont négocié au préalable un ensemble de garanties, notamment en matière d'emploi, avec l'Arbed et le gouvernement luxembourgeois, mais sans en informer les organisations syndicales des autres pays concernés...

L'opération de fusion proprement dite consiste en une triple offre publique d'échange à l'issue de laquelle Usinor détiendra 56.5 % de Newco contre 23.4 % à Arbed et 20.1 % à Aceralia³⁶. Le conseil d'administration de Newco, dont le siège social sera établi à Luxembourg, comprendra quinze membres (dont trois représentants syndicaux)³⁷ et sera co-présidé par Fr. Mer et J. Kinsch³⁸. Toutefois, la fusion ne deviendra effective qu'en novembre 2001, une fois obtenu l'aval de la Commission européenne. Newco deviendra Arcelor le 12 décembre 2001.

Au niveau de la politique industrielle³⁹, outre des réductions attendues en matière de frais généraux et d'achats, des synergies affecteront les outils de la phase de production d'acier à chaud et l'on procédera à la restructuration des sites en aval pour se rapprocher des principaux secteurs clients. Ce nouvel ensemble disposera d'une majorité de sites de production maritimes en Europe en produits plats⁴⁰. Les produits longs seront fournis par des usines intégrées équipées d'aciéries électriques au Grand-Duché et en Espagne. Quant à l'acier inox, il est produit en France, en Belgique (ALZ-Genk et Fafer-Industeel) et en Allemagne, le laminage à chaud étant concentré sur Carlam. Newco se profile ainsi comme leader mondial en aciers plats au carbone et en inox et comme leader européen en aciers longs.

Les premiers effets en Wallonie

Fin février 2001, c'est le bassin de Charleroi qui est directement touché car il apparaît que, la phase liquide (le haut-fourneau HF4 et l'aciérie à Marcinelle) étant menacée, quelque 1 500 emplois sont en jeu. La réaction de front commun syndical, ouvriers et employés, ne se fait pas attendre : arrêts de travail, manifestations et rencontre à Paris avec Fr. Mer à la mi-mars expriment la colère et l'inquiétude des sidérurgistes.

36. Toutefois, suite aux pressions d'Aceralia les parités entre groupes ont été revues en novembre 2001: le capital d'Arcelor est finalement détenu à 53.8 % par Usinor, 23.9 % par Arbed et 22.3 % par Aceralia.

37. Le 27 mai 2002, un accord intervient entre la direction d'Arcelor et les organisations syndicales pour la constitution d'un comité d'entreprise européen.

38. Depuis lors, Fr. Mer étant devenu ministre de l'économie dans le gouvernement français, J. Kinsch assure seul la présidence d'Arcelor.

39. Voir Aceralia-Usinor-Arbed, *Donner à l'acier un nouvel avenir. Bâtir ensemble le futur*, conférence de presse, 19 février 2001.

40. Sur chaque site est assurée la totalité du processus, allant de la production de fonte aux produits revêtus (galvanisés ou prélaqués). Parmi les sites continentaux (Cockerill-Sambre, Brême, EKO Stahl et Florange en Lorraine), seuls Charleroi et Brême ne disposent d'aucun aval en produits revêtus.

Ils protestent contre l'absence d'information préalable de la part d'Usinor et contre le non-respect des engagements pris lors de la reprise de Cockerill-Sambre en octobre 1998⁴¹. Fr. Mer réaffirme sa volonté de céder la phase liquide de Charleroi, mais confirme Carlam comme pôle inox de Newco. Dès lors, seul un accord avec le groupe Duferco, détenteur à 75 % des installations de Clabecq et de La Louvière via son *holding* Duferco-Belgium, pourrait constituer une solution alternative⁴². Les outils de la sidérurgie liégeoise, par contre, semblent à l'abri dans l'immédiat, au vu notamment de la qualité des installations en aval. Toutefois, toute menace n'est pas écartée. En effet, pour obtenir l'aval de la Commission européenne, Newco pourrait se recentrer sur ses outils les plus performants. Dans cette hypothèse, Cockerill-Sambre-Liège pourrait être mise en concurrence non seulement avec les sidérurgies maritimes mais en premier lieu avec les autres sites continentaux, et pas nécessairement à son avantage⁴³, du moins en ce qui concerne la sidérurgie à chaud.

Début mars 2001, l'avenir de la sidérurgie carolorégienne – hormis Carlam – n'incite guère à l'optimisme. C'est pourquoi, sous la pression syndicale et en vue de dégager une solution pour la phase liquide de Charleroi sans mettre en danger l'avenir des sites de La Louvière et Clabecq, Serge Kubla, ministre de l'économie du gouvernement wallon, convoque une «Table ronde de l'acier wallon» à la mi-mars. Y participent, outre la Région wallonne et la Sogepa, des représentants d'Usinor, de Cockerill-Sambre, de Duferco et des organisations syndicales. Il en résulte un accord conclu le 12 octobre entre les trois partenaires, donnant naissance à la coopérative Carsid⁴⁴ dont le capital sera détenu fin 2001 à 45 % par Duferco-Investment, à 30 % par Usinor Belgium (à créer) et à 25 % par la Sogepa. Duferco assure le *leadership* industriel

41. Il s'agit notamment du maintien de la phase liquide à Charleroi jusqu'en 2006, d'investissements pour la Fafer, de la création d'une unité d'hydroformage dans le Hainaut, et d'engagements en matière d'environnement. Les seuls engagements respectés concernent la nouvelle coulée continue 4 de Chertal et l'accroissement de capacité de Carlam.
42. Dès le 14 février, la direction de Cockerill-Sambre avait fait état de discussions avec Duferco en vue d'établir des synergies pour assurer l'approvisionnement futur en coke du HF de Charleroi.
43. La direction de Cockerill-Sambre incrimine le mauvais climat social à Liège, dont témoigne entre autres un conflit à la coulée continue de Chertal, pour des problèmes d'emploi et de revendications salariales. Ajoutons que le différentiel de coûts de production joue à l'avantage de la sidérurgie maritime, surtout en matière de coûts de transport.
44. Le projet Carsid a reçu l'aval de la Commission européenne fin novembre 2001.

de cette association qui procédera à un ensemble d'investissements pour 140 millions d'euros au niveau de la sidérurgie de Charleroi. En outre, 15 millions seraient affectés au transfert de la coulée continue de Clabecq vers Marcinelle et 40 millions à des investissements environnementaux⁴⁵. Carsid produira, dès la fin 2002, quelque 1.8 Mt de brames à destination de La Louvière et Clabecq et, à partir de l'aciérie électrique, 1 Mt de brames pour Cockerill-Sambre. L'accord implique ainsi la fin de la phase à chaud à Clabecq pour fin 2001, tandis que son laminoir modernisé occupera 460 travailleurs, divers projets de reconversion pouvant occuper 270 personnes ; quelque 130 travailleurs seraient transférés soit vers Carsid, soit vers La Louvière (pour la ligne de galvanisation prévue depuis 1999). A Charleroi les exigences de productivité impliqueront des pertes d'emplois par mise en prépension dans le cadre du «Plan Delta» (voir ci-après).

Au total, le profil de la sidérurgie en Wallonie se modifie une fois de plus, particulièrement sur l'axe Clabecq-LaLouvière-Charleroi, avec l'omniprésence du groupe Duferco, dans la position du dernier recours salvateur. En effet, après Clabecq, La Louvière et Manage (création d'un Steel Service Center début 2001), voici Carsid à Marcinelle. Toutefois, à La Louvière, les prévisions optimistes formulées à l'occasion du plan d'investissement de septembre 2000 tardent à se réaliser et, fin novembre 2001, la paix sociale est rompue, pour des raisons de conditions de travail et de relations sociales. Entretemps, les investissements promis se font attendre, ce qui fait encore monter la tension sociale: c'est que, pour la ligne de galvanisation (le «Duferco-Cold Project» d'un montant de 223 millions d'euros), les banques autrichiennes exigent de nouvelles garanties financières que Duferco n'est pas à même de fournir à court terme, ce qui paralyse la mise en œuvre de l'investissement par Voest Alpine.

J'avais émis des réserves quant à la reprise de Cockerill-Sambre par Usinor⁴⁶. Celles-ci se révèlent fondées à l'occasion de la constitution de Newco. A part le pôle inox de Carlam et malgré l'accord sur Carsid rien n'est tout à fait garanti pour l'avenir à moyen terme de Cockerill-Sambre. L'entreprise, dont les décisions étaient déjà muselées par Usinor et qui a vu partir bon nombre de ses cadres, ne représente plus qu'un pion sur

45. La question environnementale revient à l'avant-plan suite à une étude de l'Institut scientifique de services public (Issep), selon laquelle les installations sidérurgiques de Liège et Charleroi émettent des gaz à teneur en dioxine extrêmement élevée. Aux dernières nouvelles, il ne semble cependant pas que les riverains soient exposés à un accroissement de leur charge corporelle en dioxine.

46. Voir M. Capron, «Cockerill-Sambre sous le contrôle d'Usinor?», *art. cit.* et H. Dupuis et C. Scharff, *art. cit.*

le vaste échiquier où se positionne Newco. Aucune autonomie de décision, l'incessante contrainte de la performance pour compenser son handicap de sidérurgie continentale, l'absence de tout représentant au sein du Comité de direction de Newco, autant de contraintes fortes qui pèsent sur l'avenir de Cockerill-Sambre. Ces contraintes se retrouvent dans les conclusions de l'audit McKinsey rendues publiques en mai 2001⁴⁷. Selon McKinsey, le coût de l'acier produit par Cockerill-Sambre est nettement plus élevé (210 euros la tonne) que celui des sidérurgies maritimes (175 euros). Cette différence n'est pas seulement due à la localisation continentale de Cockerill-Sambre : sont également incriminés les emplois redondants, les lacunes du fonctionnement interne, le manque d'externalités. La solution d'après McKinsey ? Supprimer 1 200 emplois à Liège et 600 à Charleroi d'ici 2004, sans fermeture d'outils ni réduction de production. Dans cette perspective est mis au point début juillet un «Plan Delta» pour CS, en vue de combler (à hauteur de 198.31 millions d'euros) l'écart de compétitivité avec la sidérurgie maritime, via les pertes d'emplois évoquées (essentiellement par prépension dès 52 ans). En contrepartie, l'accord social conclu fin juin prévoit notamment des hausses salariales, un système de valorisation des performances et l'externalisation de certains services en vue d'accroître les performances au niveau production.

Enfin, la concrétisation de Newco dépend de l'aval de la Commission européenne. Celle-ci formule ses exigences aux dirigeants des trois groupes, début octobre 2001, en vue d'éviter toute position dominante sur le marché. A cet égard, la production de galvanisé pour l'automobile, les laminés à froid et la distribution font problème. La réponse consiste notamment en des projets de cessions d'unités de production en France, Espagne, Portugal et Belgique (Segal à Liège). Il s'en suit que le feu vert européen sera obtenu fin novembre.

La situation début 2002

Au cours des premiers mois de 2002, la situation évolue sensiblement dans les différents bassins et tout d'abord au niveau de Cockerill-Sambre. C'est ainsi que, début 2002, est finalisé l'échange de 25 % du capital de CS détenus par la Sogepa contre 7.69 % des titres d'Usinor, convertis en 4.25 % du capital d'Arcelor. La Région wallonne disposera en outre d'un représentant au conseil d'administration d'Arcelor, en la personne de J-P. Hansen (administrateur-délégué de Tractebel). Par ailleurs, le conseil d'administration de CS s'est ouvert aux représentants syndicaux, fin 2001. Au niveau investissements, on apprend qu'Arcelor

47. Voir *La Libre Belgique*, 22 mai 2001.

envisage la mise au point à Liège d'un projet expérimental de revêtement sous vide et l'installation d'une nouvelle aciérie électrique sur le site de Carlam. Parallèlement, la direction de CS, au vu des résultats de 2001 (une perte d'exploitation de 120 millions d'euros en 2001⁴⁸), vise à accélérer l'application du plan Delta qui doit rendre CS concurrentielle en 2003 en ramenant à 15 euros la tonne le surcoût maximum par rapport aux sidérurgies maritimes. C'est que le temps presse puisque Arcelor devrait décider en 2003 de fermer la ligne à chaud la moins performante des quatre entreprises continentales. Pour atteindre les 350 millions d'euros d'économies visés, la direction de CS veut réduire l'emploi de plus de 2 000 postes (dont au moins 1 200 à Liège), notamment en incitant les prépensionnables (ils sont plus de 2 600) à accélérer leurs démarches, et faire prévaloir une logique de compétence par la formation continue, la mobilité et la flexibilité.

Chez Duferco-Clabecq, la modernisation du laminoir (coût 10 millions d'euros) et l'unité d'oxycoupage sont en cours de réalisation ; par contre, le projet de reconversion relatif à la constitution d'un centre de pièces détachées pour les entreprises sidérurgiques ne verra pas le jour, par manque de demande. A LaLouvière, il se confirme que, si le projet d'unité de galvanisation est toujours bloqué, Duferco-International est à la recherche d'outils capables de transformer une partie de la production de l'usine en produits galvanisés. Cela pourrait être le cas notamment pour les laminoirs de Strasbourg et de Beator qu'Arcelor compte céder pour se conformer aux exigences de la Commission européenne, mais ces précisions ne rassurent qu'à moitié les travailleurs. Quant aux sidérurgistes d'Industeel, ils sont toujours dans l'expectative de la décision qu'Arcelor ne prendra qu'en fin d'année : l'AOD chez Industeel ou la nouvelle aciérie électrique à Carlam.

Des nuages sur l'avenir d'une sidérurgie en Wallonie

En juillet 2002, les prévisions quant à l'avenir d'une sidérurgie en Wallonie ne sont guère optimistes. Si le futur de Carlam semble assuré comme pôle de laminage à chaud de l'inox produit par Arcelor, l'incertitude subsiste quant à la création – pas avant fin 2002 – d'une aciérie électrique à Carlam, dont la capacité de laminage inox a été portée à 2.8 Mt. En revanche, pour les autres entités sidérurgiques subsistant en Wallonie, les choses se présentent moins bien. D'une part, la sidérurgie

48. Le bénéfice net affiché provient de la cession de deux filiales françaises de CS, PUM et Hairoville, à d'autres divisions d'Arcelor.

liègeoise est sous la menace de la concurrence avec les autres sidérurgies continentales d'Arcelor pour le maintien de sa ligne à chaud. D'autre part, Duferco-Clabecq, Duferco-LaLouvière et Carsid voient – à des degrés divers – leur destin lié à la réalisation d'investissements et aux capacités de financement du groupe Duferco. Quant à Usinor-Industeel, l'incertitude demeure : si Arcelor investit dans une nouvelle aciérie électrique à Carlam, il n'y aura pas d'AOD. Dès lors, *quid* des débouchés d'Industeel dont une coulée continue serait affectée à Carsid en lieu et place de celle de Clabecq ? Les destins de CS-Liège, et des trois sites de Duferco méritent quelques explications.

En réponse aux exigences de la Commission européenne, Arcelor a décidé l'arrêt ou la cession de certaines installations mais devra à moyen terme réduire ses capacités en aciers plats au carbone pour éviter à la fois des surcapacités et une situation de position dominante en Europe. Dans la logique du groupe, il y a donc lieu de supprimer la ligne de production à chaud la moins rentable. Comme les sidérurgies maritimes disposent d'un avantage certain, le scalpel devra opérer au niveau des sidérurgies continentales, où la position de CS-Liège est inconfortable. La survie de sa ligne à chaud dépendra largement de la réalisation du plan Delta.

A cet égard, un accord entre syndicats et direction est intervenu début juin sur le désengagement de 1 200 travailleurs à Liège, tandis qu'à Charleroi les prépensions permettront les 800 départs prévus. En outre, la sous-traitance pour les fonctions d'entretien et d'emballage doit être intensifiée. Par ailleurs, si les nouveaux investissements prévus pour les sidérurgies continentales, et notamment le projet de centrale de cogénération avec Electrabel pour la HF6 de Seraing, sont provisoirement gelés, le projet de ligne-prototype de revêtement sous vide ne serait pas remis en question.

Toutefois, début septembre, G. Dollé, administrateur-délégué d'Arcelor indique que CS-Liège affiche une perte de 39 millions d'euros pour le premier semestre 2002 et de 19.5 millions pour le deuxième. Selon lui, il est dès lors nécessaire d'accélérer l'application du plan Delta. Cette déclaration a suscité les réactions des syndicats et du ministre Kubla. D'après eux, la réalisation du plan Delta s'effectue selon les prévisions d'Arcelor et ne pourra générer que progressivement les résultats attendus. Ils se demandent dès lors s'il ne s'agit pas, dans le chef de Dollé d'exercer une pression accrue, avec comme corollaire la menace de la fermeture possible de la phase à chaud en 2003. G. Dollé, lui, maintient qu'il s'agit d'un constat, CS étant la seule unité en produits plats du groupe *«qui produit en cash ses produits plus chers que nous ne les avons vendus en moyenne sur le premier semestre. C'est une situation forcément préoccupante et un peu plus noire que ce que nous pensions en*

début d'année»⁴⁹. Si, pour l'une ou l'autre raison, le plan Delta n'atteignait pas ses objectifs en 2003, c'est la ligne à chaud de Liège (soit 1 500 emplois) qui disparaîtrait. Quant aux outils de la sidérurgie à froid (les produits revêtus et galvanisés), il semble qu'il n'y ait pas péril en la demeure, du moins à moyen terme, étant donné la qualité des outils et des produits. Resterait toutefois, dans cette hypothèse, la question de l'approvisionnement futur des laminoirs.

A La Louvière (1 200 travailleurs), Duferco n'a toujours pas mis en œuvre le programme d'investissements prévu en septembre 2000 (unités de galvanisation et de décapage et unités de prélaquage). En outre, l'association avec l'équipementier autrichien Voest Alpine reste au point mort faute d'un montage financier adéquat. Or ces investissements sont censés conditionner, à moyen terme, la survie de Duferco-LaLouvière. Les travailleurs veulent des réponses claires et observent vingt quatre heures de grève le 18 juin, à la suite d'un conseil d'entreprise où la direction a tenté de s'expliquer. Elle réaffirme sa volonté d'accroître la valeur ajoutée de la production par sa verticalisation, c'est-à-dire par la galvanisation et le prélaquage des tôles laminées à froid, et ce selon deux modalités : d'une part, des investissements directs dans une unité de galvanisation de 450 000 tonnes (mais sans préciser de délai pour l'accord avec Voest Alpine) à La Louvière et une unité de prélaquage (100 000 tonnes) à Manage et par la modernisation de la décaperie actuelle ; d'autre part la volonté de rachat à Arcelor des unités de Beator et Strasbourg. Par ailleurs, l'aciérie électrique n'est pas menacée mais le train à fil pourrait l'être à moyen terme, sa rentabilité restant trop faible. En août, Duferco-Investissement Luxembourg décide un prêt de 10 millions d'euros à Duferco-LaLouvière pour soulager la trésorerie et améliorer les capacités de décapage. En septembre, A. Gozzi, administrateur-délégué, annonce la rupture des négociations avec Voest Alpine et la récupération des acomptes versés (30 millions d'euros). Ceux-ci pourront permettre – en cas d'accord avec Arcelor⁵⁰ – le rachat fin 2002 des outils de Beator et Strasbourg (soit une capacité de 600 000 tonnes de galvanisé et de 100 000 tonnes de tôle prélaquée). La verticalisation à La Louvière est abandonnée, mais le laminoir à froid sera modernisé et renforcé. Par ailleurs, Duferco-LaLouvière a essuyé une perte de 30 millions d'euros au 1^{er} semestre 2002, mais A. Gozzi envisage le retour à l'équilibre en octobre⁵¹. Rien n'est donc encore définitivement conclu.

49. Interview in *La Libre Belgique*, 10 septembre 2002.

50. En cas d'échec, les négociations pourraient reprendre sur d'autres bases avec Voest Alpine.

51. Interview in *Le Soir*, 12 septembre 2002.

Duferco-Clabecq (600 travailleurs y compris en sous-traitance), réduite au rôle de relamineur, est entièrement dépendante d'apports extérieurs en brames. Depuis le début de l'année, l'entreprise connaît un déficit mensuel de quelque 4 millions d'euros d'où la perte de plus de la moitié du capital social et la convocation d'une assemblée générale extraordinaire le 16 juillet qui décide la poursuite des activités. L'assemblée met en exergue différents facteurs explicatifs du déficit : les coûts de fermeture de la phase à chaud et des prépensions y afférant, les coûts liés à des arrêts de production suite à des mouvements de grève, la hausse du taux d'absentéisme, le niveau élevé du stock de brames⁵², des pertes de productivité dues au transfert de personnel vers le laminoir, la chute des commandes et des prix de vente des tôles, sans compter les effets du contentieux acier avec les USA. Pour remédier à cette situation, la direction met en place un plan en trois volets. Tout d'abord, un nouveau système d'approvisionnement en brames : 220 000 tonnes devraient provenir d'Usinor Industeel, 120 000 tonnes de Carsid, parallèlement à une amélioration de la qualité des brames fournies par Dunkerque (100 000 tonnes) et Chertal (150 000 tonnes). En deuxième lieu, l'amélioration des coûts de transformation par la réduction de l'emploi à 430 travailleurs, une diminution des coûts de sous-traitance et des frais généraux ((à concurrence de 15 à 20 %) et une meilleure productivité. Enfin, il faudra veiller à l'amélioration de la commercialisation. L'assemblée générale a décidé en outre d'un investissement de 15 millions d'euros pour moderniser le laminoir et d'une recapitalisation de 20 millions, opérée le 8 août, à charge exclusive de Duferco, les projets de reconversion sur le site étant par ailleurs abandonnés. En outre, le transfert de la coulée continue de Clabecq vers Carsid dépend de la décision d'Arcelor d'investir à Carlam. Si c'est le cas, une coulée continue d'Industeel serait disponible pour Carsid, rendant le transfert inutile. Malgré la faiblesse endémique de la structure financière du groupe Duferco, on peut conclure que le site de Clabecq est provisoirement hors danger.

Par ailleurs, Carsid (1 500 travailleurs) alimentera en brames, outre Clabecq, Duferco-LaLouvière à hauteur de 900 000 tonnes en 2002 et de quelque 1.4 million de tonnes en 2003, CS absorbant pour sa part quelque 1.5 million de tonnes en 2002. Quant à Usinor Industeel, il est question d'établir des synergies, notamment avec Dillinger Hütte (groupe Arcelor) pour la production de tôles fortes mais l'incertitude demeure quant à son avenir à terme.

52. Le laminoir est alimenté par des brames d'origines – Carsid, Dunkerque, Chertal, l'Ukraine – et de qualités diverses, d'où l'obligation d'immobiliser un stock important en fonction des exigences des clients.

Conclusion : des restructurations effectives, des investissements incertains, une résistance nécessaire

Comme on peut s'en rendre compte, l'avenir de la sidérurgie en Wallonie est loin d'être garanti, et ce d'autant moins que les décisions se prennent à Luxembourg ou à Lugano, sans que les pouvoirs publics régionaux soient encore à même de les influencer. Depuis 1997, on a observé combien les restructurations, industrielles ou sociales (en termes de pertes d'emplois), se sont avérées effectives, réalisées à chaque fois sous des contraintes économiques et financières fortes. Par contre, les promesses d'investissements sont restées, dans une bonne mesure, relativement incertaines, voire évanescentes. Et, quand elles se réalisent, elles contribuent généralement à contracter encore plus l'emploi. Il est clair que les éventuels nouveaux emplois ne seront créés que dans des fonctions de recherche ou pour les services à assurer aux clients (la branche distribution ou les Steel Service Centers) mais plus au cœur du processus de production sidérurgique qui a vu disparaître des milliers d'emplois.

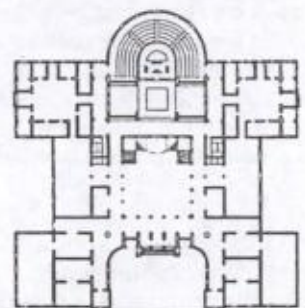
Que sera l'avenir de la sidérurgie en Wallonie ? Au mieux, le trio Clabecq-LaLouvière-Carsid pourrait continuer à moyen terme, mais au prix d'investissements substantiels, la sidérurgie liégeoise également, mais au prix de pertes d'emplois importantes. Carlam semble assuré d'un bel avenir au sein d'Arcelor, tandis qu'Industeel reste dans l'expectative. Au pire, il ne subsisterait en Wallonie que Carlam et la sidérurgie à froid à Liège. Il est probable que les mois à venir seront cruciaux à cet égard.

Je voudrais conclure brièvement sur une triple réflexion : quant au rôle des instances européennes, aux effets du contrôle des groupes multinationaux sur la sidérurgie en Wallonie et à la stratégie syndicale à adopter à cet égard. Depuis la fin des années 70, la sidérurgie européenne vit à l'heure des restructurations, des fermetures, des pertes d'emploi, des fusions. Déterminant autour des années 80, le rôle de la Commission européenne reste important, bien que plus discret. Ce rôle devient davantage celui d'un régulateur de la concurrence entre les entreprises dans l'espace de l'Union européenne. Toutefois, à l'avenir, les instances européennes devront gérer les conséquences industrielles et financières de l'ouverture à l'Est de l'Union européenne, notamment dans le secteur de l'acier. D'autre part, au niveau mondial, rien n'exclut qu'il faille à nouveau s'opposer à un regain de protectionnisme américain ou faire face à une concurrence accrue de la part de producteurs asiatiques ou latino-américains sur un marché de l'acier pas nécessairement en expansion.

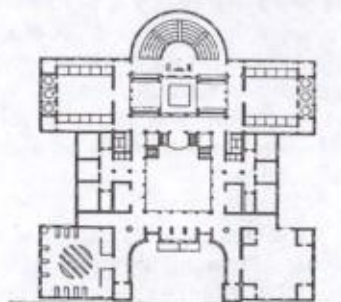
Par ailleurs, si la sidérurgie en Wallonie est sous la coupe de groupes multinationaux, c'est dû à la fois au retrait opéré dans les années 70 par les *holdings* belges (entre autres de la Générale et d'Albert Frère), à l'absence de capital à risque pour investir dans ce secteur et à l'échec des pouvoirs publics wallons à créer une sidérurgie wallonne unifiée autour de CS. D'où la porte ouverte aux opérateurs étrangers qui soumettent les entreprises sidérurgiques en Wallonie aux impératifs de leurs stratégies à l'échelle mondiale. Il s'en suit la perte de toute autonomie de décision et le déclin certain de l'influence des pouvoirs publics wallons face à ces groupes.

On a par ailleurs pu constater la politique défensive des organisations syndicales, essentiellement cantonnées dans l'obtention de plans sociaux pour atténuer les effets des pertes d'emplois et des restructurations dont leurs troupes militantes ont souvent été les premières victimes. Or, s'ils veulent rétablir un rapport de force face aux groupes sidérurgiques multinationaux, les syndicats doivent au minimum s'organiser au plan européen : les premières initiatives de la FEM (Fédération européenne des métallurgistes) constituent un pas dans la bonne direction. Mais il ne faut pas se leurrer : arriver à poser des balises encadrant les manœuvres des grands groupes n'est pas simple. Dans le cas d'Arcelor, on pourrait, à bon compte, se satisfaire de trois représentants syndicaux au conseil d'administration. Or, même s'ils peuvent y obtenir un ensemble d'informations, encore faut-il les transmettre aux autres organisations syndicales (et la clause de confidentialité peut les bâillonner à tout moment) ; en outre, leurs poids est nettement insuffisant pour peser sur les décisions stratégiques. Enfin, une fois les décisions prises, il devient difficile d'organiser des mobilisations pour les contester de l'extérieur... Un comité d'entreprise européen, comme il a été constitué chez Arcelor il y a quelques mois, paraît dès lors plus utile. Mais il faut aller plus loin : créer des relations suivies entre délégations des différents groupes (Usinor, Arbed, Aceralia et leurs filiales) pour établir un échange permanent d'informations et, s'il y a lieu, mettre au point un ensemble de propositions ou de revendications communes sur lesquelles les travailleurs pourraient se mobiliser, qu'il s'agisse des modalités des fusions, de l'emploi, des investissements, etc., en vue de dégager une culture syndicale commune. Toutefois, si les uns continuent à prôner la cogestion et les autres l'action revendicative, l'action syndicale européenne – et wallonne – stagnera et, de recul en recul, le syndicalisme en sidérurgie finira par s'éteindre... faute de combattants.

LA COMMISSION



REZ DE CHAUSSEE



ETAGES

1/1000ème

Bâtiment pour la Commission européenne.
Plan élaboré par l'ARAU dans le cadre du
projet d'implantation de l'Europe sur le site
de l'ancienne gare Josaphat.

Caprices des dieux : l'urbanisme sans urbanistes, l'Europe à Bruxelles

Michel Godard*

A tous les citoyens européens, manifestants d'un jour ou protestataires plus lointains qui conspuent «Bruxelles», pour qu'ils sachent que le Berlaymont, c'est aussi une affaire de Bruxellois malmenés, celle d'une ville bombardée en temps de paix, avec la complicité de ses élites, comme il arrive souvent.

Car l'Europe, vue par le gros bout de la lorgnette, braquée sur l'architecture de son nombril bureaucratique, c'est édifiant. En prime, les CM vous offrent un petit précis d'histoire de l'urbanisme en Belgique et à Bruxelles.

En adoptant, en 1962, sa première législation générale sur l'urbanisme, la Belgique ne se distinguait certainement pas par la précocité de ses soucis planificateurs. Jusque là avaient prévalu l'opposition des députés-bourgmestres à toute législation, au nom de l'autonomie communale, et

* L'auteur sait gré à Patrick Burniat d'avoir sollicité et stimulé la rédaction du présent article pour un autre projet éditorial, malheureusement abandonné. Outre la poursuite d'une réflexion ancienne sur l'architecture urbaine du Quartier Léopold, le promoteur avait aussi réuni plusieurs contributions fort stimulantes, notamment de Carola Hein, prolongeant sa thèse *Hauptstadt Europa* de 1995 (défendue à la *Hochschule für bildende Kunst* de Hambourg) et de Claire Billen, «Ambition et déconvenue d'une jeune capitale - 1830/1850».

une conception quasi anarchiste du droit des propriétaires immobiliers, au nom de la liberté de ne pas s'inquiéter de l'intérêt général, et à peine de celui des voisins immédiats.

La profondeur du souci planificateur n'était pas considérable non plus : dans ces années 60, les politiques du logement et du développement économique constituaient autant de domaines séparés (qui ne seront conjugués plus tard, et en général superficiellement, que par l'effet de la régionalisation).

Il semblait toutefois qu'une coopération entre les entrepreneurs privés du bâtiment et de l'immobilier et les pouvoirs publics allait pouvoir se développer de manière plus transparente et rationalisée : 1962 est (aussi), à Bruxelles exemplairement pour notre propos, le moment de la relance décisive de l'opération du Quartier Nord, le plan CDP¹ étant soutenu par les édiles des trois communes concernées, en particulier ceux de Bruxelles-Ville.

La première installation européenne, au rond-point de la rue de la Loi, date elle de 1958. C'est le signal du début de la grande transformation du Quartier Léopold : elle se fera pratiquement sans plan, du moins essentiellement hors du cadre public de la loi de 1962, comme nous allons le voir. Ou plus précisément, les outils réglementaires n'auront jamais qu'un rôle liturgique, ou d'après-coup, ou pour arranger quelques détails.

De surcroît, la réalisation de ce projet sans plan, tout autant soutenu par les mêmes édiles bruxellois, asphyxiera pendant vingt-cinq ans le développement du précité projet planifié – et discutable – du Quartier Nord (ce qui plombera les finances communales de la charge des investissements initiaux), projet qui, en 2002, laisse encore bien des trous.

Architectes, juristes, ingénieurs

Par son histoire même, de la première extension hors les murs de la cité au milieu du XIX^e siècle à la création de la plus grande zone de bureaux dévolue «à l'Europe» au cours du dernier tiers du XX^e, le Quartier Léopold donne à voir une histoire complète du non-urbanisme belge et bruxellois.

1. Les projets du groupe Structures seront approuvés définitivement par Arrêté royal de février 1967, mais l'opération commence bien avant. CDP=Consortium des parkings, alias Charlie De Pauw, patron de la société immobilière qui reçoit les droits sur le terrain aménagé, pour une croûte de pain (même acronyme).

On y rencontrera pourtant des architectes, des juristes et des ingénieurs. De même dans les administrations dites «de l'urbanisme», créées après 1945 en marge du Ministère des travaux publics et où le rôle dirigeant est, dans notre tradition administrative, réservé à des ingénieurs des Ponts & Chaussées et à des juristes en mal de promotion au sein de leurs corps, tandis que des architectes y sont préposés à une police des élégances généralement considérée comme loufoque.

A proprement parler, c'est la spécificité même de la discipline qui n'a pas été conçue au cours de notre histoire collective, pas même de notre histoire récente, ce que signale au demeurant la non-reconnaissance de diplômes et d'efforts académiques émiettés, inconstants et en somme peu importants dans le domaine. Le discours de l'interdisciplinarité sert en l'espèce de cache-misère, la misère d'une dialectique stérile entre l'absence de débouché réel – faute de consensus sur la mission – et l'absence de formation consistante (serait-ce en deuxième ou troisième cycle), susceptible de s'imposer dans la concurrence avec les spécialisations ou disciplines existantes.

Le résultat urbain est là, en dernière analyse, pour montrer aujourd'hui que la collaboration improbable de professionnels en général sans formation spécifique à l'urbanisme et en tout cas sans réelle formation commune, s'accorde bien à l'insouciance des hommes politiques, encore peu ébranlés par l'exigence de qualité qui s'exprime du côté des habitants – employés du quartier inclus – depuis quelques décennies. Ce qui va de pair, chez les premiers, avec l'improvisation et la grossièreté, comme l'histoire toute récente et actuelle le montre à propos du Centre de presse et du futur *bunker* des «sommets» européens sortis des songes ubuesques d'un premier ministre – Guy Verhofstadt – cherchant à illustrer son semestre de présidence.

Le résultat urbain, au Quartier Léopold², est une vaste zone non habitée, sinon par quelques concierges, un lieu de travail exclusivement, et du genre zoning industriel, embouteillé tout le jour, moche à décourager toute envie de pause-déjeuner et en général toute forme de sociabilité para ou extra-professionnelle, vide de tout rapport à la culture. Les navetteurs européens, flamands et wallons y sont parqués, sous un régime d'extra-territorialité qui a bien été mis en évidence, récemment, par un

2. A l'usage du Bruxellois, ou du visiteur précis, nous visons sous ce nom l'ensemble actuel compris entre les radiales, avenue de la Couronne et rue Joseph II, le boulevard dit de petite ceinture et la vallée du Maelbeek, versant Est jusqu'au Parc du Cinquantenaire ; le quartier Léopold des débuts champêtres est inclus dans cet ensemble.

blocus de camionneurs : à Bruxelles la vie continuait, la ville était plus agréable quand son furoncle était complètement isolé³.

Lotissement et art urbain / aménagement du territoire

Dans la tradition positiviste qui a fleuri et perduré en Belgique, il est de bon ton de considérer la démarche épistémologique comme un artifice, en particulier en histoire. Au nom de l'évidente continuité de fait, au sol, sont baptisées *a posteriori* «urbanisme» des pratiques qui non seulement n'étaient pas désignées ainsi par ceux qui en étaient les acteurs (ni par les contemporains) mais qui se distinguent réellement de pratiques développées ailleurs et en d'autres temps.

Hormis l'embryon haussmannien d'aménagement du seul boulevard central Nord/Midi – avec la Bourse et les halles⁴ entre les deux gares principales – la deuxième moitié du XIX^e siècle, à Bruxelles, reste marquée par des pratiques pré-urbanistiques : le plan en damier colonial, pour une extension comme celle du Quartier Léopold, précisément ; des espaces de parade néo-classiques, comme la prolongation de la rue Royale ; des aménagements paysagers romantiques pour la résidence de l'aristocratie en lointaine périphérie, comme les boulevards du Sud-est entre les villages à l'époque encore ruraux ou conquis par la villégiature.

A considérer que nombre des voies créées ne mènent «nulle part», que les bouts de rocade restent isolés, que l'implantation des lignes de chemin de fer n'est pas intégrée (en particulier pour le Quartier Léopold), l'ensemble hétéroclite ainsi mis en place ne répond à d'autre logique que celle du lotissement spéculatif sur fond de croissance démographique. Qualifier *a posteriori* Léopold II de «roi urbaniste» peut donner quelque noblesse aux agissements des Parmentier et autres Brugmann, mais ne rend pas compte de la réalité : il n'y a pas de gestion de l'ensemble urbain. Et ceux qui plaident pour, tels Vanderstraeten puis Besme, n'ont ni le pouvoir d'agir, ni les moyens intellectuels de l'action : proposer des équipements d'une utilité incertaine, sur un schéma abstrait et sans moyens pour le réaliser, c'est en somme exactement le contraire de ce que font Haussmann à Paris et Cerda à Barcelone à la même époque.

3. Tandis que la plupart des eurocrates continuent à se soucier principalement d'une liaison ferroviaire plus rapide avec l'aéroport de Zaventem, jaloux qu'ils sont des «gamelles» de l'Otan qui logent entre les hangars : que ne les y a-t-on parqués tous ensemble !
4. Démolies en 1958, pour y construire l'actuel «Parking 58», sur le parcours de l'*inner ring* (voir *infra*). La collaboration Ville de Bruxelles/CDP passait aussi par là.

Au demeurant, si telle ou telle proposition, correspondant peu ou prou à une réalisation opérée cinquante ou cent ans plus tard, s'attire parfois aujourd'hui le qualificatif de visionnaire – qu'elle ne revendiquait pas à l'époque – le délai et la part du hasard indiquent à suffisance qu'il s'agit d'un jugement encore plus complaisant qu'anachronique.

Une première lecture historique oblige par contre à souligner combien l'urbanisation belge du XIX^e siècle a été marquée par des politiques conjuguées des infrastructures et du logement. Tant qu'à concéder à l'anachronisme, celui du terme «aménagement du territoire» serait plus réaliste, et intellectuellement stimulant.

Nombre d'historiens ont dit l'importance alors des chemins de fer : dans la révolution industrielle en général, dans son développement belge en particulier. La structuration d'une conurbation belge trouve en outre dans la densité de leurs réseaux une forme particulière, et les régimes d'abonnements ouvriers feront des navetteurs – quotidiens ou hebdomadaires – les personnages typiques de ce développement : mi-urbains, mi-ruraux, avec des salaires bas sous contrainte de l'économie domestique, et des logements vétustes plutôt que trop peu nombreux.

Quant à la politique conjointe du logement, elle fut à la même époque doctrinaire et libérale, invoquant cyniquement une épargne improbable, compte tenu du niveau des salaires, et renvoyant toujours et presque exclusivement à l'acquisition de propriété individuelle. Le logement public vint tard (après 1921) et resta marginal⁵, jusque dans l'option keynésienne d'après deuxième guerre mondiale, qui vit dominer les primes à l'acquisition par les particuliers (sous le régime dit de la loi DeTaye, du nom de son auteur).

Au regard de ce modèle belge de «conurbanisation», Bruxelles fait certes figure de double exception, puisqu'il y a eu, ici plus qu'ailleurs en Belgique, concentration et forte croissance autour du noyau urbain historique, et une industrialisation légère et induite plutôt que lourde et vecteur du développement urbain. Mais on retiendra qu'ici comme ailleurs, l'appareil d'Etat, national disait-on, prend les décisions qui comptent. Par exemple et même au Quartier Léopold. Déjà, devrait-on ajouter, contre les illusions campanilistes, localistes, et l'esthétique du lotissement.

5. De la *Garden City* de l'Anglais Ebenezer Howard – un concept de ville complète – ne passera sur le continent que l'image atrophiée de quartiers-jardins banlieusards, au mieux un modèle de parcellaire et d'architecture de jardins.

L'alignement comme perspective

Au regard de l'historique du Quartier Léopold, il est nécessaire de noter que les outils de l'intervention publique sont, au XIX^e siècle, bien chétifs dès lors qu'il s'agit de régler, sinon régir l'urbanisation localement.

Les décrets révolutionnaires (de 1789-90) donnent les bornes d'un univers de police administrative : les notions de sécurité et salubrité. Pour le reste, c'est la propriété privée qui prévaut, si bien que le concept même d'espace public est combattu dès lors qu'il s'agit d'instaurer le droit et le devoir, pour les autorités locales, de fixer des alignements de rues. L'essai napoléonien de 1807-1808 restera pratiquement sans suite, de même que la loi communale belge de 1836. En 1844 intervient une première loi sur les impasses et ruelles qui permet de parer au plus pressé en matière de circulation, mais on ergote encore sur la notion de façade pour des motifs fiscaux et électoraux. Puis viendront, en 1858 et 1867, les lois sur l'expropriation par zone (jusque là non permise).

Le bilan du XIX^e siècle s'arrête là. Et on ne sait trop s'il faut y ajouter les batailles pour l'intégration politico-administrative des communes et parties de communes agglomérées par l'extension physique de la ville de Bruxelles. Sinon pour relever que les notables qui font l'Etat-nation belge sont rapidement nombreux à s'installer hors les murs de leur capitale, timidement élargie en 1854, et à se poser en bourgmestres de campagnes tels un Verhaegen à Boitsfort. Mais il est vrai que les règles du suffrage censitaire – 1 % de la population vote – favorisent les propriétaires fonciers.

Outre le fait que le projet du Quartier Léopold relève d'une initiative privée – portée par des personnages publics, l'amalgame sans vergogne des intérêts est typique du temps – l'absence de lien clair avec la ville (serait-ce via le plan Vanderstraeten qui est prêt dès 1840, et sera publié en 1846) est frappante : confusion des rôles des rues Montoyer et de la Loi qui débouchent, l'une sur le Parc royal, l'autre sur une impasse (qui ne sautera que des décennies plus tard, pour la création de la rue des Colonies⁶). L'unité locale et centripète de l'espace de représentation du Parc prévaut sur un hypothétique axe fonctionnel Est-Ouest (qui ne croisera jamais le boulevard central Nord-Sud, précité). Et comme indiqué précédemment, des initiatives d'Etat, pour le chemin de fer et la gare du Luxembourg, une plaine de manœuvre militaire (l'actuel Cinquantenaire) et un jardin botanique (l'actuel parc Léopold), viennent dès les années 1860 arrêter le développement du projet vers l'Est, tout autant, au Sud

6. Pour la facilité, il est fait usage des dénominations actuelles des voies.

et au Nord, que la concurrence du développement spontané le long des radiales historiques des chaussées de Wavre et de Louvain.

Les guerres du XX^e siècle comme parenthèses

Pour l'histoire de l'urbanisme, les législations de 1915-19 et de 1940-46 sur la reconstruction font communément figure de points de repère. Elles signent en particulier le rapport de l'élaboration réglementaire à des circonstances exceptionnelles, et ses limites. Entre deux, Bruxelles continue à s'étendre, sans plan si ce n'est celui de son réseau de tramways – qui suit la moindre pente – aux extrémités duquel se construisent les susdits quartiers-jardins. Quelques immeubles à appartements s'implantent au Quartier Léopold, apparemment sans trop de discussions. Quelques hôtels de maître passent dans l'actif de sociétés anonymes, et à des affectations tertiaires. Les riches peuvent acheter des automobiles et transformer les écuries en garages, mais aussi s'établir plus nombreux dans de plus lointaines campagnes. Rien à signaler. Un Emile Vincke, les architectes des CIAM – les Congrès internationaux d'architecture moderne – tous soucieux de planification urbaine, prêchent dans le désert.

L'après deuxième guerre verra l'ensemble urbain des dix-neuf communes connaître sa dernière phase d'expansion démographique, avant que la généralisation de l'automobile familiale, dans les décennies 1960-70, ne provoque une vague de suburbanisation – et une perte nette de population pour Bruxelles (= 19 communes) – le réseau autoroutier venant ensuite doubler celui des chemins de fer. L'idée de planification semble désormais acceptable, elle va de pair avec un projet keynésien et social-démocrate, consensuel et optimiste jusqu'à l'absence de tout calcul économique pour ce qui concerne l'aménagement urbain.

Pour Bruxelles, un premier *survey*, à l'anglaise⁷, est réalisé de 1948 à 1954, un premier plan régional esquissé en 1957. Ces plans resteront dans les cartons de l'administration de l'urbanisme, comme celle-ci et celle dite des travaux subsidiés resteront en marge du ministère des travaux publics. Les dix-neuf communes ont été mises «*sous régime urbanistique*» en 1948, et invitées à adopter chacune un plan général d'aménagement : seules deux d'entre elles prendront l'initiative avant 1962 (et aucune après, d'ailleurs). Les grands travaux de l'Expo 58 sont réalisés indépendamment du plan régional. Les sites notés alors comme possibles pour des institutions européennes sont : la plaine de manœuvres

7. Il faudrait étudier, maintenant qu'elles s'ouvrent, les archives de l'administration belge de Londres, où se préparait aussi l'après-guerre.

d'Etterbeek, le Tir national, le Heisel et trois terrains hors des dix-neuf communes ; tandis que le rond-point Schumann accueille la CECA en 1958-59 ; bref, à considérer la suite et si c'était un jeu, tout faux.

La loi sur l'expansion économique, mère de tous les zonings de reconversion industrielle de Wallonie et de Flandre est adoptée en 1959. La discussion de celle de l'urbanisme recommence alors, pour aboutir en 1962, comme indiqué ci-avant.

Fin de la parenthèse. Sauf leur régionalisation à partir de 1974, les principaux instruments du non-urbanisme d'aujourd'hui sont en place.

Internationalisation et mutations tertiaires

Pour l'histoire de l'urbanisme en Belgique, l'adoption de la loi de 62 est évidemment une étape importante. Ces dispositions vont fixer un cadre réglementaire dont nombre d'éléments essentiels n'ont pas changé depuis. Il faut toutefois relever que – en comptant une décennie de mise en route – ce produit relativement tardif de l'histoire socio-économique d'après deuxième guerre sera rapidement confronté à des difficultés, des contestations, et à des changements sociaux majeurs.

Dans les années 1980, la perspective *sixties* apparemment égalitaire d'une *middle class* généralisée cédera le pas à la promotion archéo-libérale des «battants», de la société «des deux tiers», et à la gestion – plus ou moins éducative et répressive – du tiers exclu dans une ville duale. A cet égard, et *a posteriori*, les années 70 apparaissent comme une période de transition, tout comme pour la mutation tertiaire qui va affecter l'ensemble de la formation économique et sociale, et particulièrement les terroirs urbains, celui de Bruxelles notamment et plus que d'autres.

A la charnière des années 60-70, Bruxelles est encore le premier arrondissement industriel du pays en termes de main-d'œuvre, et se soucie de le rester, d'aménager des réserves de terrain à cette fin. A ce propos, la glose pointue des urbanistes porte alors sur les notions de dépôt et d'emploi ouvrier ou productif à l'hectare.

Mais Bruxelles est aussi le premier arrondissement pour l'emploi administratif, les banques et assurances, l'imprimerie,... La fonction de capitale nationale supporte ce développement particulier. Au moment de la profiler comme «pôle de développement moderne tertiarisé», il s'agit d'un avantage de départ pour la ville-région sur ses concurrentes provinciales moins pourvues, plus petites en Belgique et même plus grandes dans les pays voisins.

La fonction de capitale internationale viendra renforcer cet avantage. Certes, le choix de courir la course aux désignations de sièges d'institutions de l'Europe et de l'OTAN s'inscrit pour une part dans une histoire diplomatique, commencée au XIX^e siècle, des petits pays intermédiaires et neutralisés entre les puissances européennes. Il relève aussi d'une vision assez précoce, dans les milieux dirigeants de Belgique, du fait économique européen, et de la nécessité d'accéder à un espace international, l'europpéen en tout cas. La tertiarisation et l'internationalisation sont ici allées de pair.

Pour l'urbanisation bruxelloise, la mutation tertiaire a pris principalement la forme d'un basculement géographique Ouest-Est : l'économie industrielle et les quartiers de l'Ouest (Cureghem, Molenbeek, le long du canal) ont implosé, l'Est du Pentagone a été complètement vidé et transformé en zoning de bureaux, puis de même le Quartier Léopold élargi, et de nouveaux pôles d'activité se sont implantés, d'Evere à Watermael-Boitsfort, tout au long de la vallée de la Woluwe.

C'est le moment de noter que ladite mutation présente quelques traits particuliers : elle porte sur l'information et le pouvoir économique et technique, mais aussi politique ; le pôle financier y joue un rôle majeur, en particulier pour la phase de réorganisation ou restructuration ; la concentration du pouvoir en est une dimension essentielle, avec mise en réseaux d'entreprises qui ont, gardent ou prennent le statut de PME ; les tâches productives sont disséminées dans les réseaux, à la recherche d'avantages comparatifs sur les coûts de main d'œuvre et des transports et d'une sécurité de fonctionnement.

Outre le fait que ces traits ne sont pas étrangers à la dualisation urbaine, ils donnent à la transformation du Quartier Léopold une dynamique propre : c'est *«the place to be»*. En effet, pourquoi être loin du Berlaymont si on peut être à côté ? Comme l'expliqua un jour Alberto Texeira de Matos, alors directeur hollandais de Jones Lang à Bruxelles, il commença ses affaires armé d'un plan Deroeck, en pointant les gares – centrale, Schumann et Luxembourg – après avoir repéré et admiré le tout beau et tout neuf – à l'époque – bâtiment de SOM pour la banque Lambert. Aucun document d'urbanisme ne pouvait constituer une entrave aux investissements, et il en était le premier étonné, jusqu'à regretter la mauvaise qualité urbanistique du résultat (dès le début des années 70 !) Le développement en tache d'huile spéculative était lancé.

Le non-urbanisme et le chant du cygne des CIAM

Dans les premières années de la législation sur l'urbanisme, la réglementation contemporaine de l'exercice de la profession d'architecte, en

1963, souligne combien le régime de permis de bâtir individuel pèse dans le nouveau système. Celui-ci comprend d'autre part un régime de plans réglementaires de divers niveaux, dont deux émergeront : local, «*particulier*», à l'échelle d'un îlot (voire micro-local, pour un seul bâtiment), et «*de secteur*», à l'échelle d'un arrondissement, par exemple les dix-neuf communes de Bruxelles (qui deviendront ensuite Région).

Une dynamique interne à la législation, celle de l'enquête publique sur les plans, connaîtra un bel avenir, et à Bruxelles, une forme de généralisation sur les permis de bâtir très intéressante.

Une dynamique externe, celle de la régionalisation, instaurera une dualité de pouvoirs en vertu de laquelle, pour la première fois depuis la naissance de la Belgique, les ingénieurs des ponts et chaussées et des chemins de fer devront demander un permis d'urbanisme pour des travaux d'infrastructure (en 1971, pour le viaduc Debroux, autoroute de pénétration Sud-est ; et ils supportent encore).

Quant au contenu, les premiers plans élaborés apparaîtront assez vite comme les produits post-matures des débats des années 1930. Les faiseurs de *surveys* avaient proposé un découpage de la Belgique en vingt «*régions*», qui ont été étudiées de 1958 à 1967, dont une proposition – déjà évoquée ci-avant (1957) – pour Bruxelles avec treize centres satellites en Brabant. A quelques lieues de l'histoire politique réelle, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais avec un bel effort d'illustration des «*grilles CIAM*» d'équipement (écoles, etc.), et des emboîtements d'unités d'aménagement⁸ qui vont de pair et passent les communes (et leurs limites) allègrement par pertes et profits, d'un coup de crayon magique. Sur fond d'hygiénisme anti-urbain et de mythologie automobile.

Sous le régime de la nouvelle loi, le premier projet réalisé pour Bruxelles en 1962-1965 (par le Groupe Alpha) est de la même eau, et semble n'avoir intégré aucun examen critique de l'échec – apparemment refoulé – des essais précédents. Plus détaillé, le plan incorpore une approche paysagère : la réalisation d'une «*corniche*» orientale dominant le centre ville (grâce à un viaduc au-dessus de Saint-Gilles,...) ; celle d'une «*coulée résidentielle verte*» dans la vallée du Maelbeek. Ambitieux, sinon mégalomane. Le pentagone – sauf deux «*unités*», dont l'îlot sacré – est entièrement dédié au tertiaire, de même qu'une bande longeant la petite ceinture orientale (et ladite corniche). Le tout est articulé par un réseau d'autoroutes urbaines. Et c'est, rapidement, le principal de ce qui en restera... Quartier Léopold connais pas.

8. Discutées aux derniers congrès de 1948 à 1954.

Le projet Alpha est retravaillé – de 1966 à 1971 – par l'Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (AUAT) du Ministère des Travaux publics, qui finit par appliquer le règlement national tout neuf de présentation des plans de secteur : au sens de l'aménagement du territoire qui prévaut, décidément, la région bruxelloise forme une grande tache rouge, une «zone d'habitat», traversée d'autoroutes et de routes principales (en jaune), avec quelques points «verts» et un bout de «zone industrielle» (en violet) le long du canal.

Le simplisme des géographes aménageurs est encore bien plus rudimentaire que celui des CIAM, et laisse libre cours à celui des ingénieurs des Ponts & Chaussées, qui ont dessiné parallèlement les projets d'autoroutes de pénétration jusqu'à, et y compris une mini-ceinture autour de l'Ilot sacré (garnie de parkings CDP), et en réalisent les premiers tronçons au départ du ring extérieur alors en construction.

L'opposition populaire à ces autoroutes urbaines va rapidement devenir massive, et politiquement incontournable car elle touche en premier les quartiers de la *middle class* de deuxième couronne. Elle rejoint celle des habitants qui ne veulent pas de tours de bureaux dans les quartiers habités comme, emblématique, celle d'ITT à l'abbaye de La Cambre. De sorte que la doctrine CIAM en matière d'architecture et d'urbanisme – moderniste dans la forme et plutôt «sociale» dans ses préoccupations – déjà vidée de son contenu par des technocrates et des spéculateurs, va être balayée par un néo-culturalisme qui soude le front anti-bulldozer, et promeut les notions de tissu urbain et de mixité fonctionnelle, la défense des morphologies urbaines existantes contre «les blocs» et l'architecture «moderne»⁹.

L'urbanité et le plan sonnette d'alarme

Face à cette opposition, symboliquement, les pères politiques du Quartier Nord, Vanden Boeynants et Cudell, sont acculés en 1973-74 à un véritable demi-tour sur pointe. Politiquement, la mise en place de l'Agglomération (1971) et le processus de régionalisation (1974) instaurent alors une crise de pouvoir dans le domaine de l'urbanisme. Économiquement, une crise majeure couve, et on se prend à calculer le coût des projets – d'autoroutes, de métro, de démolition et construction de logements sociaux,... – pour découvrir qu'ils sont impayables. Ce sont donc Cudell et Vanden Boeynants qui vont, de 1973 à 1979, piloter la

9. L'auteur prend la liberté de renvoyer à «Une rémission de quinze ans» dans A+, n°91, 1986, pour une analyse plus fine du changement de contenu opéré sous le label – inchangé – de rénovation urbaine.

gestation d'un Plan de secteur d'un nouveau genre (il vient seulement, en 2001, d'être enterré définitivement).

Dès le début des années 1970, la transformation du Quartier Léopold en zoning de bureaux est un fait, que les cartes de situation existante dressées par l'Agglomération (d'abord pour la préparation des Plans généraux communaux dont elle a la responsabilité) établissent en confirmant la perception collective. Il reste quelques bâtiments à sauver, mais pratiquement plus d'habitants¹⁰.

Ce que le front anti-bulldozer demande, là comme ailleurs, c'est d'arrêter la casse. Ce que les spéculateurs demandent, c'est de pouvoir continuer à faire n'importe quoi n'importe où, et en tout cas de continuer à valoriser, en tache d'huile, leurs achats et leurs relations politico-administratives. *The place to be*, décidément. Les stratégies de *marketing* des intermédiaires de l'immobilier tiennent lieu d'analyse : quand le stock disponible augmente, ils font de la réclame sur les exigences de modernisation et les perspectives de développement du tertiaire ; quand il diminue, c'est sur les contraintes urbanistiques et administratives réputées décourageantes que se chante le couplet ; alors que personne n'est capable de présenter une prospective à moyen terme, dans ce secteur moins qu'ailleurs puisque les données chiffrées d'ensemble et fiables n'existent tout simplement pas. De surcroît, le doute commence à s'installer quant aux perspectives économiques générales (pour mémoire, le chômage revient dans ces années-là, en témoigne le premier retour d'un régime de mise au travail, en 1975).

Ce qui va entrer en vigueur avec le Projet de plan de secteur de 1976 est un réel compromis entre ces demandes. Le contenu du plan est strictement défensif : la situation existante devient, à peu de chose près, la référence. Mais elle n'a pas force obligatoire : sauf dans les espaces verts, rien n'est interdit nulle part, les prescriptions renvoyant à une procédure déclenchée par la demande de permis de bâtir chaque fois que la situation existante est susceptible d'être sensiblement modifiée, des seuils franchis pour tel nombre de m² de telle affectation. Et cette procédure est essentiellement de publicité¹¹ : affichage et information publics, possibilité et droit de consultation des plans, audition du demandeur et de tout qui estime avoir un avis à donner. Elle vaut pour les projets privés comme pour ceux des autorités publiques, notamment en matière d'espaces publics et d'infrastructures.

10. Voir le mémoire de P. Burniat, ULB, 1981-1982.

11. «Publicité, sauvegarde du peuple», le mot d'ordre républicain mérite toujours d'être rappelé.

Il s'agit donc d'un mécanisme de sonnette d'alarme, qui conforte la fonction de vigilance des multiples comités de quartier, et ouvre peu ou prou, selon, au quotidien et au coup par coup, le débat sur l'urbanité. Devant une opinion publique mobilisée, le compromis se gère immeuble par immeuble, avec un succès globalement positif de modération des ardeurs spéculatives. Dans le désert – physique ou social – de tel autre lieu, la sonnerie n'est audible pour personne... Sur les terres brûlées, guerre plus, comme par exemple au Quartier Léopold, qui achève de se remplir de bureaux et va accueillir ceux des institutions européennes au gré de «coups partis» de plus en plus gros, et négociés en dehors de toute référence aux plans et procédures réglementaires, pour un résultat de plus en plus chaotique comme on le sait.

Tactique et stratégie

Au vu des dégâts engendrés à l'enseigne du modernisme, «arrêter la casse» était certes nécessaire et prioritaire. Mais était-ce suffisant ?

La volonté déclarée de défendre l'emploi productif, l'industrie légère, est illustrée par les prescriptions planologiques de 1976 relatives à la mixité fonctionnelle : elles ne suffiront pas à arrêter l'exode des entreprises ni vraiment à en attirer de nouvelles.

La volonté déclarée de défendre le logement populaire ne suffira pas à empêcher la dualisation sociale de l'espace urbain.

Ni celle de défendre les transports en commun, à empêcher l'asphyxie automobile, encore qu'en ce domaine, la réduction des dépenses publiques et la régionalisation dans les années 1980-90 obligeront au moins à limiter drastiquement les frais d'investissements (auto)routiers.

De telles questions seront seulement évoquées bien plus tard, à l'occasion de l'élaboration d'un premier Plan régional de développement (achevé en 1995, l'innovation législative ayant été introduite en 1991), encore l'adoption de celui-ci aura-t-elle eu pour première caractéristique de procéder à une révision du plan de 1976-79 sans enquête publique¹². Elles mettent en évidence le manque d'articulation, ou plutôt la séparation artificielle entre une politique d'utilisation de l'espace et les autres politiques concernées, mais évidemment aussi les carences de celles-ci.

12. La révision d'un plan doit normalement passer par une phase transitoire, où l'ancien plan est partiellement suspendu pendant que le nouveau est mis à l'enquête publique. Le projet de PRD entre en vigueur immédiatement, avant l'enquête publique et sans débat public préalable (en recul net sur la méthode «VdB-Cudell» des années 70).

Par contre, même d'un point de vue purement spatial, le manque de stratégie et de débat démocratique sur l'implantation du secteur tertiaire, et singulièrement celle des institutions européennes ne peut qu'être dénoncé comme tel. Un petit détour historique est en l'espèce édifiant.

Le non-urbanisme et l'immobilier réel

Le «Charlemagne» a été occupé en 1966, et le «Berlaymont» en 1967. La Régie des bâtiments du Ministère des Travaux publics a entouré ces immeubles d'un périmètre d'expropriation de 30 Ha en 1971. Deux îlots sont démolis en 1972 pour un futur viaduc Belliard et une autoroute du Maelbeek. Le «Coreper», où la Belgique est représentée par les Affaires étrangères, fixe un programme de 11 Ha pour le futur bâtiment du Conseil des Ministres en 1973. Si on ajoute que le pré-métro est alors un investissement du Service spécial d'étude du Ministère des Communications, il est évident que, comme au XIX^e siècle, c'est l'Etat central qui prend les vraies décisions. Comprendre un cercle restreint d'hommes politiques, de fonctionnaires et de promoteurs immobiliers ; et pas forcément des décisions intelligentes, constitutives d'un projet urbanistique cohérent¹³.

Parallèlement, le débat urbanistique a été enclenché par la révélation-dénonciation du plan «de l'AUAT», déjà évoqué, de 1971. Un premier échantillon de plan de secteur, publié en 1973 par le ministre Cudell, laisse une zone blanche pour la CEE, et distingue une zone noire des «*principaux bureaux existants ou autorisés*» et une zone grise «*où les bureaux peuvent être autorisés*» : tout le quartier Belliard-Loi est couvert, ainsi que des extensions sur les axes Trône, Auderghem et Cortenberg. Un avant-projet de plan complet, en 1974, couvre le même ensemble (l'axe Trône en moins) sous le label – rétrospectivement ahurissant, mais somme toute parlant – de «*zone d'habitat sans restriction générale*». Et l'innovation sémantique bénéficie à l'ensemble des boulevards de la Région. C'est, pour le ministre Vanden Boeynants, le pas de trop, le moment où la protestation devient massive.

En 1976, le projet de Plan de secteur évoqué ci-avant comme système de sonnette d'alarme, entre en vigueur. L'ensemble du quartier y est désigné comme «*zone d'activités administratives*», et des îlots dévolus aux institutions de la CEE comme deux «*zones d'aménagement concerté*», la construction de l'une impliquant le sauvetage de l'autre. «*Concerté*» est vraiment ironique pour désigner la foire d'empoigne en cours : l'îlot Joseph II-Stévin est sauvé, si l'on peut dire, en 1977, mais le Borschette est construit en 1979 (on attend toujours les logements).

13. L'ubiquité des hommes du PSC-CVP mérite en particulier d'être soulignée.

En 1979 encore, les commissions du Parlement sont installées à la rue Belliard par la Régie des Bâtiments, le concours de promoteurs pour le Conseil est lancé, et enfin sort le Plan de secteur définitif : nouvelle innovation sémantique, les zones dévolues à la CEE sont baptisées «zones à programme minimum». Le comique est involontaire, il s'agit d'un bras de fer qui continue.

Le grignotage du plan commence aussitôt pour élargir l'espace promis au bâtiment du Conseil, et les démolitions reprennent. Les projets se succèdent, dans la médiocrité, et les extensions vers la gare du Luxembourg commencent en 1982 : études par-ci, bâtiments des commissions du Parlement par-là.

En 1985-87, le site est dégagé pour le bâtiment du Conseil et un permis de bâtir est délivré à un promoteur privé pour un «*Centre international de conférences*», réputé public, sur la gare. On boucle deux ans plus tard une étude «*Espace Bruxelles Europe*», qui sera suivie d'une étude sur «*les bureaux à Bruxelles*». Plus tard encore, on étudiera les problèmes de circulation automobile et de parking, pour constater, entre autres, que le réseau viaire ne peut pas absorber les flux correspondant aux capacités de parkings prévues. Sans parler des tributs fonciers prélevés, qui finiront par agacer le Parlement européen, l'ensemble est monté en dépit de toute logique sinon celle de la flibuste. La gare vient en dernier, les logements ne viennent pas, «la dalle» n'est pas aménagée,... nous voilà dans l'actualité.

Et puis on en remet une couche, car la poubelle à bureaux n'est pas pleine, et chaque institution veut grandir sur place. A l'heure de la communication mondiale, c'est toujours la logique de l'adjudant-chef qui prévaut, celle du «rassemblement dans la cour», qui veut que les 20 000 ploucs de l'Europe soient dans une seule caserne.

Sans sous-estimer la tartuferie des cadres dirigeants européens, ni la paranoïa de leurs services de sécurité et leur mégalomanie coloniale, le jeu d'embrouille diplomatique sur le caractère réputé provisoire des implantations ajoute simplement un écran de plus sur un processus de décision belgo-belge parfaitement incohérent et non démocratique. La saga du désamiantage du Berlaymont, les déménagements transitoires à Auderghem, les «chemins» de l'Europe, le centre de presse, le *bunker* pour les «sommets»,... ajoutent quelques épisodes, en attendant le prochain. Les dieux sont capricieux.

Projet de l'ARAU datant de mars 1980
pour la rue intérieure du Résidence Palace.



Le Mouvement des Idées

Un pas vers la nouvelle gauche

Si le Conseil de Fédération d'Ecolo et le Bureau du PS le décident le 28 septembre, la publication de la plateforme commune des convergences entre écologistes et socialistes francophones créera une donnée nouvelle et inédite dans le paysage politique belge. Les engagements qu'on trouve dans ce texte sont porteurs de changements significatifs. S'ils se concrétisent, la vie de chacun s'en trouvera profondément améliorée. On peut donc espérer qu'ils pèseront sur le destin de la prochaine coalition fédérale.

Un premier pas prometteur voire historique est posé. Il annonce un profond remodelage du paysage politique en Wallonie et à Bruxelles et la création de leviers nouveaux pour réformer et rénover notre société. Il pourrait signifier la naissance d'une nouvelle gauche.

Les écologistes n'ont jamais prêté aux arcs-en-ciel plus qu'ils ne pouvaient donner. Nous les avons toujours considérés comme une formule gouvernementale de transition dans une

société en transition d'un Etat en transition, en marche vers un confédéralisme qui s'éloigne toujours davantage du fédéralisme de coopération dont nous avons rêvé. L'arc-en-ciel fédéral restera comme une étape qui aura permis un important dévoilement sociétal et levé quelques chapes de plomb sur le terrain moral. Il aura, en partie, apuré certains comptes, levé quelques blocages du passé, inscrit les nouveaux défis politiques et sociétaux à l'agenda politique (développement durable, rénovation de la sécurité sociale, énergies renouvelables, mobilité...). Il aura pris de trop timides décisions pour les relever.

L'arithmétique et la politique imposeront peut-être demain un arc-en-ciel Verhofstadt II. Comme il serait étonnant qu'il en précède un troisième, il sera encore plus conflictuel que le premier. A marier l'eau et le feu, la formule est structurellement incapable de répondre en profondeur aux enjeux du développement durable et de la nouvelle question sociale. Chacun des partenaires peut et pourra quelque peu jouer dans son bac à sable, mais un cheval tiré à hue et à dia finit par faire tourner en rond la charrette.

De nouveaux débouchés politiques sont aussi nécessaires pour que ne se creuse pas davantage le décalage entre les réponses politiques et les demandes des plus faibles. Leur lassitude pourrait être un terreau fertile pour la dynamique négative des simplismes, de l'apolitisme, du populisme, de l'extrême droite...

Depuis 1999, le souci des écologistes de débloquer la société imposait d'aller plus loin et de créer les conditions d'un changement des rapports de forces politiques, d'accélérer la recomposition du paysage politique en Belgique francophone. Pour avancer significativement sur les deux grands enjeux rappelés ci-dessus, le libéralisme public et le centrisme actifs chers à Daniel Ducarme sont des freins, il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration au lecteur des *Cahiers Marxistes* ! La stratégie développée par Louis Michel depuis le milieu des années 90 pour accrocher le PS au wagon libéral devait être contrée. Bref, en regardant vers 2003 et au-delà, il s'agit, aux différents niveaux de pouvoir, de créer du côté francophone les conditions de l'alternative promise par Jacky Morael au nom d'Ecolo en 1999. Vu les tendances lourdes du paysage politique de la Flandre malgré *Agalev* et parfois le *SP.A*, il s'impose aussi de préparer au mieux les moments de vérité que l'Etat belge va connaître.

Pendant de trop longs mois, l'action gouvernementale des écologistes a buté sur le mur du partenariat privilégié socialiste-libéral conclu par Philippe Busquin et Louis Michel à la fin de la législature précédente. Les complicités socialistes et libérales n'ont pas permis de contrer plus efficacement la domination de l'axe *VLD-PRL*, d'autant que sur pas mal de terrains le *SP.A* lui donnait un fameux coup de pouce. Trop longtemps, les appels du pied du précédent secrétariat fédéral d'Ecolo sont restés sans écho. Un changement de cap du PS s'est fait attendre. Il est venu trop tard pour contrecarrer la dominante bleue des grands arbitrages budgétaires de 1999 et 2000 qui ont donné le ton de l'arc-en-ciel fédéral.

C'est à Bruxelles que le dégel s'est amorcé et s'est accentué après les élections communales. C'est de Molenbeek qu'est parti le processus qui s'est élargi au fédéral pour déboucher sur la plate-forme commune.

Les arrière-pensées et les légitimes intérêts partisans ont inévitablement pesé sur sa gestation. Ils pèseront évidemment sur les premiers pas des convergences. Du côté du PS, la crainte de la perte de la position dominante au profit du MR et la volonté de reprendre la main ont accéléré les évolutions. Du côté d'Ecolo, la crainte de la vassalisation

et d'être les dindons d'une farce les ont freinées. Au PS comme à Ecolo, il a fallu vaincre des réticences. On peut regretter que, par ses atermoiements, Ecolo ait pu donner l'impression qu'il était en retrait dans un processus que pourtant il codirigeait et souhaitait depuis des mois sinon des années.

Plus forts qu'un lord-maire, deux phénomènes ont imposé les convergences : la reconnaissance par le PS qu'Ecolo n'était plus éliminable et bénéficierait durablement d'un poids électoral important ; la reconnaissance par les écologistes qu'avec la rénovation du PS (même si elle est loin d'être achevée et reste à confirmer), Ecolo ne serait pas le seul pivot de la construction d'une nouvelle gauche à vocation majoritaire.

Si l'on veut que les convergences soient gagnantes et bénéfiques pour la population, évitons la nuit où tous les chats sont gris et ne jouons pas une partie à somme nulle. Pas question de ne pas respecter l'égalité des partenaires et les diversités des publics acquis au PS et à Ecolo. Et doivent être convaincus tous ceux et celles qui pourraient les rejoindre mais ne se reconnaissent pas aujourd'hui dans une identité de gauche. Il faut donc marcher avec ses deux jambes, s'appuyer à la fois sur les convergences et sur les deux propositions politiques

clairement distinctes offertes par Ecolo et par le PS. Et adopter une communication politique plus ouverte et moins franco-française que celle du pôle des gauches.

Le pari est ambitieux : il s'agit de réussir la cristallisation politique d'un nouveau bloc social et culturel. Dans des sociétés gagnées par l'individualisme privatif, où les comportements politiques se détachent des déterminismes socio-économiques, agréger des forces sociales plus éclatées qu'hier relève du grand art. Ecolo et le PS doivent conquérir le maximum d'adhésions dans les milieux populaires, les classes moyennes, les nouveaux entrepreneurs, la jeunesse, les «nouveaux» belges. Ils doivent gagner la confiance de la majorité des porteurs et des victimes de la grande transformation sociale en cours. Réussir cette alchimie est d'ailleurs la clé du succès des alliances des partis écologistes et socialistes en Europe.

Deux partis sont désormais la traduction politique de la nouvelle gauche d'aujourd'hui et de demain. Quant au CDH, à lui de décider s'il cultive ses ambiguïtés, privilégie le court terme hasardeux du ni-ni, vit ailleurs, reste au bord du chemin, retarde l'heure des choix. Pour faire demain l'appoint du MR en s'en disant la caution de centre-gauche ?

Allons-y avec enthousiasme et convainquons ! Le 28 septembre doit contribuer à créer dans les mois qui viennent une nouvelle dynamique politique et sociale porteuse d'espoir, de souffle, d'alternative pour notre population. Elle a besoin d'être amplifiée par le soutien des multiples forces associatives, syndicales, altermondialistes, entrepreneuriales, intellectuelles, artistiques sans lesquelles la plate-forme du 28 septembre sera un arbre sans racines.

Une conviction, pour conclure. Sans la croissance d'Ecolo, le PS eût probablement succombé aux sirènes social-libérales. C'est le cas dans tous les pays où les socialistes exercent sur la gauche une hégémonie sans partage. En 2003, le succès d'Ecolo sera la meilleure garantie que les convergences seront un jour réalité.

Jacques Bauduin
(ancien secrétaire
fédéral d'Ecolo)

N.B. : écrit le 25 septembre, ce texte a été publié dans une version plus courte en carte blanche dans *Le Soir* du 27 septembre 2002.

**Lettre ouverte
à Thomas Friedman,**
éditorialiste au
New York Times

Cher Thomas,

Je sais que vous et moi sommes pour la paix au Moyen Orient, mais avant que vous continuiez à parler des conditions nécessaires du point de vue israélien, laissez-moi vous parler franchement. Par où commencer ? Pourquoi pas par 1964. Laissez-moi rappeler mes paroles durant mon procès. Elles n'ont aujourd'hui rien perdu de leur vérité.

«J'ai combattu contre la domination blanche et j'ai combattu contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle les personnes vivent ensemble en harmonie avec les mêmes chances. C'est un idéal pour lequel je vis et que j'espère accomplir. Mais si besoin en est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir».

Aujourd'hui le monde, noir et blanc reconnaît que l'apartheid n'a pas d'avenir. En Afrique du Sud c'est notre propre action de masse qui a mis fin à l'apartheid afin de construire la paix et la sécurité. Cette campagne massive ne pouvait que s'ache-

ver par l'établissement de la démocratie.

Il est peut être étrange pour vous d'observer la situation en Palestine ou plus exactement, les relations politiques et culturelles entre Palestiniens et Israéliens comme un système d'apartheid. C'est parce que vous pensez à tort que le problème de la Palestine a commencé en 1967. C'est ce que démontre votre récent article «le premier mémo de Bush» paru dans le *New York Times* du 27 mars 2001. Vous semblez surpris d'apprendre qu'il reste des problèmes datant de 1948 à résoudre, le plus important étant le droit au retour des réfugiés palestiniens.

Le conflit israélo-palestinien n'est pas qu'un problème d'occupation militaire et Israël n'est pas un pays qui s'est créé «normalement» et qui en a occupé un autre militairement en 1967.

Les Palestiniens ne se battent pas pour un «Etat» mais pour la liberté, la libération et l'égalité, exactement comme nous nous battons pour la liberté en Afrique du Sud.

Ces dernières années, et surtout durant le gouvernement du parti travailliste, Israël a montré qu'il ne voulait même pas rendre ce qu'il avait occupé en 1967. Les colonies reste-

raient, Jérusalem serait sous la souveraineté exclusive israélienne et les Palestiniens n'auraient pas d'Etat indépendant, mais serait sous la domination économique israélienne avec un contrôle israélien aux frontières, sur les terres, l'air, l'eau et la mer.

Israël ne pensait pas à un «Etat» mais à la «séparation». La primauté de la séparation est mesurable dans l'habileté que déploie Israël à garder juif l'Etat juif, à ne pas avoir une minorité palestinienne qui soit susceptible de devenir une majorité dans le futur.

Si cela arrivait, cela forcerait Israël soit à devenir un Etat laïc et démocratique soit un Etat binational, soit un Etat d'apartheid non seulement *de facto* mais aussi *de jure*.

Thomas, si vous suivez les sondages d'opinion en Israël depuis trente ou quarante ans, vous constatez l'existence d'un racisme ordinaire qui concerne un tiers de la population qui se déclare ouvertement raciste. Ce racisme est du genre : «*je déteste les Arabes*» et «*j'aimerais que les Arabes soient morts*». Si vous suivez également le système judiciaire en Israël vous verrez qu'il y a discrimination envers les Palestiniens, et si vous considérez les territoires occupés en 1967, vous constaterez que fonctionnent déjà deux systèmes judiciaires séparés qui représentent deux approches différentes de l'être

humain, l'un pour les Palestiniens, l'autre pour les Israéliens. De plus il y a deux approches de la propriété foncière. La propriété foncière palestinienne n'est pas reconnue comme privée car elle peut être confisquée.

En ce qui concerne l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza, un facteur supplémentaire est à prendre en compte : les zones dénommées «zones d'autonomie palestinienne» sont des bantoustans. Ce sont des entités restreintes structurées par le système d'apartheid israélien.

L'Etat palestinien ne peut être le «sous-produit» de l'Etat d'Israël juste pour que soit conservé la pureté juive d'Israël. La discrimination raciale quotidienne est le pain quotidien de la plupart des Palestiniens.

Puisqu'Israël est un Etat juif, les Juifs israéliens disposent de droits spécifiques que les non-juifs ne peuvent obtenir. Les Arabes palestiniens n'ont pas de place dans un Etat juif.

L'apartheid est un crime contre l'humanité. Israël a privé des millions de Palestiniens de leur liberté et de leurs propriétés. Il perpétue un système de discrimination raciale et d'inégalité. Il a systématiquement incarcéré et torturé des milliers de Palestiniens, en violation du droit international. Il a

déclenché une guerre contre une population civile et en particulier des enfants.

Les réponses de l'Afrique du sud en matière de violation des droits humains provenant des politiques de déportation et des politiques d'apartheid ont mis en lumière ce que la société israélienne doit nécessairement accomplir avant que l'on puisse parler d'une paix juste et durable au Moyen Orient et de la fin de la politique d'apartheid.

Thomas, je n'abandonne pas la diplomatie du Moyen Orient, mais je ne serai pas complaisant avec vous comme le sont vos supporters. Si vous voulez la paix et la démocratie, je vous soutiendrai. Si vous voulez formaliser l'apartheid nous ne vous soutiendrons pas. Si vous voulez soutenir la discrimination raciale et le nettoyage ethnique nous nous opposerons à vous. Quand vous aurez pris votre décision passez moi un coup de fil.

Nelson Mandela
(ancien président
d'Afrique du Sud)
mercredi 28 mars 2001

Nb : Le texte original en anglais est disponible en plusieurs nœud du web.

Par exemple sur

www.bintjbeil.com/E/occupation/mandela.html

L e c t u r e s

Le parti social-chrétien Mutations et perspectives

édité par PASCAL DELWIT

éd. de l'Université libre de Bruxelles,
2002, 150 pages

Préalable obligé à des interrogations sur l'avenir, il fallait retracer le long passé d'une mouvance politique qui, avant même de se constituer en parti, avait, via la hiérarchie catholique marqué de son empreinte la Constitution de 1830. En moins de trente pages, Pascal Delwit réalise une synthèse captivante, qui éclaire les enjeux d'aujourd'hui. Un aujourd'hui qui n'a pas encore digéré les défaites électorales en cascade.

«Choc», «désastre», «berezina». Les formules fortes ne manquent pas dans l'ouvrage pour caractériser ces défaites, de 1965 à 1999. Au delà des chiffres, l'équipe de chercheurs coordonnée par Pascal Delwit analyse l'idéologie d'un parti qui occupa si obstinément le pouvoir qu'il s'était identifié à l'Etat. Qu'en reste-t-il,

aujourd'hui que le PSC et son grand frère flamand sont dans l'opposition ? Plus précisément, quelle portée ont encore aujourd'hui des notions traditionnellement chères aux sociaux-chrétiens telles que personnalisme, centrisme, bien commun ? Comment peut se manifester à l'heure actuelle leur acharnement à trouver des compromis – sur base de complémentarités souvent invisibles aux autres acteurs politiques ?

En fins connaisseurs, Paul Magnette, politologue et Paul Wynants, historien, s'ébrouent sur ces questions. Le premier qui décèle une relation de complicité entre la famille politique sociale-chrétienne et l'Etat belge, note *«la force de la pensée interclassiste»* du PSC, profondément méfiant à l'égard des conflits de classes. Il estime que *«la résistance à la modernisation sociale et à l'individualisation des valeurs»* reste la caractéristique déterminante du christianisme politique.

Pour Paul Wynants, le concept de «centre» est tellement malléable qu'il en perd toute signification concrète. Parcourant diverses étapes de la vie

du PSC, il observe que «*la voie centriste*» avait été à l'honneur sous le règne de Charles-Ferdinand Nothomb, qui privilégiait «*une position médiane en matière socio-économique*», alors que le centrisme de Gérard Deprez a été de type présidentiel, «*à l'extrême-centre*».

Paul Wynants en conclut qu'il serait temps, «*si le centre existe (...) d'en déterminer les contours, mais aussi le contenu, avec rigueur et précision*».

Pour sa part, la présidente en exercice, Joëlle Milquet, ne paraît pas dominée par le souci de cette rigueur et de cette précision. Le texte qu'elle livre dans ce recueil porte la marque d'un style nouveau et très alerte. Plaidant pour l'humanisme démocratique et pour la démocratie participative, elle est éloquente mais, nous semble-t-il, guère convaincante.

Christian Vandermotten avec sa géographie illustrée du vote social-chrétien ; Patrick Dumont et Lieven De Winter avec leur analyse longitudinale de l'électorat du PSC face aux clivages de la société belge ; Pascal Delwit et Benoît Hellings avec leur analyse des mutations organisationnelles au PSC apportent des pièces importantes à ce dossier.

Rosine Lewin

Le travail social territorialisé

MEJED HAMZAOUI

éd. de l'Université Libre de Bruxelles
Institut de sociologie, 2002,
190 pages

Le mérite majeur de cet ouvrage, aboutissement d'une thèse de doctorat en sciences sociales, est de souligner clairement le sens de l'évolution en cours en matière de travail social, de politique sociale. Pour M. Hamzaoui, cette évolution s'opère sans agir sur le coeur du problème social, à savoir la déstabilisation de la société salariale. Une déstabilisation occultée par la «*nouvelle question sociale*». Parée de dénominations innovantes, celle-ci vise à territorialiser (via régions, communes ou quartiers – ZEP et ZIP) le travail social, et à l'individualiser. En fait, elle s'adosse au néo-libéralisme et à la globalisation de l'économie ; elle se réfère au *management*. L'auteur montre, au travers de nombreuses analyses très concrètes, (en Wallonie, à Bruxelles et en France) qu'un glissement se produit ainsi «*d'une problématique centrée sur la lutte contre les inégalités vers une gestion de la pauvreté et de l'exclusion sociale*».

Se veut aussi innovante, la volonté de rompre avec l'approche classique – sectorielle et catégorielle – du social. La gestion territoriale des problèmes vise à la transversalité. Ce faisant, elle renforce la sélectivité, notamment en pratiquant le système des discriminations dites positives mais souvent stigmatisantes, et en exigeant des personnes ciblées qu'elles fournissent une justification individualisée (enquête, bio...) à une intervention sociale. Pour M. Hamzaoui cette politique différenciée est ambiguë dans la mesure où elle risque d'aggraver les inégalités, dans la mesure aussi où «*le partenariat obligé*» n'est pas toujours un partenariat réel. Elle est dangereuse parce que trop directement liée à des impératifs budgétaires.

«*L'illusion, écrit MH, est de faire croire que par des mesures inégalitaires, on pourrait réduire les inégalités*». Et d'évoquer l'expérience américaine de l'*Affirmative Action*.

L'auteur s'interroge par ailleurs sur la portée et la nouveauté des «Centres d'action sociale globale» mis en place en Région bruxelloise, et qui ont pour but de restaurer ou d'améliorer les relations du bénéficiaire avec la société.

Et les «*nouveaux pauvres*»? MH ne pouvait manquer d'y prêter attention, en soulignant leur hétérogénéité et en s'attardant sur la féminisation de la précarité.

Plein d'enseignements et riche d'expériences de terrain, ce livre dont la présentation et l'écriture portent la marque de l'académisme, paraîtra-t-il attrayant aux travailleurs sociaux, premiers acteurs intéressés? On peut se poser la question et même risquer le vœu que soit éditée en complément une synthèse – brève et vigoureuse – à partir de cet énorme labeur.

RL.

Ma part de gravité - un itinéraire entre Evangile et actualité

GABRIEL RINGLET

Albin Michel, 2002, 264 pages,
16,5 euros

Quelle fougue, quel lyrisme dans cet «*itinéraire*» multiple d'un homme singulier, qui ne craint pas le cumul de fonctions! Car Gabriel Ringlet est prêtre, poète, journaliste, enseignant,

nomade et terrien, passeur de frontières...

Pour rappel, il a notamment pratiqué une rubrique religieuse dans feu le quotidien *La Wallonie*, prononcé l'éloge de la fragilité, assumé la charge de vice-recteur de l'UCL, plaidé (et il plaide toujours) pour un débat entre catholiques et laïques, œuvré à rapprocher les vivants de la mort, revendiqué le titre de libre penseur...

Et voilà qu'il s'attache à compléter ce qu'il a dit de la fragilité et de la légèreté en définissant «*sa part de gravité*». Car la gravité est «*une part essentielle de la quête des hommes*». Gravité «*pas contre la joie, pas sans l'éblouissement*», précise-t-il.

Autobiographie donc ? Non. Plutôt «*des fragments d'itinéraire*» autour de sa situation – «*au croisement de l'Écriture, de la littérature et de l'actualité*».

Gabriel Ringlet prend un évident plaisir à se raconter. A redire que sa foi va de pair avec un questionnement. A narrer tout ce qu'il doit à des hommes comme William Ugeux, Lucien Guissard, Jean Sullivan, M^{gr} Riobé. A célébrer son amitié pour Jean-Marie Cavada, Amin Maalouf, Olivier Clément. A illustrer l'étonnante expérience qu'il a animée – les samedi du prieuré Sainte-Marie – où

prière et actualité politique ont été étroitement liées.

Actualité : le mot revient souvent sous sa plume. Associé le plus souvent à la notion de spiritualité.

«*L'attentat du 11 septembre aux Etats-Unis pousse, plus que jamais, à empoigner l'actualité du monde. Je souhaite que des hommes et des femmes d'histoires et de convictions différentes tentent d'en illuminer la pesanteur à une heure où il devient décisif d'unir les gravités*», écrit Gabriel Ringlet dans l'introduction.

Il me paraît novateur et fécond de construire des ponts, beaucoup de ponts, entre foi religieuse et attention à la marche du monde. A cet égard, la démonstration de Ringlet est brillante. J'y applaudis sans réserve.

Reste à savoir ce que signifient «*empoigner l'actualité*», «*ruminer l'actualité*». Et ce que signifie «*l'art suprême d'une spiritualité de l'actualité*», qui n'est pas... «*d'effacer le trouble des médias en se tournant vers les fleurs, c'est de tirer du pire un parfum*».

Oui, le dialogue entre hommes et femmes d'histoires et de convictions différentes est plus urgent que jamais. Mais est-ce seulement en vue d'un «*travail spirituel*» ? Ou serait-ce pour élargir les espaces de liberté et de

droit, pour imposer une alternative au surarmement et à la politique de la canonnière (nouvelle manière), pour ouvrir la voie à plus d'égalité entre les peuples et plus de générosité entre les générations ?

Certes, «*spiritualiser*» l'actualité constitue un immense progrès par rapport à une tradition selon laquelle

on se salit les mains en s'intéressant au politique. Mais poussant plus loin un dialogue dont je sais tout le prix, je demande à Gabriel Ringlet si l'attention à l'actualité n'appelle pas aussi une réhabilitation de l'action politique, quelle soit menée dans des formes classiques ou neuves.

RL.

Les CM – numéros parus ces dix dernières années

- La terre : trop humaine planète ?	180, août 1991
- <i>Izquierda Unida</i> en Espagne	181, octobre 1991
- Travail : nouveaux conflits, nouvelles solidarités	182, décembre 1991
- 24 novembre 1991 : les rouges dribblés par les verts	183, janvier-février 1992
- Ethique : au-delà de la mode	184, avril-mai 1992
- Démocratie, insurrection permanente (1)	185, juillet 1992
- Démocratie, insurrection permanente (2)	186, septembre 1992
- La Wallonie et ses intellectuels co-édition <i>Toudi</i> n°7	187, novembre 1992
- Rejets/reconstructions du politique	188, janvier-février 1993
- Sport : jeux et enjeux	189, mars-avril 1993
- Dossier liégeois	190, juin-juillet 1993
- Femmes / histoire au tournant du siècle	191, août-sept. 1993
- Notre adieu au roi	192, nov.-décembre 1993
- Etre de gauche et maçon ?	193, février-mars 1994
- Positions matérialistes sur l'écrit	194, juin-juillet 1994
- Régions, régionalisme : conjuré le crépuscule industriel ?	195, août-septembre 1994
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?	196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique <i>réédition</i>	197, février-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ?	198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine	199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires	200, nov.-décembre 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe	201, avril-mai 1996
- <i>Numerus clausus</i> et enseignement	202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand	203, août-septembre 1996
- William Morris, un héritage rouge et vert et centenaire	204, nov.-décembre 1996
- Services publics: on brade?	205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique	206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique	207, octobre-nov. 1997
- L'Afrique nouvelle est-elle arrivée?	208, janvier-février 1998
- Chiapas dialogue pour la dignité	209, juin-juillet 1998
- 150 ans (et ½) après le manifeste	210, sept.-octobre 1998
- Bruxelles : mixité sociale en théorie, ...	211, déc.- janv. 1998-99
- Des sciences et des hommes	212, juin-juillet 1999
- Albert Marteaux 1886-1949	213, nov.-décembre 1999
- A l'Est, dix ans de recyclage des nomenklaturas	214, décembre 1999
- Casino planétaire	215, avril-mai 2000
- La prostitution : un droit de l'homme ?	216, juin-juillet 2000
- Fédéralisme - stop ou encore ?	217, oct.-nov. 2000
- Mal-être au travail	218, déc.-janvier 2000-01
- Casino planétaire - suite : résister	219, juin -juillet 2001
- école@business.com	220, nov.-décembre 2001
- Lézards plastiques	221, mars-avril 2002
- Petites fleurs rouges de la grande grève - 1960-65	222, juin-juillet 2002

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 - L- 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 - 1000-Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN: 0591-0633

Editeur responsable: Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE, mouvement
d'éducation permanente reconnu par la Communauté française
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

8 EUR